
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

// Rapport développement durable 2025



PARTIE I LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE **4**

Contrat d'objectifs territorial	5
Le Fonds de concours pour la transition écologique Marne et Gondoire Rénov'	7
Marne et Gondoire Rénov'	9
Le cadastre solaire de Marne et Gondoire	11
Investissements en énergies renouvelables	13
La géothermie à Marne et Gondoire	15
Les ateliers de la biodiversité et de la transition	17
Fête de la transition écologique	19
Renouvellement des autorisations environnementales des bassins de retenue des eaux pluviales	21
Diagnostiques de vulnérabilité des biens aux inondations de la Marne	23
Réhabilitation de la digue de la rue de Strasbourg à Lagny-sur-Marne	25
La Maison des Mobilités	27
Liaisons douces - Élaboration et mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces	29
Mai à vélo	31
Écomobilité	33
Gestion du pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne	35



PARTIE II LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX & DES RESSOURCES **38**

Stratégie de lutte contre les dépôts sauvages	39
Le fonds de propreté	41
Mise en place d'une stratégie de vidéosurveillance des dépôts sauvages	43
Visites paysagères du domaine de Rentilly	45
Étude pour la renaturation et la désimperméabilisation des sols	47
Mise en place de jachères fleuries mellifères	49
Exploitation de ruches sur 4 sites du territoire	51
Lutte contre le frelon asiatique	53
Maison de la Nature	55
Labellisation du jardin de la Maison de la Nature comme « Refuge LPO »	57
Animation des fresques de la Transition Écologique	59
Sortie découverte du Marais du Refuge	61
Sensibilisation à la trame noire	63
Renaturation des berges de la Marne à Lagny-sur-Marne et Montévrain	65
Exploitation et surveillance des barrages et digue	67
Déclaration d'intérêt général pour l'entretien des cours d'eau	69
Suivi de la qualité des cours d'eau & des plans d'eau	71
Réouverture du Bras Saint-Père	73
Restauration du ru du déversoir de la Dhuis	75
PPI Assainissement - Programme Pluriannuel d'Investissement pour les travaux d'assainissement	77
Marquages « Ici commence la Marne »	79
Le Plus du Colibri	81



PARTIE III LA COHÉSION SOCIALE & LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES & LES GÉNÉRATIONS **82**

France Services Marne et Gondoire	83
Accompagnement au numérique pour tous	85

Développement de l'accessibilité des loisirs et du patrimoine	87
Action pour l'offre de soin et la prévention santé	89
Médiation par les pairs	91
Accueil des gens du voyage	93
Ateliers d'apprentissage français langue étrangère	94
Amélioration du parc privé ancien dégradé	95
Le Permis de Louer	97
La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	99
Le projet Crescend'O	101
Le projet Fortissimo	103
Cultures du cœur	104
Jardin partagé & grainothèques	105
Journée Fou d'local	107
Bus de soirée	109



PARTIE IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS **112**

La navette inter-médiathèques	113
Réappropriation de la Marne par les usagers	115
Promotion de l'offre de randonnée pédestre	117
Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	119
Le CAC 40 - Les Conseillers et Ambassadeurs du Climat	121
Aménagement et gestion des parcs	123
Aménagement de la promenade Bernard Moitessier	125
Lutte contre la prolifération du moustique tigre	127
Emploi	129
Stratégie en faveur de l'intelligence artificielle	131



PARTIE V UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES **134**

La cartographie ÉCO-LIBRIS	135
Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial	137
Réseau de chaleur urbain Bussycomore Énergie	139
Réseau de chaleur urbain Marne et Gondoire Énergie	141
Rénovation du parc d'éclairage public	143
Sensibilisation à la transition écologique	145
Ateliers et médiation autour de l'écologie	147
Politique de responsabilité sociétale de l'Office de Tourisme	149
Moulin Russon	151
Opération « Compostons Ensemble ! »	153
Économie circulaire, sociale et solidaire du livre	155
Annuaire des entreprises de Marne et Gondoire	157
Fédérer les réseaux d'acteurs économiques	159
Marne et Brie Industries	161
Accompagnement des entreprises	163
Le Plus du Dév'Éco	165
Gestion des zones d'activités économiques	167
Requalification de la ZAE de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes	169
Démarche écoresponsable pour l'événementiel	171
Impression écoresponsable	172
Dématérialisation des différents flux papiers de l'EPCI	173

ÉDITO

D'après les relevés de température, l'année 2025 fut la 4^e année la plus chaude en France depuis les années 1900. Elle se situe juste derrière 2022, 2023 et 2020. Au niveau planétaire, c'est la 3^e plus chaude après 2024 et 2023. L'accélération du réchauffement climatique est réelle, chiffrée.

Notre rôle est, entre autres, de préparer le territoire aux conséquences liées aux évolutions et, à ce rythme, on peut presque dire à cette révolution climatique. Inlassablement, les services continuent à proposer des actions concrètes pour limiter les émissions de gaz qui contribuent au bouleversement et surtout à proposer des projets qui permettront à tous les habitants de Marne et Gondoire de continuer à s'épanouir à Marne et Gondoire.

Chaque année, les élus du conseil communautaire engagent des millions d'euros dans la transition écologique, dans la transition énergétique, dans la transition hydrique. Cela crée une sérénité sur le territoire.

Au fil des pages, vous découvrirez les actions menées dans chaque service. Cela va des petits gestes du quotidien aux grands projets.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Paul MICHEL

*Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire*





PARTIE I

**LA LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL



Développer un partenariat avec l'ADEME pour accompagner la transition écologique du territoire

Fixer des objectifs de transition écologique du territoire

Suivre la mise en place des actions de transition écologique

Financer les actions de transition écologique portées par Marne et Gondoire

Compte tenu de l'implication de Marne et Gondoire en matière de transition écologique, en 2022, Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, a proposé à l'intercommunalité de bénéficier d'un outil financier porté par l'ADEME, le contrat d'objectifs territorial (COT). Ce dispositif s'appuie sur des labels déjà existants à l'échelle nationale, le label climat-air-énergie (anciennement Citergie) et le label « économie circulaire ».

L'accompagnement financier de l'ADEME via ce contrat représente une opportunité de mise en œuvre opérationnelle et de financement de la transition écologique du territoire, en cohérence avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le contrat de transition écologique (CTE) et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Elle permet aussi d'accompagner les actions engagées pour la réduction des déchets et l'économie circulaire. Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Cet accompagnement sur quatre ans s'inscrit dans une démarche globale d'identification de Marne et Gondoire comme un acteur de la transition écologique, au-delà de son simple territoire.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu trois étoiles dans le référentiel climat-air-énergie, ainsi qu'une étoile dans le référentiel économie circulaire. Alors que le contrat avec l'ADEME arrive à son terme début 2026, une nouvelle phase d'audit a été lancée en octobre 2025 afin d'évaluer les avancées réalisées dans ces deux domaines.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de poursuivre les actions
en faveur de l'environnement

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Gouvernance mise en place : 1 comité de pilotage
- Nombre d'étoiles obtenues : 3 étoiles sur le label « climat-air-énergie » et 1 étoile sur le label « économie circulaire ».

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec l'ADEME.

LES PUBLICS CIBLES

Acteurs de la transition écologique du territoire

COÛT DE L'ACTION

0 €



FONDS DE CONCOURS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Soutenir les communes dans leurs actions en faveur de la transition écologique

Rénover énergétiquement les bâtiments

Produire des énergies renouvelables

Remplacer les équipements d'éclairage peu performants au profit de la trame noire

Adapter le territoire au changement climatique

En adéquation avec les priorités de son projet de territoire en matière de protection de son environnement et de la qualité de vie sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place un dispositif visant à soutenir et accompagner les communes membres dans cette transition, avec un fonds de concours dédié à la transition écologique du patrimoine communal.

L'objectif de ce dispositif est donc d'accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique et de participer à l'atténuation en termes d'impact sur les gaz à effet de serre la qualité de l'air ou encore le patrimoine naturel.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les projets performants qui devront répondre aux thématiques de la politique climat-air-énergie de Marne et Gondoire, parmi lesquelles :

- **Bâtiment et habitat** : réduction des émissions de gaz à effet de serre et baisse des consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public, améliorer les usages
- **Mobilité et transports** : réduction de l'exposition aux polluants atmosphériques liés au transport, faciliter l'acquisition et l'usage des véhicules moins polluants
- **Agriculture et nature** : accroître les capacités de rétention carbone du territoire, faciliter l'adaptation au changement climatique et la récupération des eaux pluviales, agir pour la qualité de l'air, développer la nature en ville, agir pour la préservation de la biodiversité, renforcement de la résilience alimentaire, gestion et prévention des risques naturels (inondation, érosion, sécheresse...), lutte contre les îlots de chaleur, sécheresse, feux de forêt
- **Nouvelles énergies** : exploiter le potentiel solaire, chaleur fatale, géothermie...

Adopté en mars 2024 avec une enveloppe de 1 500 000 €, ce dispositif a été renouvelé en 2025 avec la même enveloppe financière.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Soutient financièrement les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, faciliter l'adaptation au changement climatique ou agir pour la qualité de l'air



Soutient financièrement les actions visant à développer la nature en ville et agir pour la préservation de la biodiversité

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Enveloppe globale de 1 500 000 €
- 1 345 167 € alloués
- 11 communes candidates
- 23 projets.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Communes

COÛT DE L'ACTION

1 345 167 €

MARNE ET GONDOIRE RÉNOV'



Mettre en place un service public de proximité pour accompagner les citoyens dans la rénovation de leurs logements

Soutenir financièrement la rénovation de l'habitat

Travailler avec les professionnels du bâtiment pour optimiser le rapport qualité-performance-prix des offres

Faciliter la massification de la rénovation de l'habitat

Informers, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, ainsi que les acteurs publics et privés

Contribuer au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son contrat de transition écologique (CTE) en février 2020, mais aussi en approuvant son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est d'accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie pour diminuer leur facture énergétique.

Pour cela, l'intercommunalité a choisi de s'appuyer sur l'outil mis en place par l'ANAH, le pacte territorial. Celui-ci prend le relai du dispositif initial d'accompagnement à la rénovation énergétique en élargissant ses compétences à l'ensemble de la rénovation de l'habitat. Il intègre donc désormais également les questions de salubrité et d'autonomie de l'habitat.

La maison France services située à Lagny-sur-Marne accueille le service quatre jours par semaine, sur rendez-vous.

Un jour par semaine est consacré à la permanence tournante, afin de rendre ce service accessible aux habitants du territoire. En 2025, les communes de Pomponne, Chanteloup-en-Brie et Montévrain ont accueilli le service.

Des actions de sensibilisation sont également proposées dans le cadre de ce partenariat : le service a notamment réalisé trois balades thermiques (Chanteloup-en-Brie, Jossigny et Montévrain) ainsi que cinq animations dont notamment une présence lors de la Fête de la transition écologique.

**MARNE ET GONDOIRE
RÉNOV'**

UN PROJET DANS VOTRE LOGEMENT POUR

- LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
- L'ADAPTATION PERTE D'AUTONOMIE
- UN LOGEMENT SAIN ET SÉCURISÉ

CONSEILS GRATUITS POUR LES PARTICULIERS

Réservation en ligne + d'infos sur www.marneetgondaire.fr

mgrenov@marneetgondaire.fr
01 60 07 89 19

Marne & Gondoire
AGGLO

France Rénov' | soine&marne 77 | adil | Marne et Gondoire Agglo

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la réduction des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique qui impacte la biosphère



Permet de réduire les consommations et factures énergétiques

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Bilan 2025 :

- 632 missions d'information, de conseil, d'orientation ou d'appui.

Actions réalisées en 2025 :

- 4 temps de sensibilisation :
 - Balade thermique (Chanteloup-en-Brie, Jossigny et Montévrain)
 - Rendez-vous auprès des professionnels du secteur
 - Animation lors d'événements (Fête de la transition écologique, Salon rénovation énergétique de Leroy Merlin)
 - Copropriété.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec l'ANAH, Seine-et-Marne Environnement et les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Les particuliers (propriétaires occupants ou bailleurs), les entreprises du BTP et les métiers du bâtiment

COÛT DE L'ACTION

300 000 € HT

(dont 150 000 € de subvention) pour 3 ans



Balade thermique à Rentilly

LE CADASTRE SOLAIRE DE MARNE ET GONDOIRE



Répondre aux objectifs du PCAET, de son plan air et du schéma directeur des énergies

Développer le recours aux énergies renouvelables en limitant le recours aux énergies fossiles et donc en limitant les émissions de gaz à effet de serre

Identifier le potentiel des toitures sur le territoire

Accompagner les habitants, les entreprises et les collectivités dans leur projet solaire

Dans le cadre de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire propose un outil cartographique de sensibilisation et d'évaluation du potentiel solaire des toitures et des parkings du territoire.

Le cadastre solaire est une cartographie détaillée qui évalue le potentiel de production d'énergie solaire sur les toitures et les terrains d'une zone donnée. Il se base sur de l'imagerie satellite et sur les systèmes d'information géographique pour fournir des données précises sur l'ensoleillement, l'inclinaison des toits, les ombres portées (bâtiments et végétations) et des obstacles potentiels à l'installation de panneaux solaires.

Cet outil, mis à disposition de tous depuis juin 2025, permet de générer gratuitement une simulation budgétaire de son projet de solarisation en intégrant des possibilités de personnalisation (inclure les propres données de consommation, moduler le nombre de panneaux, tester un raccordement, etc.). Une option permet également de simuler son projet sur un logement non existant ou pour une installation au sol.

Il est accompagné d'un guide présentant les principes clés du photovoltaïsme.

Accédez à la plateforme en scannant ce QR code



MARNE ET GONDOIRE VOUS ACCOMPAGNE

TESTEZ VOTRE POTENTIEL
SOLAIRE

Votre toit peut produire de l'énergie
DÉCOUVREZ-LE DÈS MAINTENANT !

www.marneetgondaire.fr

Marne & Gondoire
AGGLO

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore la qualité de l'air
en limitant le recours aux
énergies fossiles



Accompagne le développement
d'énergie renouvelables profitables
à l'ensemble du territoire



Améliore les conditions de vie
grâce aux économies d'énergie
et à une meilleure qualité
de l'air respiré



Favorise l'autonomie
énergétique du territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de consultation du cadastre solaire : 870 connexions.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, entreprises, collectivités du territoire

COÛT DE L'ACTION

31 200 € HT



INVESTISSEMENTS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES



Réduire les consommations des bâtiments

Réaliser des économies d'énergie

Réduire les dépenses de la collectivité

Participer à la transition énergétique

La Maison de la Nature

Située à Ferrières-en-Brie, la Maison de la Nature a récemment été équipée d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance totale de 16,2 kilowatts-crête (kWc), grâce à la pose de 36 panneaux solaires d'une puissance unitaire de 450 WC. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de transition énergétique engagée par l'agglomération de Marne-et-Gondoire, soucieuse de réduire son empreinte carbone et de promouvoir les énergies renouvelables auprès du public.

Grâce à cette installation, le bâtiment pourra produire environ 15 000 kilowattheures (kWh) par an, soit 15 mégawattheures (MWh). En comparaison, la consommation annuelle moyenne de la Maison de la Nature s'élevait à 9 102 kWh en 2025. Bien que la production solaire ne couvre pas la totalité des besoins énergétiques du site, elle permet tout de même de réduire significativement sa dépendance au réseau électrique. À long terme, cette production locale d'électricité représente un gain économique non négligeable et un exemple concret d'autonomie énergétique pour les visiteurs du lieu.

Au-delà de l'aspect technique, cette installation possède également une dimension pédagogique. La Maison de la Nature, lieu dédié à la sensibilisation à l'environnement, utilise désormais ses propres équipements comme support d'apprentissage. Des ateliers et visites guidées sont organisés pour expliquer le fonctionnement des panneaux solaires, le principe du photovoltaïque, ainsi que les avantages environnementaux liés à l'utilisation de cette énergie propre. Ainsi, les citoyens, jeunes et moins jeunes, peuvent mieux comprendre comment les énergies renouvelables participent à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des ressources naturelles.

Le centre aquatique de Lagny-sur-Marne

Situé sur les hauteurs de Lagny-sur-Marne, le centre aquatique intercommunal a également fait le choix du solaire pour diminuer son impact environnemental. De nombreux panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture du bâtiment, en complément de ceux qui avaient déjà été installés sur le parking, permettant une production annuelle de 126 604 kWh. Ce volume d'énergie renouvelable contribue directement à la réduction des dépenses énergétiques d'un site particulièrement consommateur en raison du chauffage des bassins, de la ventilation et du maintien de la température de l'eau.

La consommation annuelle du centre s'élève à environ 1 000 442 kWh, ce qui signifie que la production solaire représente une part significative de ses besoins, tout en réduisant les émissions de CO₂ liées à l'électricité issue du réseau électrique.

Grâce à ces efforts conjoints, la commune de Lagny-sur-Marne démontre sa volonté d'aller vers un modèle énergétique plus durable, conciliant confort des usagers et respect de l'environnement.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



**La préservation
de la biodiversité, des milieux
et des ressources**

Limite la dégradation des sols
et des paysages



**L'épanouissement
des êtres humains**

Améliore la santé et la qualité
de vie



**Une dynamique
de développement suivant
des modes de production et de
consommation responsables**

Permet de réduire les factures
énergétiques

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Baisse ou stabilité des dépenses de fonctionnement liées à l'électricité dans ces bâtiments (le bilan étant établi sur une période d'un an glissant, il est trop tôt pour communiquer des chiffres).

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par : La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

La collectivité, ses agents et usagers

COÛT DE L'ACTION

1 103 041 € HT



LA GÉOTHERMIE À MARNE ET GONDOIRE



Réduire les dépenses de la collectivité

Participer à la transition énergétique

Réaliser des économies d'énergie

L'agglomération de Marne et Gondoire poursuit activement sa transition énergétique en diversifiant ses sources d'énergie renouvelable. Après avoir investi dans le solaire photovoltaïque, le territoire mise désormais sur une ressource locale, propre et inépuisable : la géothermie. Cette technologie innovante permettra de valoriser la chaleur naturelle du sous-sol pour alimenter plusieurs bâtiments publics en chauffage durable.

Un lieu emblématique, très fréquenté des habitants et des visiteurs, bénéficiera prochainement de ce dispositif : le parc culturel de Rentilly - Michel Chartier. Ce site remarquable, connu pour ses espaces verts, ses expositions et son château contemporain, verra bientôt ses bureaux et ses locaux techniques chauffés grâce à l'énergie géothermique. Cette démarche s'inscrit dans une politique énergétique ambitieuse portée par l'agglomération, qui souhaite réduire ses émissions de gaz à effet de serre tout en maîtrisant ses coûts de fonctionnement.

Le système retenu est celui de la géothermie sur aquifère, une technologie qui exploite, de manière continue et respectueuse, la chaleur contenue dans une nappe d'eau souterraine. Le principe repose sur un double forage : un puits de pompage et un puits de réinjection. L'eau est prélevée à plusieurs dizaines de mètres de profondeur, à une température naturellement stable tout au long de l'année. Elle est ensuite acheminée vers une pompe à chaleur (PAC), qui capte les calories présentes dans cette eau à l'aide d'un échangeur à plaques. Ces calories sont alors transférées au circuit de chauffage du bâtiment. Une fois cette énergie récupérée, l'eau refroidie est réinjectée dans le même aquifère par un autre forage, garantissant ainsi un cycle fermé et durable, sans épuisement de la ressource.

L'un des principaux atouts de la géothermie sur aquifère est sa performance énergétique. En effet, pour une unité d'électricité consommée par la pompe à chaleur, plusieurs unités de chaleur sont produites, ce qui rend le procédé particulièrement efficace. Cette technologie permet de réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de CO₂, tout en assurant un confort thermique constant, été comme hiver. De plus, le système est silencieux, discret et totalement intégré dans le paysage, ce qui en fait une solution idéale pour un site patrimonial et naturel comme le parc de Rentilly.

Au-delà de ses avantages environnementaux, ce projet présente aussi une dimension économique et exemplaire. Les coûts d'exploitation sont nettement inférieurs à ceux d'un chauffage classique au gaz ou au fioul, et l'investissement initial sera progressivement compensé par les économies réalisées sur la facture énergétique. L'agglomération prévoit également de valoriser cette installation à travers des actions de sensibilisation : des visites pédagogiques et des ateliers d'information permettront au grand public de découvrir le fonctionnement de la géothermie et les enjeux de la transition énergétique locale.

Avec cette initiative, Marne et Gondoire confirme sa volonté d'être un territoire pionnier dans la lutte contre le réchauffement climatique. En combinant le photovoltaïque, la géothermie et d'autres solutions d'efficacité énergétique, la collectivité montre qu'il est possible de conjuguer innovation, écologie et développement durable au service du bien-être des habitants et de la préservation de l'environnement.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



**La préservation
de la biodiversité, des milieux
et des ressources**

Garantie une gestion durable
des milieux souterrains



**Une dynamique
de développement suivant
des modes de production et de
consommation responsables**

Limite la consommation
de ressources naturelles

*Forage des puits au Parc culturel
de Rentilly - Michel Chartier*

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Baisse ou stabilité des dépenses de fonctionnement liées au chauffage (les travaux étant en cours, la baisse ne sera vérifiable qu'une fois la mise en service).

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par : La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Stratégeo (bureaux d'étude et maîtrise d'œuvre pour la partie forage), Manergy (bureaux d'étude et maîtrise d'œuvre pour la partie équipement de la chaufferie), ADEME
- Autres (démarche transversale, stratégie d'amélioration continue, etc.).

LES PUBLICS CIBLES

La collectivité, ses agents et usagers

COÛT DE L'ACTION

690 000 € HT



LES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA TRANSITION



Mieux prendre en compte les enjeux de transition écologique et de biodiversité dans les politiques locales et l'aménagement du territoire

Accompagner la dynamique du territoire sur les enjeux écologiques et climatiques

Créer une synergie entre les services de la collectivité et les élus autour de la transition écologique et des thématiques qui lui sont liées

Favoriser les retours d'expériences pour promouvoir la transition écologiques et énergétiques

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise depuis 2014 un événement annuel autour d'une thématique de la biodiversité. Cette journée vise à sensibiliser les élus et les services techniques aux enjeux de la transition écologique sur le territoire. Plus qu'un porté à connaissances des enjeux qui reposent sur la diversité du vivant, il s'agit de livrer des actions clés en main à mettre en œuvre sur le territoire.

La 12^e édition des ateliers de la biodiversité et de la transition s'est tenue le 16 octobre 2025. Elle avait pour thème « Marne et Gondoire, un appui pour concevoir vos projets ».

Marne et Gondoire dispose de nombreux services et outils à destination des communes pour les accompagner dans l'intégration des enjeux environnementaux de leurs projets. Cette année, un atelier a été proposé afin d'illustrer concrètement la manière dont l'intercommunalité soutient les communes au quotidien. Grâce à une étude de cas fictive, les participants ont pu s'impliquer activement dans la conception d'un projet respectueux de l'environnement et conforme aux normes en vigueur.

L'accent a été mis sur une gestion de projet sobre et efficace, favorisant également l'optimisation des ressources. Cet atelier a permis d'aborder divers sujets, notamment la prise en compte des sensibilités environnementales, l'identification des procédures environnementales et d'urbanisme, ainsi que les opportunités, outils et interlocuteurs disponibles au sein de Marne et Gondoire.

12^e ÉDITION DES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ & DE LA TRANSITION

JEUDI 16 OCT. 2025

« Marne et Gondoire, un appui pour concevoir vos projets »

Normes, réglementations, décrets, ...

CONFÉRENCES & ATELIERS

INFOS ET INSCRIPTIONS
environnement@marneetgondoire.fr / 01 60 35 43 55

Marne & Gondoire AGGLO

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Fait émerger une solidarité
écologique entre vivants

Consolide et accroît le réseau
de partenariat entre les services
de la collectivité et les experts
de l'environnement



Sensibilise à la transition
énergétique, la sobriété et
la consommation durable

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 28 personnes
- Retours des participants.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité et des collectivités voisines, élus et partenaires

COÛT DE L'ACTION

± 350 € HT

FÊTE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Sensibiliser aux enjeux du changement climatique de façon ludique et festive

Inciter à la sobriété et la consommation durable en expliquant les écogestes du quotidien

Promouvoir les actions mises en place par les acteurs de la transition écologique sur le territoire de Marne et Gondoire

Faire découvrir les produits des fermes du territoire

Marne et Gondoire a organisé, le 13 septembre 2025, la Fête de la transition écologique à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie. Cet évènement à destination du grand public a permis de réunir plus de 250 personnes le temps d'un après-midi sur la thématique de la transition écologique.

À cette occasion, les partenaires présents ont proposé au public des ateliers et des jeux sur les thématiques des énergies, du climat, de la biodiversité, de la mobilité et de la consommation responsable.

La Fête de la transition a pour ambition de sensibiliser de façon ludique et festive aux enjeux du changement climatique.



@ Thomas Umiasowski



@ Estélie Pouévin

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue au dynamisme
du territoire



Sensibilise à la sobriété
et la consommation durable
des ressources

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : plus de 250.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et son office de tourisme
- Partenaires associés : Brasserie Reboot, Cueillette du Plessis, le Rucher de Francesco, Simple & Funky, GénérAction Nature, Germinale, M. Goossens, SIAM, SIETREM, Marne et Gondoire Rénov', Valyo-Veolia Eau, CAUE, Transdev, GRDF, DOTT, les Savants Fous.

LES PUBLICS CIBLES

Grand public, familles

COÛT DE L'ACTION

1 400 € HT

GRATUIT

Fête de la transition écologique

samedi **13** septembre
à la maison de la Nature

RETROUVEZ-NOUS DE 14H À 18H
3 allée du Château d'eau - 77164 Ferrières-en-Brie

POUR TOUTE LA FAMILLE :
ATELIERS DÉCOUVERTES, ANIMATIONS, JEUX,
PRODUCTEURS DU TERRITOIRE...

Programme
et inscription

Région
Île-de-France

Marne & Gondoire
AGGLO

Marne et Gondoire Agglo
www.marneetgondoire.fr

RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES

DES BASSINS DE RETENUE DES EAUX PLUVIALES



Vérifier la capacité de stockage des bassins de retenue des eaux pluviales par rapport à l'urbanisation actuelle et future

Vérifier le bon fonctionnement de la chaîne de bassins par bassin versant

Actualiser les prescriptions d'exploitation

Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages

Prévenir les inondations

La communauté d'agglomération est gestionnaire d'une trentaine de bassins d'eaux pluviales sur son territoire pour lesquels le renouvellement des autorisations environnementales délivrées par les services de l'État est nécessaire.

Ce renouvellement est réalisé par bassin versant pour une cohérence d'ensemble : bassin versant du ru du Bicheret, du ru de la Gondoire et du ru de la Brosse. L'intercommunalité a réalisé les études pour le renouvellement de l'autorisation des 5 plans d'eau du bassin versant du ru du Bicheret et de 8 plans d'eau du bassin versant du ru de la Gondoire.

Marne et Gondoire a également répondu aux demandes de compléments pour le dossier de renouvellement de l'autorisation du bassin versant du ru de la Gondoire (vérification des permis de construire, de la bonne prise en compte de la gestion des eaux pluviales à la parcelle).



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les risques d'inondations

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de procédures de renouvellement : 2.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec les bureaux d'études et les services de l'État (police de l'eau).

LES **PUBLICS CIBLES**

Les habitants, entreprises et autres usagers du territoire de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

61 000 € HT

DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES BIENS

AUX INONDATIONS DE LA MARNE



Réduire la vulnérabilité des biens aux inondations

Parmi les 20 communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, près de la moitié est exposée plus ou moins intensément à un risque de crue majeure de la Marne. Les communes concernées sont Dampmart, Montévrain, Jablines, Chalifert et Lesches auxquelles s'ajoutent les communes de Thorigny-sur-Marne, Lagny-sur-Marne, Pomponne et Saint-Thibault-des-Vignes à l'aval du territoire et au caractère plus urbain, intégrées dans le TRI (territoire à risques importants d'inondations) de la métropole francilienne.

Sensibiliser aux risques d'inondation

Pour réduire la vulnérabilité des biens (maisons, activités économiques et équipements publics), Marne et Gondoire réalise des diagnostics gratuits permettant de définir avec les bénéficiaires la stratégie de gestion du risque, l'identification des travaux à réaliser et leur chiffrage. Un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subvention et dans la réception des travaux sera également proposé.

En 2025, Marne et Gondoire a réalisé 46 de ces diagnostics.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet la diminution de l'anxiété
des riverains face au risque
d'inondation



Réduit la vulnérabilité
des biens aux inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de diagnostics réalisés : 46 en 2025.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : communes riveraines de la Marne, direction départementale des territoires (DDT), Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, entrepreneurs, copropriétés, bailleurs sociaux de biens riverains de la Marne

COÛT DE L'ACTION

80 000 € HT maximum par an (hors subventions)

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

ÊTES-VOUS PRÉPARÉ À LA PROCHAINE INONDATION ?

PROTÉGER SON BIEN DES INONDATIONS AVEC
Marn'Alabri
UN DISPOSITIF PUBLIC ET GRATUIT PROPOSÉ PAR MARNE ET GONDOIRE

- DIAGNOSTIC DE VOTRE BIEN⁽¹⁾ RÉALISÉ PAR UN EXPERT
- PRÉCONISATIONS ADAPTÉES
- TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

⁽¹⁾ LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS ET ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS

Informations et rendez-vous :
www.marneetgondaire.fr
07 67 32 73 87
marnalabri@mayane.eu

DIAGNOSTIC GRATUIT

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

RÉHABILITATION DE LA DIGUE DE LA RUE DE STRASBOURG

À LAGNY-SUR-MARNE



Renforcer la protection du territoire contre les inondations

Retrouver le niveau de protection initial de la digue pour une crue trentennale

Contribuer à la résilience du territoire

La digue du Pré Long située sur la commune de Lagny-sur-Marne est située dans le territoire à risque important (TRI) de la « Métropole francilienne ».

Elle représente un système d'endiguement constitué de la digue du quai du Pré Long (750 mètres linéaires) et de la murette anti-crue de la rue de Strasbourg (130 mètres linéaires) qui protège environ 1 000 personnes pour une crue trentennale.

Avec la prise de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est devenue gestionnaire de ce système d'endiguement du quai du Pré Long.

Une visite technique approfondie de l'ouvrage réalisée par un bureau d'études agréé dans le cadre de l'étude de dangers de l'ouvrage, ainsi que les investigations géotechniques qui ont été menées ont confirmé la présence de désordres importants nécessitant la réhabilitation de l'ouvrage.

L'intercommunalité a donc entamé les travaux de réhabilitation du système d'endiguement qui seront réalisés sur deux ans. Ils ont débuté en juillet 2025 par la digue de la rue de Strasbourg et se poursuivront en 2026 par ceux de la digue du quai du Pré Long.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit l'anxiété liée aux aléas
climatiques et aux crues
de la Marne

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Protection de 1 000 personnes environ pour une crue trentennale.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Région, État, Voies Navigables de France.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du secteur

COÛT DE L'ACTION

826 776 € HT de travaux pour la digue de la rue de Strasbourg



LA MAISON DES MOBILITÉS



Faire connaître et promouvoir les offres de mobilité proposées en Marne et Gondoire, en alternative à l'autosolisme

Proposer une palette de services pour encourager les déplacements en modes doux

Créée en 2016, la Maison des Mobilités de Marne et Gondoire a pour objectif de rendre plus accessible et compréhensible l'offre de mobilité présente sur le territoire. Il s'agit d'un lieu privilégié pour se renseigner sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et les modes de déplacements écoresponsables.

Située sur les bords de Marne devant le square Foucher de Careil à Lagny-sur-Marne, la Maison des Mobilités propose de nombreux services d'accompagnement à la mobilité et à la pratique du vélo :

- **Les conseils en mobilité** : un conseiller accompagne les usagers dans la planification de leurs déplacements et propose les meilleures solutions pour réaliser leurs trajets.
- **Le prêt de vélo** : ce service gratuit, géré par un personnel en insertion de l'association Germinale, permet d'emprunter des vélos à la demi-journée, ainsi que des vélos à assistance électrique pour une durée de 3 à 7 jours. En haute saison, de mai à octobre, le service de prêt de vélo est étendu à deux autres sites du territoire que sont le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin et l'étang de la Taffarette à Ferrières-en-Brie.
- **Des ateliers d'auto-réparation de vélos** : ils sont organisés régulièrement dans différents lieux du territoire, avec des mécaniciens de l'association Germinale qui prodiguent des conseils pour l'entretien et la réparation des vélos des participants.

En 2025, 3 500 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les trois sites confondus, pour une durée moyenne d'utilisation d'une heure et 30 minutes (vélo classique).

Depuis l'été 2020, les ateliers d'auto-réparation sont itinérants afin d'être au plus près des habitants du territoire. En 2025, les mécaniciens de Germinale ont ainsi organisé 15 ateliers mobiles dans les communes de Marne et Gondoire.

L'offre de services s'est étoffée avec le déploiement du marquage de vélo Bicycode en 2021, permettant de lutter activement contre le vol et le recel de vélos.

Grâce à des demandes spécifiques des usagers, l'office de tourisme a décidé d'élargir son public en mettant à disposition, depuis l'été 2025, des fauteuils roulants dans les trois chalets de prêt. Ainsi les familles et aidants de personnes à mobilités réduites peuvent partager de jolies balades sur les chemins de Marne et Gondoire.

D'une manière générale, l'ensemble des indicateurs montre un réel intérêt des habitants pour la Maison des Mobilités et les services qui sont proposés.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la participation
citoyenne



Facilite l'accès à la pratique
du vélo

.....●.....
Informe et conseille les
usagers sur l'offre de
transports du territoire



Incite à l'entretien et la
réparation des vélos
des usagers

La Maison des Mobilités

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de prêts de vélo en 2025 : 3 500
- Nombre d'ateliers d'autoréparation en 2025 : 15.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec l'association Germinale
- Stratégie d'amélioration continue via la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction régulières
- Formation des salariés de Germinale aux techniques d'accueil et à la connaissance du territoire par l'office de tourisme.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, visiteurs

COÛT DE L'ACTION

80 000 € HT / an



LIAISONS DOUCES

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES



Définir une politique cohérente d'aménagement et de services en faveur du développement des modes doux

Modifier les comportements de mobilité en développant la pratique cyclable et piétonne pour les déplacements du quotidien et de loisirs

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment sur le volet mobilité, par le développement des déplacements doux, plus respectueux de l'environnement

En Seine-et-Marne, la moitié des déplacements effectués en voiture font moins de 3 km et pourtant, seuls 1,5 % des déplacements de cette distance se font en deux-roues. De même, seuls 28,9 % des déplacements sont réalisés à pied dans le département, laissant entrevoir un potentiel d'évolution d'usage des déplacements doux particulièrement important.

Face à ce constat et aux objectifs de préservation de l'environnement fixés dans le schéma de cohérence territoriale « Marne Brosse et Gondoire », la communauté d'agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons douces en vue de créer un maillage territorial piétons/cycles hiérarchisé.

Ce document se compose d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi de mise en œuvre.

Ce plan d'actions s'accompagne d'un engagement communautaire de 6,6 millions d'euros échelonnés sur 9 ans.

Une révision du schéma directeur des liaisons douces a été engagée en 2020. Cette étude avait pour but de répondre à deux objectifs :

- La mise à jour du schéma directeur des liaisons douces en vigueur, suite à l'intégration des communes de Ferrières-en-Brie et de Poncarré en juillet 2017.
- Répondre aux nouveaux besoins des habitants, en lien avec les évolutions territoriales et les pratiques de déplacements.

La politique d'aménagement s'accompagne d'actions visant à développer les services en faveur des modes actifs comme le stationnement sécurisé des vélos dans les stations Veligo situées aux abords des gares, le jalonnement des itinéraires, le prêt gratuit de vélos, la réalisation de guides d'itinéraires à pied et à vélo et l'organisation d'événements dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité.

La carte des principaux axes cyclables ainsi que le premier plan triennal ont été approuvés en juin 2022.

Le schéma directeur prévoyant notamment 80 km de pistes cyclables a été finalisé, soumis au conseil communautaire et approuvé par le conseil du 20 mars 2023.



Station de réparation - aire de service - ligne V4

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie
via des espaces
confortables offerts pour
les piétons et les cycles

Favorise la continuité des aménagements cycles afin de sécuriser
les déplacements à vélo

**Propose des alternatives
au tout-voiture**



**Permet de proposer des
alternatives de mobilité douce**
concurrentes aux modes
de transport polluants

Cours de la Gondoire - piste cyclable

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Concrétisation du plan d'actions du schéma directeur des liaisons douces
- 80 km de pistes cyclables à créer.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : communes, RIF, CD77, IDFM, association Marne et Gondoire à vélo.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

24 613 044 € HT

Dont 14 767 827 € soit 60 % subventionnés par la Région Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne et Île-de-France Mobilités.



MAI À VÉLO



Encourager les modes de déplacement décarbonés

Mettre en avant la pratique du vélo sous toutes ses formes

Utiliser et recenser les différentes voies cyclables du territoire

Encourager la découverte du patrimoine de Marne et Gondoire à vélo

Mai à vélo est un événement national qui se déroule chaque année au mois de mai, avec pour ambition de rassembler et d'encourager petits et grands à la pratique du vélo. Porté par l'État et le monde associatif, il fédère une multitude d'initiatives locales : balades conviviales, défis kilométriques, ateliers de réparation, animations pédagogiques, expositions ou encore actions de sensibilisation à la sécurité routière avec pour objectif de faire découvrir ou redécouvrir le vélo comme un moyen de déplacement du quotidien, accessible, économique, bon pour la santé et respectueux de l'environnement.

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a créé un défi kilométrique pour la première année sur le territoire de l'agglomération. 621 cyclistes ont participé au challenge parcourant ainsi 61 485 km. Une belle distance !

Samedi 17 mai, à Montévrain, un événement a été organisé afin de promouvoir les bienfaits de l'utilisation du vélo sur une journée découpée en deux parties :

- Des ateliers de réparation et la promotion de l'offre cyclo de l'association Vélo Club de Montévrain, de Bobiclou et de l'office de tourisme
- Une balade à vélo conviviale, d'une quinzaine de kilomètres, empruntant la nouvelle voie V4 et longeant la Gondoire. Un parcours qui s'adressait à tout public, des passionnés de balades à vélo ou des amateurs désireux de découvrir le territoire.

Au-delà de la dimension ludique et festive, Mai à vélo permet de promouvoir la mobilité active, encourager l'autonomie chez les plus jeunes et montrer que le vélo est une solution concrète face aux enjeux de pollution, de qualité de vie et de lutte contre le changement climatique.

Via la Maison des Mobilités, Marne et Gondoire porte également cette mission en prêtant des vélos aux collectivités qui organisent des ateliers dans leurs structures (centres de loisirs, CCAS...).

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Crée des moments
de convivialité et de partage
entre les amateurs



Réduit le stress et contribue
au bien-être de la personne

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Classement Challenge Mai à vélo : Marne et Gondoire se place en 19^e position sur les 87 collectivités de moins de 150 000 habitants engagées
- Nombre de km parcourus durant le mois : 61 485 km parcourus
- Nombre de participants à la balade : 15 participants.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Bobiclou, Vélo Club et Mairie de Montévrain.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, particuliers et entreprises

COÛT DE L'ACTION

0 € HT



VENEZ VOUS LA COULER DOUCE • DE LA V4 À LA GONDOIRE

SAMEDI 17 MAI

DÉPART À 12H DEPUIS BOBICLOU
9 RUE DE ROME • 77144 MONTÉVRAIN

PROGRAMME

- ATELIER RÉPARATION ET BALADE À VÉLO
- DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

GRATUIT, LIMITÉ À 90 PARTICIPANTS
Casque obligatoire

INFO ET PROGRAMME



MAI
à vélo

EST UN COLLECTIF
DE 14 ORGANISATIONS :
MAIAVELO.FR/COLLECTIF

Partenaires



Allianz BOSCH transilien TSB EcoLogic



Marne & Gondoire
AGGL

ÉCOMOBILITÉ



Développer des modes alternatifs à la voiture particulière carbonée et plus respectueux de l'environnement

Étoffer la palette de services de mobilité offerts aux habitants en répondant aux besoins individuels de déplacements

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par le développement de nouvelles solutions de mobilité écoresponsables

Le projet de déploiement de stations d'écomobilité est né en 2013 d'un travail partenarial avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ÉpaMarne et deux intercommunalités voisines. Une station d'écomobilité est une borne proposant trois services : la recharge pour véhicules électriques, la location de voitures électriques en libre-service et le covoiturage entre particuliers.

L'autopartage consiste à mettre un véhicule à disposition de plusieurs usagers. Il s'agit d'un système basé sur l'économie collaborative, permettant de proposer des locations à petit prix. Quant au covoiturage, il s'agit de partager un véhicule pour effectuer un trajet en commun, selon une date et un horaire défini. Les bornes d'écomobilité sont gérées par le prestataire Clem.

Actuellement, 38 bornes d'écomobilité, représentant 76 points de recharge sont installées sur le territoire. On dénombre 19 véhicules électriques disponibles pour l'autopartage ou le covoiturage.

En 2024, le territoire compte 927 inscrits. Le nombre d'abonnés par mois augmente continuellement depuis la mise en service complète des bornes en 2017, témoignant de l'acclimatation des habitants du territoire aux nouvelles solutions de mobilité.

D'après l'enquête de satisfaction menée en 2019 auprès des usagers de l'autopartage, le principal motif d'utilisation de ce mode de déplacement est lié aux loisirs (23,5 %), aux achats (22,5 %), suivi des déplacements pour les rendez-vous personnels et enfin les déplacements pour les sorties en soirée (10 %).

Quant au service de recharge pour les véhicules électriques, on peut noter que les principaux lieux de recharge sont le domicile (51 %), auprès d'un autre opérateur (18%), sur le lieu de travail et à Marne-la-Vallée (13 % chacun).

Afin de favoriser la mobilité électrique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire travaille également sur le déploiement de bornes de recharge sur le territoire. Les premières bornes sont en cours de déploiement et entreront en service début 2026.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne l'acquisition d'un mode de transport propre par les particuliers et les entreprises en développant un réseau de bornes de recharge

Sensibilise la population aux avantages de l'économie collaborative



Propose des alternatives à la voiture individuelle afin de limiter la congestion urbaine et accompagner l'urbanisation en zone périurbaine



Déclenche un report modal depuis des modes polluants vers des modes respectueux de l'environnement et réduit ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 878 inscrits au service d'autopartage et de recharge en 2024
- 399 réservations de véhicules en 2024
- Temps moyen d'utilisation des véhicules en libre-service : 4h
- Nombre moyen de km parcourus avec les voitures en libre-service.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : villes, Ademe, ÉpaMarne, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne, Clem, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

80 000 € HT

d'investissement dont 50 % pris en charge par l'ADEME soit 318 449 € HT.

GESTION DU PÔLE GARE

DE LAGNY-THORIGNY-POMPONNE



Pérenniser la qualité et l'attractivité autour de la gare

Permettre l'acheminement des usagers au plus près de la gare

Offrir une solution de rabattement des véhicules autour de la gare par une délégation de service public (DSP) pour le stationnement

Capter des usagers en modes doux et sécuriser leurs vélos par une vélostation

Préserver la qualité de l'air en incitant les habitants à utiliser les transports en commun

En décembre 2000, le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) a inscrit 143 pôles d'échanges à réaménager, dont le Pôle de Lagny-Thorigny-Pomponne. Depuis 2007, le pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne est intégré au périmètre d'intérêt communautaire de Marne et Gondoire.

Des travaux d'aménagement de la gare routière sont régulièrement effectués par l'intercommunalité : espaces verts, voirie, investissements mobiliers, etc.

Une consigne vélo à été aménagée en 2024 pour faciliter la desserte à vélo et proposer une offre attractive aux usagers des modes doux, permettant notamment la sécurisation des vélos stationnés sur le site.

Des stations de vélos et trottinettes en semi-libre service ont également été mis en place sur le territoire, dont une au niveau du pôle gare, afin de faciliter l'accès à la gare en modes doux.

Afin de permettre l'acheminement confortable des usagers au plus près de la gare, les solutions de stationnement et la gestion des parkings des gares de Bussy-Saint-Georges et Lagny-Thorigny-Pomponne sont confiées à la société Indigo par une délégation de service public (DSP) financée par l'intercommunalité à hauteur de 170 000 € TTC en 2021, renouvelée en 2022 jusqu'en 2030.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la réduction
des émissions de CO₂



Incite à utiliser les transports
en commun

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation du pôle gare
- Taux de remplissage des parkings : 95 %
- Le nombre de trajets depuis / vers la station.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec Île-de-France Mobilités, le Syndicat intercommunal de transports, les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

225 000 € TTC







PARTIE II

LA PRÉSERVATION

DE LA BIODIVERSITÉ,

DES MILIEUX & DES RESSOURCES

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES



Préserver les espaces naturels

Assurer une gestion intercommunale en matière de dépôts sauvages

Mettre en place une organisation spécifique à la lutte contre les dépôts sauvages

Mettre en place un plan d'actions sur 3 ans

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants qui s'accompagne d'une croissance régulière des coûts réservés à leur retrait (investissement pour la pose de dispositifs anti-intrusion notamment). Par ailleurs, la présence quotidienne de dépôts sauvages dans les espaces publics dégrade l'environnement du territoire (problèmes de salubrité, pollutions, image du territoire).

En 2025, la communauté d'agglomération a de nouveau bénéficié d'une subvention de la Région Île-de-France qui lui permet de poursuivre et affiner sa stratégie sur le territoire :

- augmentation du nombre de barrières anti intrusion
- investissement dans des solutions de vidéosurveillance, de signalétique d'avertissement, et mise en place d'une veille accrue sur le territoire
- création d'un réseau regroupant la région, le département, la Sanef et Marne et Gondoire, afin de préserver les voiries intercommunales ainsi que l'ensemble de l'espace du territoire
- finalisation du guide des dépôts sauvages à destination des élus du territoire

L'intercommunalité s'est également associée aux communes du territoire pour créer un groupe de travail sur les dépôts sauvages. La première action mise en oeuvre a été le prêt de matériel de vidéosurveillance aux communes.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve la qualité
du cadre de vie pour
les habitants et usagers
du territoire

Répond aux attentes
des élus avec une réponse
plus rapide, économe
et efficace en matière
de dépôts sauvages

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'actions engagées : 12 actions en 2025
- Nombre de dépôts sur le territoire
- Tonnage ramassé : 180 tonnes de dépôts sauvages ramassés en 2025
- Création d'une fiche retour d'expérience par la Région mettant en avant le travail de Marne et Gondoire comme exemple.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Région Île-de-France, Agence des Espaces Verts, Département de Seine-et-Marne, Grand Paris Aménagement, ÉpaMarne, communes de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, élus, etc

COÛT DE L'ACTION

50 000 € TTC achat de barrières anti-intrusion

76 000 € TTC achat de caméras spécifiques à l'identification de dépôts sauvages

LE FONDS DE PROPRETÉ



Réduire les dépôts sauvages sur le territoire

Prévenir des conséquences des décharges non contrôlées sur l'environnement et sur la santé

Préserver le cadre de vie des habitants

Sensibiliser le public

Face à l'ampleur de la présence de dépôts sauvages en Île-de-France et à leurs conséquences pour les territoires, la Région s'est engagée dans un dispositif pluriannuel et transversal pour lutter contre ces mauvaises pratiques. Structuré autour de 4 axes et 12 actions, le dispositif « Région Île-de-France propre » a été adopté en Conseil régional le 7 juillet 2016.

Il prévoit notamment le lancement d'un fonds de soutien aux acteurs, la mise en place d'actions de communication, la création d'un site dédié aux signalements des dépôts sauvages, le renforcement de l'offre de collecte des déchets des artisans du BTP à l'échelle de la région (planification, soutiens financiers), la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, et l'établissement de propositions partagées sur les évolutions souhaitables du cadre législatif et réglementaire pour faciliter les sanctions.



▲
Dépôt sauvage sur le territoire

Sur le territoire de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus un enjeu majeur pour la préservation du cadre de vie des habitants. Chaque année, le coût de gestion de ces dépôts augmente de manière exponentielle.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a de nouveau obtenu une subvention régionale de 165 000 euros HT pour la lutte contre les dépôts sauvages. Cette subvention de la Région Île-de-France permet la mise en place d'un plan d'actions sur la période 2025-2028. Les actions mises en place :

- Mise en place de dispositifs de vidéosurveillance tels que caméras factices, caméras fixes sur l'aire d'accueil des gens du voyage
- Mise à jour de la cartographie des dépôts sauvages sur le territoire (intégré au système d'information géographique de la communauté d'agglomération)
- Mise en place de barrières anti-intrusion
- Mise en place d'actions de prévention et de surveillance avec le réseau des acteurs du territoire (Agence des espaces verts, État, Département, etc.)
- Création d'un groupe de travail au sein de l'intercommunalité (environnement, brigade intercommunale, services techniques)
- Ramassage des dépôts sauvages
- Pose de panneaux d'information « site sous vidéosurveillance »
- Réalisation d'un guide sur les dépôts sauvages à destination des élus, définissant le cadre réglementaire et les procédures à adopter.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve le cadre de vie



Lutte contre la contamination
des cours d'eau

Dépôt sauvage sur le territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de dépôts sauvages : 72 sites référencés, soit 180 tonnes comptabilisées en 2025
- Baisse du nombre de sites référencés comme des lieux de dépôts réguliers
- Augmentation de la veille terrain par les équipes de l'intercommunalité.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec les communes et la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts, Grand Paris Aménagement et le Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Communes, particuliers, entreprises

COÛT DE L'ACTION

145 000 € TTC

Ramassage et traitement des dépôts sauvages.



MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE VIDÉOSURVEILLANCE DES DÉPÔTS SAUVAGES



Protéger les voiries communautaires, notamment dans les espaces naturels et les zones d'activité économique du territoire

Mettre en place des procédures administratives et pénales lors des constats de dépôts sauvages

Après une large campagne de photo surveillance sur le territoire, cette action a pour vocation de créer un maillage de zones protégées par la vidéosurveillance en Marne et Gondoire. Conjointement aux actions du « Fonds Propreté Région », la mise en place de caméras de vidéosurveillance permet de dissuader les individus de déposer illégalement des déchets, de faciliter l'identification des contrevenants pour aboutir le cas échéant sur une verbalisation, de prévenir la pollution visuelle et sanitaire et de garantir un suivi de la gestion des déchets.

Elle permet également de contribuer à la protection de l'environnement et à l'application des réglementations locales.

Déclinaison opérationnelle de la stratégie de lutte contre les dépôts sauvages, cette action est accompagnée d'une campagne de sensibilisation et d'avertissement par voie d'affichage et de signalétique.

Elle a pour objectif d'être développée à tout type de zone fréquemment dépositaire de dépôts sauvages.

Le positionnement des caméras sera revu de manière régulière afin de protéger les 21 zones à risque en matière de dépôts sauvages. À ce jour, sur les zones identifiées et équipées de caméras, aucun dépôt n'a encore pu être constaté. Afin de prévenir les contrevenants, sur chaque site identifié, un panneau d'information « site sous vidéosurveillance » est installé. L'objectif de ces panneaux est d'informer qu'en cas de dépôt illégal, le contrevenant sera poursuivi pour dégradation publique et des procédures administratives seront lancées.

Au vu du succès du dispositif et de la diminution des dépôts sur le territoire, la communauté d'agglomération a décidé de proposer aux communes l'installation de caméras de surveillance sur les points noirs de « dépôts sauvages communaux ».

Au vu du succès du dispositif et de la réduction du tonnage des dépôts sauvages sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place cette stratégie sur le territoire des communes. 18 communes ont été intéressées par la démarche. Un planning pluriannuel a été défini en collaboration avec les communes afin de mettre en place des amendes pour tout contrevenant.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre les incivilités

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de caméras installées : 19
- Nombre de zones protégées : 27 zones à risque en matière de dépôts sauvages.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public

COÛT DE L'ACTION

76 000 € TTC

VISITES PAYSAGÈRES DU DOMAINE DE RENTILLY



Sensibiliser les citoyens à la biodiversité

Améliorer les connaissances botaniques du domaine

Valoriser le patrimoine naturel du parc

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier développe des propositions faites aux groupes et aux individuels autour des ressources naturelles du site. De nombreuses visites sont proposées :

- Visite paysagère autour des 3 grands espaces du domaine
- Ateliers créatifs valorisant les ressources naturelles du parc (ex : land art, herbier)
- Visites botaniques couvrant plusieurs thématiques (ex : autour des chênes, etc.)
- Soirée « Promenons-nous dans les bois » combinant visite dans le parc et projection d'un film autour d'une question paysagère ou botanique.



© Martin Agyrregio

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Offre une occasion
d'apprentissage

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 28 visites paysagères et botaniques en 2025 (tout public et groupes)
- En 2025, 28 groupes soit 638 personnes, adultes et enfants, ont pu découvrir le parc paysager sous la forme d'une visite, d'un atelier artistique autour des arbres, ou dans le cadre d'une rencontre professionnelle.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public, groupes scolaires et autres groupes (centres de loisirs, structures d'accueil, etc.)

COÛT DE L'ACTION

0 €



ÉTUDE POUR LA RENATURATION ET LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS



Identifier les zones du territoire à fort potentiel de renaturation

Augmenter la part de nature en ville pour la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et le cadre de vie

Préserver et restaurer les services écosystémiques rendus par les sols

Dans un contexte d'une nécessaire adaptation des villes au changement climatique, Marne et Gondoire a réalisé une étude du potentiel de renaturation des sols. L'objectif de cette étude est d'aboutir à une programmation opérationnelle, comprenant des propositions de désimpermeabilisation et de renaturation de sites en prenant en compte les principaux enjeux ainsi que les grands projets du territoire.

Les zones identifiées permettent ainsi de renforcer le maillage de continuités écologiques du territoire, de lutter contre les îlots de chaleur, de mieux maîtriser les problématiques de ruissellement ou de proposer des projets de réappropriation alimentaire (en lien avec le projet d'alimentation territoriale).



Cette action fait partie du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Après un travail bibliographique et de compilation de données, le prestataire a organisé au premier semestre 2024 des ateliers de travail cartographique avec les communes pour articuler les opportunités théoriques de renaturation ou de végétalisation avec les enjeux et les projets sur le territoire. Les cartes ont ensuite été affinées par un travail de terrain du prestataire.

Ensuite, plusieurs temps d'échanges ont été organisés afin d'aboutir à une liste affinée de parcelles susceptibles d'accueillir un projet de renaturation ou de végétalisation à court, moyen ou long terme. Au total, 21 projets ont été élaborés par le bureau d'études pour 14 communes du territoire. En complément, une fiche ressources a été transmise aux communes. Elle reprend les principales recommandations pour les typologies récurrentes de projets (parkings, cimetières, écoles, espaces publics), les financements mobilisables ainsi que les outils fonciers et les leviers réglementaires permettant de pérenniser les projets. Lors de la dernière réunion du comité de suivi, le 26 mai 2025, trois communes ont partagé leurs avancées en matière de renaturation, notamment la requalification de leurs cours d'école, communément appelées cours oasis. La mission du prestataire étant désormais achevée, Marne et Gondoire se tient à la disposition des communes souhaitant concrétiser leurs projets.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de lutter contre
les inondations et les impacts
du changement climatique
en ville



Favorise la mise en place d'îlots
de fraîcheur en ville

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de sites et surface renaturés
- Rencontre avec les communes pour construire des projets opérationnels : 13 communes représentées
- Mise en forme de propositions de projets : 21 projets pour 14 communes
- 130 000 m² de surface de projets au total, dont 20 000 m² proposés à la désimperméabilisation sur le territoire de Marne et Gondoire (soit l'équivalent d'environ trois terrains de football).

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec les communes, les conseillers et ambassadeurs du climat.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

65 000 € HT

15 000 € HT de subvention pour la Région IDF

25 000 € HT de subvention par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF)

MISE EN PLACE DE JACHÈRES FLEURIES MELLIFÈRES



Valoriser d'un point de vue écologique et paysager les parcelles agricoles en repos

Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de couverts fleuris

Développer des milieux favorables pour les pollinisateurs du territoire

Préserver les milieux aquatiques avoisinant et la qualité des cours d'eau

Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées avec un mélange de semences locales et mellifères.

La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressés et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert).

En 2025, 7 hectares ont été semés par 4 agriculteurs et sur 6 communes du territoire. Une visite pour évaluer la qualité du mélange (rendu) est organisée chaque année au cours de l'été sur les parcelles semées. Le couvert est détruit mécaniquement en novembre par les agriculteurs.



▲ Jachère fleurie à Lesches

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise les champs d'un point
de vue paysager

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Surface semée sur le territoire : 7 ha
- Nombre d'agriculteurs participant à l'opération : 4
- Nombre de communes concernées : 6.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Mise en œuvre par les agriculteurs et par les services techniques des communes sur les conseils techniques éventuels de l'intercommunalité (dans le cadre des déclarations à la PAC)
- Opération annuelle. Le mélange est choisi chaque année en fonction de la qualité du rendu de l'année passée. Deux mélanges mellifères ont été choisis cette année, un pour les agriculteurs et un, plus fleuri, pour répondre aux attentes des communes.

LES PUBLICS CIBLES

Promeneurs, agriculteurs et usagers des espaces avoisinants les parcelles semées

COÛT DE L'ACTION

4 157,50 € TTC



©lesgalatsgris

EXPLOITATION DE RUCHES

SUR 4 SITES DU TERRITOIRE



Enrayer le déclin des abeilles

Contribuer à la pollinisation des espèces à fleurs

Se familiariser avec la présence des abeilles sur le territoire, pouvoir observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre société

Mener des actions pédagogiques de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain

Susciter des vocations

Dans le cadre de son engagement dans la lutte en faveur de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé une convention avec *Les Ruchers d'Enora* pour l'installation et la gestion de ruches dans des lieux emblématiques et particulièrement propices du territoire : le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier (Bussy-Saint-Martin), le Moulin Russon (Bussy-Saint-Georges), le parc du Mont Évrin (Montévrain) et la Maison de la Nature (Ferrières-en-Brie).

Installées depuis 2017, ces ruches abritent, chacune, entre 30 000 et 50 000 abeilles domestiques.

Une partie du miel récolté est en vente au Moulin Russon, à la Maison de la Nature et à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire. Tout en favorisant les circuits courts, cette action permet de sensibiliser les visiteurs à la démarche.

Depuis 2018, différentes actions pédagogiques sont menées en partenariat avec l'apicultrice et l'équipe d'animation de l'office de tourisme. Tout au long de l'année, le public peut bénéficier d'ateliers « découverte de l'apiculture ».



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise un large public au dérèglement climatique et à la fragilité de notre environnement



Propose des animations gratuites de découverte de l'apiculture



Promeut les circuits courts

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants aux animations : 54.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire avec le soutien logistique et la mise en animation par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Partenaire associé : Les Ruchers d'Énora
- Stratégie d'amélioration continue par la diffusion de questionnaires de satisfaction auprès des publics touchés.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

8 800 € HT

Coût du dispositif

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Lutter contre la prolifération du frelon asiatique

Lutter contre la dissémination des abeilles et autres insectes pollinisateurs

Protéger la biodiversité

Limiter le danger éventuel pour les habitants

Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a passé en 2025 une nouvelle convention avec l'association de défense contre le frelon asiatique de Seine-et-Marne (DEFAS).

La destruction des nids de frelons identifiés sur le territoire a ainsi été réalisée par l'association DEFAS, à la charge de la collectivité. Cette année, 167 interventions ont eu lieu sur le territoire.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Rassure les habitants
et promeneurs

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'interventions sollicitées : 209 en 2025
- Nombre de nids détruits : 167.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Association de défense contre le frelon asiatique de Seine-et-Marne (DEFAS).

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, écoles et services techniques des communes

COÛT DE L'ACTION

Convention

24 000 € HT

MAISON DE LA NATURE



Exploiter un jardin pédagogique comprenant des zones refuges pour la faune

Participer à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches

Permettre aux différents publics de vivre une expérience dans la nature et leur faire découvrir la biodiversité grâce aux activités proposées

Aborder de nombreux sujets des programmes scolaires en sensibilisant les élèves à la richesse des espaces naturels péri-urbains

Sensibiliser de manière simple et concrète à la nature environnante

Située à l'orée de la forêt de Ferrières, la Maison de la Nature a été inaugurée en 2014 et déclarée d'intérêt communautaire en 2017, lors de l'intégration de la commune de Ferrières-en-Brie dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Sur une emprise de 6 500 m², cet ensemble comprend une salle d'expositions et des bureaux, ainsi qu'un grand jardin d'environ 5 000 m². Il dispose d'un parking d'une centaine de places, réunissant ainsi toutes les conditions d'accueil du grand public et des groupes scolaires.

Animée depuis septembre 2018 par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, la Maison de la Nature se veut un lieu engagé dans le développement durable et la préservation de l'environnement. Elle propose ainsi au plus grand nombre de découvrir la richesse de la faune et de la flore locales et de s'impliquer dans sa préservation.



© CAMG - Estelle Fordevin

L'équipe de la Maison de la Nature, composée d'une coordinatrice et de deux apprentis en BTS Gestion et protection de la nature, s'appuie également sur des partenaires spécialisés : un animateur jardin qui propose des cours de jardinage pour le public individuel et les scolaires et une apicultrice qui accompagne la gestion des ruches et sensibilise à la protection des pollinisateurs. Ensemble, ils transforment le jardin en un véritable support d'expérimentation autour de la préservation de la biodiversité et du jardinage au naturel.

Une gestion différenciée du jardin a été adoptée, sans exportation de végétaux ni recours à des entreprises extérieures, valorisant ainsi les ressources disponibles. La tonte des espaces est déterminée en fonction de leur utilisation, favorisant ainsi de nombreuses prairies fleuries. Les plantes vivaces et aromatiques sont privilégiées, et divers biotopes sont créés pour accueillir un maximum de diversité.

Forte de son expérience de quatre années de compost partagé avec les habitants, la Maison de la Nature est un site vitrine du Réseau Compost Citoyen Île-de-France. Depuis juillet 2025, elle est également labellisée Refuge LPO, confirmant la qualité des aménagements et de la gestion favorables à la biodiversité. Préservation, valorisation de la biodiversité et décarbonation sont les maîtres-mots de ces initiatives.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public à une démarche
écocitoyenne et responsable

Favorise la prise de conscience
écologique



Crée des liens sociaux
et intergénérationnels



Permet au public et notamment
aux enfants de se reconnecter
à la nature

Offre un cadre d'apprentissage
agréable et un espace convivial



Incite au recyclage des déchets
et à la limitation de ces derniers

Développe le tissu associatif
et économique local

Développe les partenariats
avec des associations
et entreprises locales

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de scolaires accueillis : 1 122 élèves (42 classes)
- Nombre de visiteurs : 3 000 personnes (groupes et individuels)
- Retours des enseignants, des enfants et des familles
- Reconquête naturelle du site (inventaire écologique)
- Nombre de familles participant au projet de compostage collectif : 28
- Quantité de biodéchets détournés : 0,91 tonne en 2025.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : commune de Ferrières-en-Brie, SIETREM, adhésion au Réseau Compost Citoyen Île-de-France
- Démarche transversale : animations hors les murs et accompagnement des manifestations écoresponsables du territoire (Fête des plantes à Jossigny, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, vallées de la Brosse et de la Gondoire), développement des sciences participatives, notamment avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Stratégie d'amélioration continue : L'équipe se forme en permanence pour adapter ses ateliers au plus grand nombre. Toute l'année des étudiants sont accueillis pour des stages de découverte. Deux apprentis en BTS Gestion et Protection de la Nature ont été embauchés.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, jeune public (groupes scolaires, centres de loisirs), personnes en situation de handicap, familles et touristes

COÛT DE L'ACTION

Personnel et matériel

50 000 € HT

Une coordinatrice et deux apprentis dédiés, le reste du personnel est mutualisé avec le Moulin Russon



© Stéphanie Marcoux

LABELLISATION DU JARDIN DE LA MAISON DE LA NATURE

COMME « REFUGE LPO »



Offrir un espace protégé pour la faune locale,
en particulier les oiseaux

Valoriser les aménagements favorables à la biodiversité
(haies, prairies fleuries, gîtes à insectes, nichoirs, mares)

Renforcer les actions de sensibilisation autour
de la protection de la faune et de la flore

En juillet 2025, la Maison de la Nature a obtenu la labellisation Refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Ce label vient reconnaître les actions menées depuis plusieurs années pour la préservation de la biodiversité.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a réalisé dans le jardin de la Maison de la Nature des aménagements favorables à la faune : création d'une mare, plantations de haies, conservation de prairies fleuries et installation de zones de quiétude. Ces interventions ont permis de structurer un cadre accueillant pour les oiseaux et la petite faune.

L'équipe de la Maison de la Nature assure au quotidien une gestion adaptée : jardinage au naturel, gestion différenciée des espaces, suivi des prairies fleuries et pose de nichoirs. Cette gestion favorise le maintien et le développement des espèces.

La Maison de la Nature développe également des actions de sensibilisation : accueil de classes, animations pédagogiques, participation à des programmes de sciences participatives (Oiseaux des Jardins), création d'ateliers dédiés aux nichoirs et organisation d'activités d'observation et de suivi des espèces.

Le Refuge LPO valorise une démarche complète, associant aménagements, gestion durable et sensibilisation des habitants à la protection de la faune et de la flore.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public aux enjeux environnementaux



Offre aux habitants un espace de détente pour se ressourcer et se reconnecter à la nature



Renforce la prise de conscience écologique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de personnes sensibilisées aux actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de ce dispositif : 252 personnes
Surface de prairies en gestion différenciée : 1 000 m²
Surface d'espaces laissés en friche : 1 200 m²
- Nombre d'ateliers pédagogiques proposés : 15 ateliers / 397 participants.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Cette démarche transversale permet d'intégrer les sciences participatives dans la programmation de la Maison de la Nature. Dans un objectif d'amélioration continue, un programme de formation continue de l'équipe est mis en place. Le suivi écologique régulier entraîne, si besoin, une adaptation des aménagements.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public (habitants, scolaires, centres de loisirs, naturalistes, touristes)

COÛT DE L'ACTION

Coût du personnel impliqué

85 € Convention LPO

500 € Matériel pédagogique et d'observation



ANIMATION DES FRESQUES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Sensibiliser aux enjeux environnementaux
(biodiversité, sols, déchets)

Favoriser une prise de conscience collective
et l'adoption de pratiques durables

Diffuser un langage commun autour des défis
de la transition écologique

Les fresques sont des ateliers pédagogiques collaboratifs visant à sensibiliser les citoyens aux grands enjeux de la transition écologique. Par le jeu et l'intelligence collective, elles permettent de comprendre les mécanismes, d'identifier les impacts des activités humaines et de réfléchir ensemble à des solutions concrètes.

À la Maison de la Nature, plusieurs agents ont été formés pour animer différentes fresques, comme la Fresque de la Biodiversité et la Fresque du Sol, dans le cadre des activités pédagogiques proposées aux visiteurs.

Pour enrichir cette offre et diversifier les outils pédagogiques, l'intercommunalité a soutenu la montée en compétence des agents en finançant la formation à la Fresque du Climat. Depuis 2025, les agents ont également pu bénéficier de la formation à la Fresque des Déchets, intégrée au parcours de formation du SIETREM, permettant ainsi de proposer un nouvel atelier pédagogique complet et structuré.

Ces formations permettent de proposer des actions de sensibilisation variées et adaptées à différents publics, en cohérence avec la politique environnementale de Marne et Gondoire.



© CAMG - Muriel Teyssier

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise à l'importance des sols
et incite à adopter des pratiques de
gestion durable



Utilise une approche ludique
et collaborative

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 2 ateliers pour le « grand public »
- 1 atelier pour les agents de l'office de tourisme.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Action de sensibilisation collaborative et ludique pilotée en interne après formation de deux agents de l'office de tourisme
- Démarche partenariale avec l'intercommunalité et son office de tourisme
- Démarche transversale : la formation des agents est un engagement institutionnel fort en faveur de la sensibilisation et de la transition écologique.

LES PUBLICS CIBLES

Tous publics (habitants, scolaires, étudiants, agents, associations)

COÛT DE L'ACTION

+ - 200 € HT

Coût de formation par agent formé

SORTIE DÉCOUVERTE DU MARAIS DU REFUGE



Démontrer l'importance de la préservation des zones humides

Sensibiliser la population à la richesse du paysage et la biodiversité des milieux humides

Faire découvrir les produits des fermes du territoire

Le Marais du Refuge, zone humide en bord de Marne, constitue un patrimoine naturel exceptionnel qu'il est primordial de préserver. Cet espace naturel sensible est notamment un site privilégié pour l'observation de nombreux oiseaux en halte migratoire.

En France, plus de la moitié des zones humides ont disparu au cours du siècle dernier. Elles constituent pourtant des sites essentiels pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, amphibiens, poissons, etc.), pour la régulation des inondations ou encore pour l'autoépuration des eaux.

Depuis plusieurs années, Marne et Gondoire organise une sortie découverte du Marais du Refuge à Lesches.

En 2025, la sortie a été organisée au printemps et s'est déroulée le 12 avril dans des conditions idylliques. Le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) des Boucles de la Marne, en charge de l'animation avec l'association Abîme, a présenté l'histoire et le contexte dans lesquels s'inscrit ce site magnifique. Enfin, la vingtaine de participants a ainsi pu observer, sous les commentaires éclairés d'un ornithologue, des milans noirs, de jeunes tritons, un couple de cygnes, des foulques et des grèbes huppés.



© CAMG - Mélanie Le Manach

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Offre aux habitants une occasion
de découvrir ce patrimoine naturel

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 22.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communité d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec la commune de Lesches, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Boucles de la Marne et l'association Abîme.

LES PUBLICS CIBLES

Grand public, familles

COÛT DE L'ACTION

450 € HT



▲ Observation des oiseaux du Marais

SENSIBILISATION À LA TRAME NOIRE



Informier et sensibiliser sur les impacts de la pollution lumineuse sur la faune nocturne

Promouvoir des pratiques respectueuses : éclairage adapté et sobriété lumineuse

Valoriser la trame noire comme enjeu écologique du territoire

Préserver les cycles naturels de la biodiversité nocturne

Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire mène une étude ambitieuse autour de la trame noire, afin d'identifier les zones sensibles à la pollution lumineuse et d'établir un plan d'actions pour la préserver et la restaurer.

En lien avec cette démarche, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire et la Maison de la Nature organisent des animations lors des événements nationaux, visant à sensibiliser le public à l'importance de la nuit et à la biodiversité nocturne.

En 2025, une centaine de personnes a pu assister à deux événements :

- Nuit de la Chouette : 8 mars
- Balade nocturne dans la forêt des Vallières (Thorigny-sur-Marne) dans le cadre de la Nuit des forêts en partenariat avec le collectif Cap sur la Marne : 13 juin.



© OTMG - M

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Développe la conscience
écologique et la prise en compte
de la biodiversité nocturne

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'événements et/ou ateliers proposés : 3
- Fréquentation : 90 personnes.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Cap sur la Marne, organisme La Nuit des Forêts.

Ces actions sont basées sur la sensibilisation avec une diffusion de supports pédagogiques et la valorisation du programme « trame noire ».

LES PUBLICS CIBLES

Tout public (habitants, scolaires, centres de loisirs, naturalistes, touristes)

COÛT DE L'ACTION

500 € HT



RENATURATION DES BERGES DE LA MARNE

À LAGNY-SUR-MARNE ET MONTÉVRAIN



Assurer la continuité écologique des berges

Renaturer les berges en supprimant les éléments minéraux

Restaurer les milieux humides associés

Protéger des espèces remarquables

Stabiliser et consolider les berges du site

Améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs

Développer le tourisme et les loisirs

Au regard du succès des aménagements précédents, l'intercommunalité a souhaité poursuivre cette démarche de valorisation des berges de la Marne sur les communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne qui restent encore par endroits artificielles et dégradées. À l'instar des autres communes, les berges artificialisées seront reprises et stabilisées en favorisant les techniques de génie végétal. Ces aménagements permettent de renaturer les berges de la Marne, renforcer la biodiversité au cœur de Marne-la-Vallée et associent également la mise en place de liaisons douces et d'espaces de promenade tournés vers la Marne.

Ainsi, Marne et Gondoire a engagé à l'automne 2022 une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un projet d'aménagement d'un linéaire d'environ 1,8 km sur les berges de la Marne, à Montévrain en amont au niveau du moulin de Quincangrogne, limitrophe avec la commune de Chessy, jusqu'au quai de la Gourdine à l'aval, à Lagny-sur-Marne. Cet aménagement permettra de connecter les cheminements déjà présents sur Chessy et la passerelle Chessy / Dampmart et ceux du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne.

Après une phase de construction de projet et de concertation, l'année 2025 a été marquée par la tenue de l'enquête publique unique sur le volet foncier et le dossier « Loi sur l'eau ». Le commissaire enquêteur a rendu son avis favorable pour la réalisation du projet. Les travaux ont ainsi pu démarrer à l'automne sur les premières phases, à savoir le secteur du ru du Bicheret et le secteur aval à Montévrain.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les zones humides
et limite les phénomènes
d'inondation



Améliore le cadre de vie des
promeneurs, piétons et cyclistes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Linéaire de berges à renaturer : 1,8 km
- Fréquentation du site.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

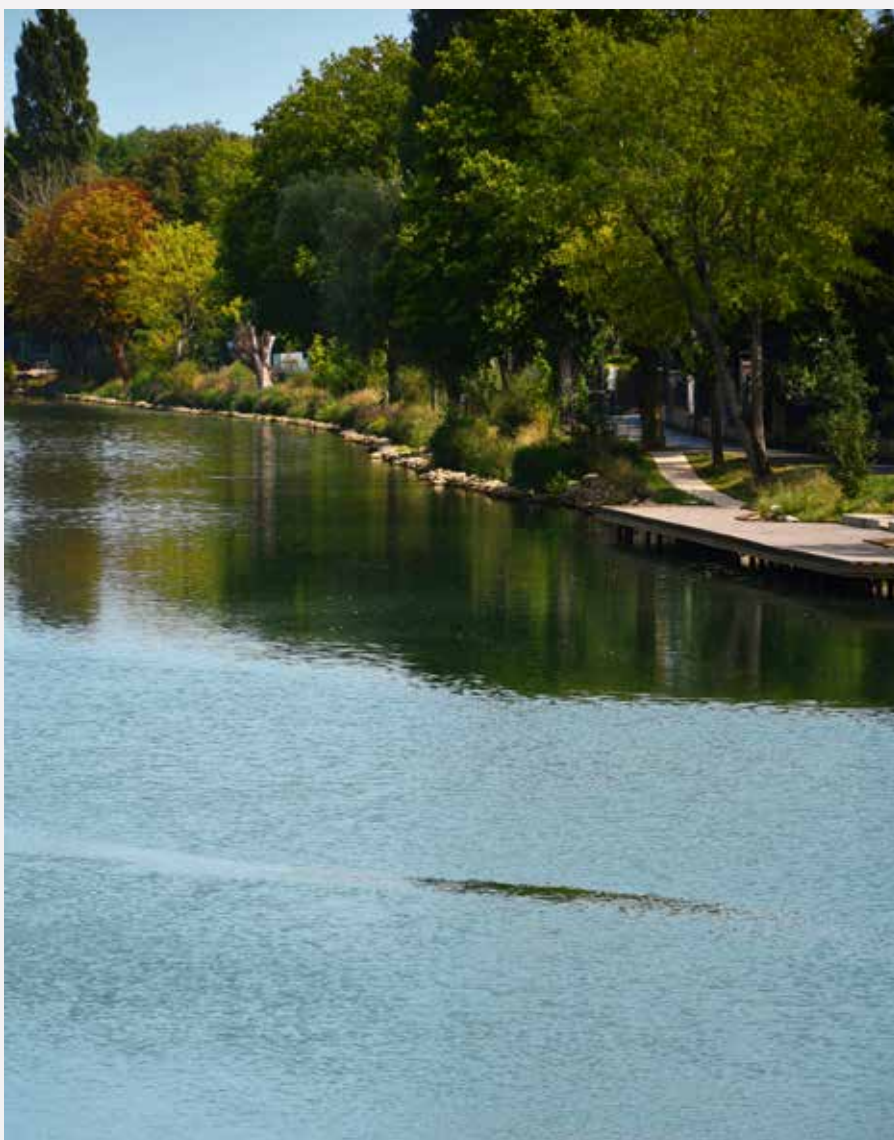
- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne, Voies Navigables de France, Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Institut national de recherches archéologiques préventives.

LES PUBLICS CIBLES

Riverains, habitants du territoire et promeneurs, usagers de la Marne, biodiversité

COÛT DE L'ACTION

505 947 € HT (coût des travaux sur les secteurs 1 et 3) hors subvention du Département et de l'AESN



EXPLOITATION ET SURVEILLANCE DES BARRAGES ET DIGUE



Répondre aux obligations réglementaires

Entretien et surveiller les ouvrages

Protéger la population du risque d'inondation

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de sa compétence assainissement et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), exploite et surveille trois barrages et une digue. Les trois barrages sont classés en catégorie C : le barrage de l'étang de la Loy situé sur la commune de Gouvernes, le barrage du bassin des Corbins à Montévrain et le barrage de la Broce (classé depuis septembre 2023) à Bussy-Saint-Georges. La digue du quai du Pré Long est quant à elle située sur la commune de Lagny-sur-Marne et classée en catégorie D. L'intercommunalité réalise donc également une surveillance de l'ouvrage hydraulique conformément aux prescriptions réglementaires.

L'objectif de la digue du quai Pré Long est de protéger la population riveraine de la Marne d'une crue de type « avril 1983 », soit une hausse de 4,45 m du niveau de l'eau de la Marne.

Les trois barrages construits en travers des cours d'eau de la Brosse (pour les barrages de la Loy et de la Broce) et du Bicheret (pour le barrage des Corbins) ont pour but de stocker une certaine quantité d'eau pour réguler le débit de ces derniers afin de contrôler les crues.



▲ Digue du quai du Pré Long

L'exploitation des ouvrages a consisté à réaliser :

- L'entretien courant de la végétation et des ouvrages hydrauliques : évacuation des embâcles (barrage de la Loy), digue du quai Pré Long, curage des ouvrages
- La maintenance des sondes de niveau
- La reprise du remblai de la digue
- La pose d'une échelle limnimétrique, la reprise du seuil, l'installation d'un garde-corps au niveau de l'exutoire, ainsi que des interventions sur la problématique d'obstruction sur le barrage de la Broce.

La surveillance des ouvrages a consisté à réaliser :

- Deux visites programmées avec manœuvre des vannes pour identifier tous les désordres pouvant affecter la sécurité de l'ouvrage
- Le suivi mensuel des appareils d'auscultation (piézomètres, inclinomètres verticaux, repères de tassement), abonnement au site Vigicrue pour recevoir les alertes.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de contrôler les crues
et préserver la population du
risque d'inondation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de visites programmées réalisées par ouvrage : 2.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, les communes, les riverains.

LES PUBLICS CIBLES

Riverains de la digue du quai Pré Long, des barrages de l'étang de la Loy et du bassin des Corbins

COÛT DE L'ACTION

130 000 € HT



Barrage de la Loy

© Théo Guerlet

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU



Assurer une bonne fonctionnalité hydraulique des cours d'eau du territoire

Assurer la continuité écologique des cours d'eau

Restaurer les milieux aquatiques

L'étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau du territoire a mis en évidence la nécessité de mener des opérations d'entretien des cours d'eau estimées à 200 000 € HT sur l'ensemble du linéaire pour les cinq premières années :

- Les interventions sur la végétation (fauche, élagage, sélection de la ripisylve, gestion des espèces exotiques envahissantes, plantations, etc.)
- Gestion des embâcles et chablis
- Gestion des déchets.

L'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires au titre du Code de l'environnement en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche.

Pour autant, certaines carences dans l'entretien des cours d'eau par les propriétaires sont constatées et des travaux s'avèrent nécessaires pour rétablir le bon état de la trame bleue et limiter l'aléa inondation afin de protéger les biens et les personnes. Les propriétés privées représentent 41 % du linéaire.

Afin de permettre la réalisation des prestations d'entretien en domaine privé, Marne et Gondoire a recouru à une déclaration d'intérêt général (DIG) « entretien ». Cette autorisation prise par arrêté préfectoral s'établira sur une durée de 5 ans renouvelable.

Un arrêté préfectoral permettant à Marne et Gondoire de réaliser les opérations d'entretien a été délivré en octobre 2024.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque
d'inondation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'interventions au titre de la DIG en 2025 :
1 010 m de linéaires traités pour l'année 2025
310 m pour la commune de Gouvernes
710 m pour la commune de Lagny-sur-Marne
- Linéaires de cours d'eau concernés par la DIG : 43 km.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec le prestataire et la Direction départementale des territoires.

LES PUBLICS CIBLES

Population riveraine des cours d'eau du territoire

COÛT DE L'ACTION

50 000 € HT

Coût des travaux en 2025

SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU & DES PLANS D'EAU



Répondre aux obligations réglementaires issues des instructions de la loi sur l'eau en matière de suivi qualité des bassins de retenue des eaux pluviales

Orienter la programmation des investissements en matière d'assainissement et de travaux d'aménagement

Vérifier l'efficacité des politiques de lutte contre la pollution et des projets d'aménagements

Identifier les altérations éventuelles du fait des diverses pressions humaines et en suivre les évolutions

Apprécier sur le long terme l'état de santé du patrimoine que constituent les cours d'eau et les plans d'eau

Suivre régulièrement le débit des cours d'eau et de façon générale le régime hydraulique des bassins et des chaînes de bassins

Estimer l'impact des bassins de retenue créés dans le cadre des urbanisations en ZAC, etc.

Informers le public sur la qualité des cours d'eau et des bassins

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de ses compétences actuelles (assainissement, environnement et GEMAPI), est concernée par le suivi physico-chimique et quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau sur son territoire.

Ainsi, Marne et Gondoire conduit, depuis 2008, un programme d'observation de la qualité physico-chimique, biologique et quantitatif de ses cours d'eau et plans d'eau. Les prélèvements, les analyses en laboratoire et le traitement des données sont confiés à un prestataire extérieur. Les données sont ensuite transmises aux bureaux d'études, aux services de l'État et aux aménageurs.

Par ailleurs, la Gondoire, ses affluents et le ru du Bicheret doivent respecter l'objectif de qualité 1 B ou la classe de « bonne » qualité. L'intercommunalité doit répondre aux obligations réglementaires de suivi qualité des bassins de retenues des eaux pluviales issues des arrêtés préfectoraux pris au titre de la loi sur l'eau. Elle est donc en charge du suivi de 34 bassins en eau depuis 2021.

Marne et Gondoire intervient également lors d'épisodes de pollution de cours d'eau ou de bassins. Ainsi, en 2025, elle a procédé à la gestion de six pollutions accidentelles. Elles ont concerné l'étang de la Loy à Gouvernes (cyanobactéries) et l'étang des Corbins à Montévrain (cyanobactéries).

Le service assainissement de l'intercommunalité réalise aussi, selon la localisation, des contrôles pour vérifier la conformité des installations d'assainissement.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la lutte contre
la pollution des cours d'eau

Prélèvement phytoplancton
Bassin des Corbins à Montévrain

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de prélèvements : 4 campagnes annuelles par station
- Évolution de l'état des cours d'eau par le suivi de critères spécifiques types NH4+.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, bureaux d'études, pêcheurs et services de l'État

COÛT DE L'ACTION

106 037 € TTC



RÉOUVERTURE DU BRAS SAINT-PÈRE



Remettre à ciel ouvert un linéaire de cours d'eau

Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux

Restaurer un corridor annexe de la trame bleue locale en reconnectant le tronçon réaménagé du Bras Saint-Père avec la zone humide du Parc Nature

Améliorer le fonctionnement hydraulique du tronçon en restaurant l'écoulement et participant ainsi à la prévention du risque d'inondation caractérisé sur le secteur

Dans le cadre de ses compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de protection, mise en valeur de l'environnement et de protection de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire projette de remettre à ciel ouvert et donc restaurer un tronçon busé du Bras Saint-Père et ses berges.

Le tronçon du cours d'eau concerné par le projet est situé sur la commune de Lagny-sur-Marne en Seine-et-Marne. Il mesure environ 75 mètres linéaires sur une largeur allant jusqu'à 7 mètres.

En 2025, les premières études ont été lancées, avec notamment le relevé topographique du site, le diagnostic écologique et la modélisation hydraulique.



Tronçon concerné par la réouverture du Bras Saint-Père

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les fonctionnalités hydrauliques du tronçon et joue un rôle favorable lors des inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'espèces de faune et de flore inventoriées.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Région, Département, Ramery.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

85 000 € HT prévus pour la phase d'études préalables hors subvention



Ru du Bras Saint-Père - Square Foucher de Careil à Lagny-sur-Marne

RESTAURATION DU RU DU DÉVERSOIR DE LA DHUIS



Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux, particulièrement le cours d'eau, ses berges et les milieux humides

Donner au cours d'eau une morphologie sinueuse pour un écoulement plus naturel

Restaurer les trames écologiques et particulièrement la trame bleue dégradée

Sécuriser le site en réduisant l'aléa inondation et coulée de boue

Réhabiliter le cheminement existant (ancien GR15 bis) et permettre un accès aux usagers dans le respect de l'environnement

La Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire porte l'ambition de restaurer un cours d'eau, le ru du Déversoir de la Dhuis et ses milieux adjacents dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de la protection de l'environnement.

Le tronçon du cours d'eau concerné par le projet est situé sur la commune de Thorigny-sur-Marne. Le linéaire concerné par le projet est de 662 mètres linéaires dont :

- 219 mètres linéaires de berges maçonnées ;
- 453 mètres linéaires de berges naturelles.

L'aqueduc de la Dhuis a été le premier ouvrage d'adduction d'eau de source pour alimenter Paris. La longueur totale de l'aqueduc est de 131 km dont 114 km d'aqueduc en plan d'eau libre et 17 km de siphons (dont 12 km en souterrain).

Sur le tronçon central, au niveau de la commune de Thorigny-sur-Marne, existe un ancien déversoir, dépendance de l'aqueduc de la Dhuis. Celui-ci, jusqu'à sa confluence avec le ru d'Armoine est cartographié depuis 2017 (AP n°2017/DDT/SEPR/195) parmi les cours d'eau de Seine-et-Marne. Son classement est dû au fait qu'un écoulement est présent tout au long de l'année en raison d'une alimentation provenant de l'aqueduc de la Dhuis, des eaux pluviales et potentiellement d'une source au lieu-dit « les Salvâtres ».

Son lit est diversifié bien que fortement perturbé et une vie aquatique est présente. Le tronçon en amont du déversoir est maçonné et le tronçon en aval est constitué de berges naturelles fortement dégradées.

L'intercommunalité a réalisé fin 2017 son plan de gestion des rus permettant de disposer d'une visibilité sur les actions à engager sur les secteurs à enjeux écologiques et hydrauliques du territoire. C'est dans ce cadre, par exemple, que Marne et Gondoire a rouvert le ru du Bicheret en 2022. Plus spécifiquement concernant le ru du Déversoir de la Dhuis, élément de la trame bleue du territoire, l'étude met en évidence des enjeux écologiques importants. En effet, un potentiel de frai des espèces piscicoles lithophiles ou psammophiles est à confirmer et la présence de milieux humides dont une zone d'expansion des crues précaire présente un enjeu important pour la faune. Au regard de ces enjeux et de l'état de conservation préoccupant du cours d'eau, une intervention prioritaire est préconisée dans le plan de gestion des rus.

Par ailleurs, un circuit de promenade était présent sur le tronçon aval et celui-ci, à ce jour impraticable, nécessite d'être réhabilité afin de pouvoir être emprunté à nouveau.

En cas de fortes précipitations, le cours d'eau peut engendrer des dégradations par débordement et érosion de berges non stabilisées. En 2025, les premières études ont été lancées avec notamment le relevé topographique du site, le diagnostic écologique, l'étude géotechnique et l'étude de faisabilité.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les désordres engendrés
par les fortes précipitations
grâce à la renaturation



Prévoit un cheminement
en bord de cours d'eau

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'espèces de faune et de flore inventoriées (les différents diagnostics sont en cours).

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Région, Département, commune de Thorigny-sur-Marne, Ville de Paris, Eau de Paris, Île-de-France Nature.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

275 000 € HT prévus pour la phase d'études préalables hors subvention



PPI ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT



Desservir, par un réseau de collecte des eaux usées, l'ensemble des habitations situées en zone d'assainissement collectif

Mettre en séparatif (réseaux eaux usées / eaux pluviales) l'ensemble des réseaux unitaires présents sur le territoire

Accompagner les riverains dans leurs travaux de mise en conformité des installations intérieures afin d'optimiser au maximum les taux de raccordement et de mise en conformité

Réhabiliter les réseaux d'assainissement dégradés

Mettre en œuvre des ouvrages de prétraitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel

Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau du territoire

En 2021, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé son schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (SDAGEP). Cette étude ambitieuse a permis de mettre à jour la politique générale, à moyen et long terme, en matière de gestion des eaux usées et pluviales, adaptée au contexte du territoire tout en respectant la réglementation en vigueur.

L'élaboration de ce SDAGEP visait notamment les objectifs suivants :

- l'optimisation du fonctionnement des réseaux eaux usées et eaux pluviales
- l'amélioration du taux de collecte
- la réduction des apports parasites dans le réseau d'eaux usées
- la réduction des rejets d'eaux usées en milieu naturel
- la mise à jour d'un zonage intercommunal d'assainissement des eaux usées.

La concrétisation de ce schéma directeur s'est fait notamment à travers l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement (PPI) assainissement.

Dans le cadre du SDAGEP, l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en séparatif ou à la réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'intercommunalité est estimé à plus de 74 millions d'euros HT. Les villes les plus concernées par ces besoins de travaux sont celles qui disposent encore de réseau d'assainissement de type unitaire (cf. Schéma au dos).

Afin de pouvoir faire face à ce besoin de travaux, avec l'objectif final de préserver les milieux naturels et notamment la ressource en eau, l'intercommunalité s'est engagée dans un programme de travaux ambitieux qui mobilise une enveloppe annuelle de 4,8 millions d'euros HT pour mettre en œuvre son PPI assainissement, tout en stabilisant le niveau d'endettement du budget assainissement.

Le PPI assainissement 2023-2032 de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022. Il a été élaboré en concertation avec les villes concernées par les travaux et a été établi selon les critères suivants :

- Risque de pollution du milieu naturel (apport d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales par déversements)
- Mise en conformité des branchements
- Diminution des eaux claires parasites
- Programme de voirie de chacune des villes.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la pollution
des cours d'eau



Favorise la mise en conformité des
installations des riverains

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Suivi écologique des cours d'eau
- Taux de raccordement au réseau public d'assainissement
- Taux de conformité des raccordements.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant que maître d'ouvrage avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

48 M€ HT sur 10 ans (2023-2032)

Réseau de type séparatif



Réseau de type unitaire



MARQUAGES

« ICI COMMENCE LA MARNE »



Sensibiliser les citoyens aux bons gestes avec un message qui interpelle

Prévenir les pollutions du milieu aquatique

Le territoire de Marne et Gondoire est régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs, consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur : les cours d'eau. La campagne de sensibilisation « Ici commence la Marne », mise en place en 2019 et poursuivie les années suivantes a permis de rappeler les bons gestes, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots, etc.). Le message « Ici commence la Marne - Ne rien jeter » est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles.

En 2025, 10 communes du territoire ont bénéficié de cette campagne ou de matériel permettant de réaliser les marquages en interne.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise les habitants à la
préservation des milieux naturels



Favorise la prise de conscience sur
l'importance des petits gestes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de communes ayant bénéficié de la campagne : 10 en 2025.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

450 € HT

LE PLUS DU COLIBRI



Sensibiliser les habitants et les agents de la collectivité et des communes du territoire à l'environnement

Promouvoir les gestes écoresponsables

Mettre en avant les actualités environnementales auprès d'un public non averti

L'Écho'logique, lancé en 2017, était un magazine numérique de partage et d'information dédié aux enjeux environnementaux. Présentant une thématique centrale, cet outil a permis d'encourager des pratiques durables au sein de notre territoire.

En février 2024, l'Écho'logique évolue pour devenir l'infolettre Le Plus du colibri. Ce nouveau format plus dynamique vise à renforcer encore davantage notre engagement en faveur de l'environnement.

Le Plus du colibri offre désormais un regard plus large en revenant sur les actualités locales et nationales en matière de transition écologique avec notamment des conseils pratiques ou encore en mettant en avant des initiatives locales inspirantes.

Diffusée quatre fois par an, elle se décline également en numéros hors-série pour mettre en lumière certains sujets ou revenir sur des événements majeurs.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'abonnés à l'infolettre : 453 en 2025
- Nombre de parutions dans l'année : 3 + 4 hors séries

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Collaboration avec l'ensemble des éco-organismes/partenaires du territoire et des différents acteurs institutionnels.

LES PUBLICS CIBLES

Collectivités, particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc

COÛT DE L'ACTION

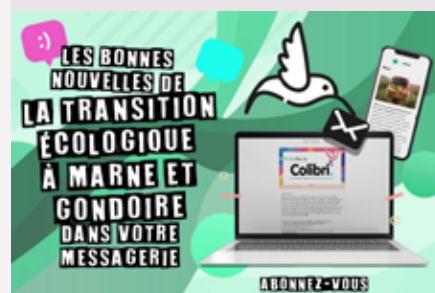
0 €

(création en interne, diffusion numérique)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Promeut les gestes écoresponsables



Abonnez-vous :





PARTIE III
LA COHÉSION SOCIALE
& LA SOLIDARITÉ
ENTRE LES TERRITOIRES
& LES GÉNÉRATIONS

FRANCE SERVICES MARNE ET GONDOIRE



Réduire les fractures territoriales et sociales

Garantir l'accès de tous au droit commun

Accompagner et former à l'usage du numérique

Accompagner dans les démarches administratives

France services délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (démarches liées aux partenaires de France Services tels que la CPAM, la CAF ou encore la CNAV). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, l'établissement offre une présence humaine et des outils numériques.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu le label France services le 30 janvier 2021. La maison France services de Marne et Gondoire est installée au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville à Orly Parc à Lagny-sur-Marne. Elle permet ainsi d'assurer une présence de proximité et offre à tous les habitants du territoire de Marne et Gondoire une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Depuis 2020, deux conseillers accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives. En 2025, 1 959 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits.





**Lutte contre l'exclusion
et l'isolement numérique**

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 1 959 personnes ont été accompagnées en 2025 pour 2 193 actes administratifs réalisés.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale : neuf opérateurs nationaux partenaires du programme national interviennent à la maison France services de Marne et Gondoire : Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale des allocations familiales, la Poste, Point Justice, l'Agence nationale des titres sécurisés, la Direction départementale des finances publiques et la Mutuelle sociale agricole. Les collectivités, les associations d'accès aux droits ou de défense des usagers sont également des partenaires incontournables de France services
- Démarche transversale en favorisant l'accès au droit commun pour tous les habitants du territoire, notamment les habitants du quartier prioritaire Orly Parc, des territoires ruraux et pour les femmes victimes de violences conjugales du territoire et en luttant contre l'image négative du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en l'ouvrant vers l'extérieur.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, femmes victimes de violences, acteurs associatifs et institutionnels

COÛT DE L'ACTION

La mise en place de cette action s'inscrit dans le cadre des priorités établies par le Commissariat général à l'égalité des territoires et par la Caisse des Dépôts.

Le coût de cette action se limite aux salaires des conseillers France services et à leurs formations.



ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE POUR TOUS



Contribuer à un maillage territorial complet des points d'accès numériques en Marne et Gondoire

Éviter les zones grises, c'est-à-dire des zones n'ayant aucun pôle informatique/numérique

Permettre aux usagers qui le souhaitent de découvrir l'utilisation de l'outil informatique

Faciliter la transition vers le tout numérique en accompagnant la population vers des pratiques maîtrisées et responsables

Proposer une offre de service de formation numérique à moins de 10 minutes du domicile de l'utilisateur

31,5 % des 18 ans et plus résidant en France métropolitaine sont considérés comme plus ou moins éloignés du numérique.

En 2019, selon l'INSEE, 83 % des ménages possèdent un ordinateur et 77 % un smartphone. Cependant les inégalités d'utilisation se creusent en corrélation avec l'augmentation du numérique dans les démarches administratives.

Les équipes de France services Marne et Gondoire constatent que la fracture numérique pousse de plus en plus d'utilisateurs des communes rurales à se déplacer et à se rendre d'eux-mêmes vers un lieu de vie numérique afin de réaliser leurs démarches accompagnés d'un professionnel.

La mise en place du projet numérique pour tous vise à faciliter l'accès aux personnes les plus isolées et à limiter leurs déplacements - qu'ils soient éloignés géographiquement ou en raison de leur situation personnelle.

- 71 % des cadres et professions intellectuelles supérieures ont le sentiment de s'être mieux approprié les outils numériques avec la pandémie.
- 48 % des Français éprouvent au moins une forme de difficulté les empêchant d'utiliser pleinement les outils numériques et Internet.
- 54 % des personnes interrogées ont exprimé des difficultés à effectuer des démarches administratives en ligne. Cette part est en forte hausse depuis 2020 (+16 pts).



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre l'illectronisme

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de communes de l'agglomération qui participent au projet : 3
- Nombre de personnes touchées : 350.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec les mairies.

LES PUBLICS CIBLES

Publics isolés, communes souhaitant proposer un service numérique

COÛT DE L'ACTION

34 800 € HT

(réalisé en interne)

DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DES LOISIRS ET DU PATRIMOINE



Garantir une expérience touristique inclusive

Développer des services adaptés aux besoins spécifiques (mobilité, communication, compréhension) pour favoriser l'égalité d'accès et l'inclusion sociale

Faciliter l'autonomie des personnes en situation de handicap dans les lieux touristiques

Valoriser les sites naturels et culturels du territoire comme lieux inclusifs

Intégrer l'accessibilité dans toutes les démarches touristiques

Renforcer le lien social (grand public, scolaires, personnes en situation de handicap, familles)

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire s'engage à rendre les loisirs et le patrimoine accessibles au plus grand nombre. Labellisé Tourisme & Handicap pour deux sites – l'accueil de l'office de tourisme à Lagny-sur-Marne et le Moulin Russon à Bussy-Saint-Georges – il poursuit une démarche de valorisation continue du territoire en tant que destination responsable et inclusive.

Cet engagement se traduit par la mise en place de dispositifs concrets qui favorisent l'autonomie des visiteurs et renforcent l'inclusion :

- Labellisation Tourisme & Handicap : accueil de l'office de tourisme pour les déficiences visuelles, auditives, mentales et motrices et le Moulin Russon pour les déficiences auditives, mentales et motrices.
- Aménagements spécifiques dans ces deux sites : boucle magnétique, comptoir abaissé, documentation claire et en lecture facile (FALC), pictogrammes, loupe, cheminements accessibles.
- Visites guidées en LSF (langue des signes française) : proposées à Lagny-sur-Marne, au Moulin Russon et à la Maison de la Nature.
- Prêt de fauteuils roulants dans les chalets de prêt de vélos à Lagny-sur-Marne, Rentilly et Ferrières-en-Brie.
- Accessibilité numérique du site internet de l'office de tourisme : mise en place de l'outil Lisio, basé sur l'IA, pour une navigation simplifiée, une traduction instantanée et des formats visuels adaptés aux publics fragilisés ou éloignés du numérique.

PRÊT DE FAUTEUIL ROULANT

POUR DES SENTIERS
PLUS ACCESSIBLES
À TOUS

**GRATUIT, SUR RÉSERVATION
ET DISPONIBLE AUPRÈS DES
3 CHALETS DE PRÊT DE VÉLO :**

- **CHALET DES BORDS DE MARNE**
(Toute l'année)
Face au square Foucher de Careil
77400 Lagny-sur-Marne
- **CHALET DU PARC CULTUREL DE
RENTILLY - MICHEL CHARTIER**
(d'avril à octobre)
1 rue de l'Étang
77600 Bussy-Saint-Martin
- **CHALET DU PARC
DE LA TAFFARETTE**
(d'avril à octobre)
Allée de la Taffarette
77164 Ferrières-en-Brie

Informations et réservations :
01 60 93 52 72 ou sur pretdevelo@marneetgondoire.fr

Marne & Gondoire
AGGLO

Office de
Tourisme
**MARNE
GONDOIRE**

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renforce l'autonomie
des personnes en situation
de handicap



Encourage l'innovation sociale
et technologique en matière
d'accessibilité, notamment dans
les services touristiques

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de sites labellisés Tourisme & Handicap : 2
- Nombre de visites en LSF et animations spécifiques développées : 3 (atelier broderie dans le cadre des Journées des Métiers d'art, visites guidées de Lagny-sur-Marne dans le cadre des visites estivales et visite du Moulin Russon)
- Nombre de fauteuils mis à disposition : 3.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Atout France, associations spécialisées dans le handicap, guide spécialisé LSF.

LES PUBLICS CIBLES

Personnes en situation de handicap (toutes formes), familles avec besoins spécifiques, seniors, visiteurs en situation de handicap temporaire, habitants et visiteurs souhaitant un tourisme inclusif

COÛT DE L'ACTION

700 € HT

ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN

ET LA PRÉVENTION SANTÉ



Maintenir une offre de soin étoffée et diversifiée face aux départs en retraite de professionnels et à la croissance démographique du secteur

Améliorer le parcours de soin du patient par une prise en charge pluridisciplinaire et favoriser les pratiques innovantes

Renforcer l'égalité territoriale et sociale dans l'accès aux soins

Participer à la prévention dans les domaines prioritaires

L'Île-de-France fait partie des régions de France les plus exposées au non-remplacement des médecins partant en retraite. L'intercommunalité entend tirer parti de son cadre de vie, de son réseau de transports, de son centre hospitalier de premier plan et de son tissu médico-social dense pour favoriser les installations. L'intercommunalité investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, éditée par l'intercommunalité, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de 770 m² est loué aux professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle des soins ambulatoires (SISA).

D'autres cabinets regroupés complètent l'offre de soin sur le territoire, notamment à Dampmart où l'intercommunalité a restauré 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle rassemblant 14 professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes. L'établissement a ouvert ses portes en novembre 2022 et a été officiellement inauguré le 4 juin 2025.

L'intercommunalité investit également à Thorigny-sur-Marne où des travaux ont démarré à l'été 2025 pour offrir 450 m² de locaux neufs à la maison de santé existante. La mise en service est prévue pour 2026.

De même, les travaux ont démarré en septembre dernier à Collégien où l'ouverture d'une nouvelle maison de santé est également prévue pour 2026, place Mireille Morvan. Une pharmacie sera installée au rez-de-chaussée et, au 1^{er} étage, 400 m² de surface accueilleront des praticiens.



La maison de santé à Dampmart



**Renforce l'accès aux soins
des habitants**

16 communes de Marne et Gondoire font l'objet d'une vigilance accrue des autorités de santé pour l'accessibilité aux médecins généralistes (zones jaunes et rouges).

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 34 praticiens répartis dans les maisons de santé de Lagny-sur-Marne et Dampmart.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle de soins ambulatoires
- Partenaires associés : Agence régionale de santé, Département de Seine-et-Marne, Assurance maladie de Seine-et-Marne, Union régionale des professionnels de santé, réseaux de santé, Grand hôpital de l'Est francilien, Liens santé 77, association Aides, ville de Lagny-sur-Marne
- Stratégie d'amélioration continue au travers d'échanges et de réunions régulières entre les professionnels de la maison de santé et entre l'agglomération et les professionnels. Adaptations en fonction de la montée en charge et des retours des professionnels et des usagers
- Modèle dont l'évaluation concourra à la définition d'initiatives pour l'offre de soin en d'autres points du territoire.

LES PUBLICS CIBLES

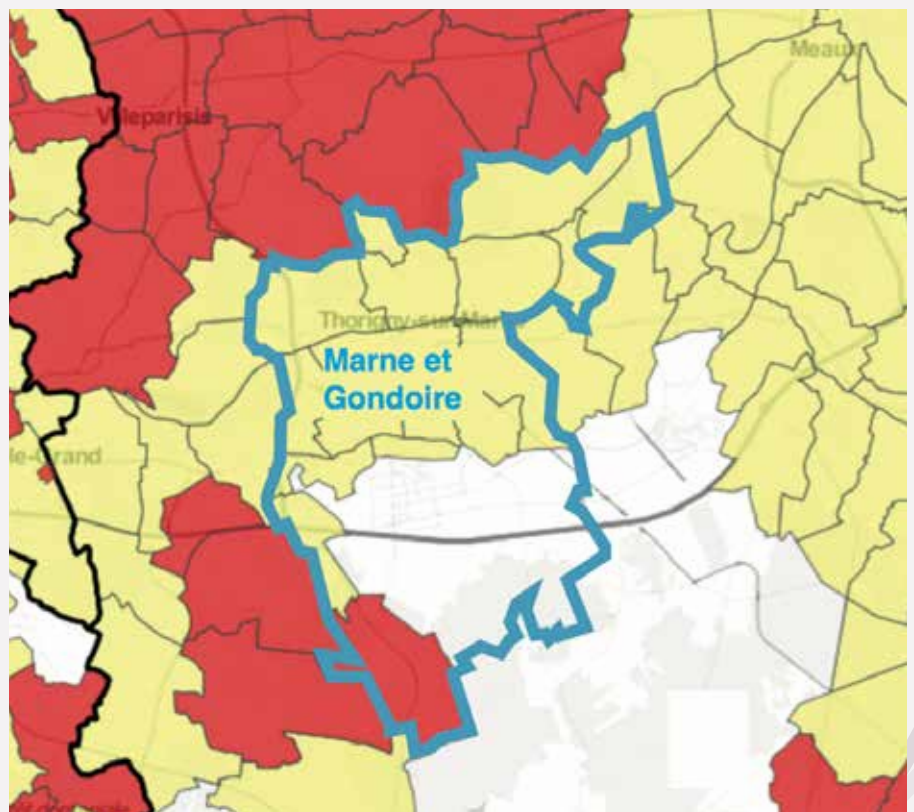
Habitants du cœur urbain, porteurs de pathologies chroniques

COÛT DE L'ACTION

3 000 000 € HT

Subvention du Conseil départemental de Seine-et-Marne : 1 000 000 €
(Contrat intercommunal de développement)

Subvention de l'Agence régionale de santé : 250 000 € (protocole ARS - URPS)



MÉDIATION PAR LES PAIRS



Participer à la lutte contre les violences et incivilités scolaires

Valoriser les actions du vivre ensemble

Former les élèves de l'élémentaire à la médiation

Désigner des médiateurs « élèves » au sein des établissements

Apaiser les tensions et résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école

La mise en place du contrat de ville de La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a permis d'expérimenter des actions dont certaines ont été par la suite étendues sur le territoire.

La médiation par les pairs a été mise en place en 2017 en partenariat avec l'école Fort du Bois à Lagny-sur-Marne. Depuis 2019, trois nouvelles écoles de Lagny sont entrées dans le dispositif. Cette action a été étendue à des écoles installées dans les communes de Montévrain, Thorigny-sur-Marne, Pomponne, Chanteloup-en-Brie et Gouvernes. Cette action se déroule au sein de 8 écoles élémentaires en partenariat avec l'Éducation nationale.

La médiation est un outil essentiel pour apaiser les tensions. À travers la formation par un médiateur, l'intercommunalité a voulu participer à la lutte contre les violences, les incivilités scolaires et à la valorisation des actions du vivre ensemble en formant, dès le plus jeune âge, les élèves à la médiation.

La formation des élèves des classes de CM2 permet de laisser parler les enfants librement, d'apaiser et de résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école.

L'enfant prend l'habitude de ne plus régler les difficultés à travers la violence mais à travers l'échange. La remise d'un brassard à l'issue de la formation des élèves permet d'être reconnu par les autres camarades comme étant facilitateur de résolution de conflits. La formation est « certifiée » par la remise d'un diplôme d'élève médiateur.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apaise le climat scolaire

Facilite le vivre ensemble

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 175 élèves-médiateurs en 2025 dans huit écoles du territoire
- Mobilisation des élèves, parents, acteurs
- Ressenti de l'amélioration du climat scolaire par les élèves, parents, acteurs.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Les élèves d'établissements scolaires

COÛT DE L'ACTION

6 100 € HT



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Se conformer aux obligations du schéma départemental

Contribuer à l'insertion et à la scolarisation des populations de gens du voyages

Faciliter l'accueil des populations de gens du voyage et leur sédentarisation

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire doit assurer la réalisation, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux pour les gens du voyage.

L'intercommunalité gère des aires inscrites dans le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyages réparti comme suit : une aire d'accueil à Saint-Thibault-des-Vignes (30 places), une seconde à Lagny-sur-Marne (20 places) avec des terrains familiaux (20 places) et une aire de grand passage située à Saint-Thibault-des-Vignes.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- En 2025, l'Aire de Grand Passage a accueilli 5 groupes de voyageurs
- 18 012 jours d'occupation en 2025 sur les aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Thibault-des-Vignes et Lagny-sur-Marne.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires : Gestionnaires, État, CAF, Département, Région, communes, associations.

LES PUBLICS CIBLES

Les gens du voyage

COÛT DE L'ACTION

420 00 € TTC

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'intégration des populations itinérantes dans la société

Contribue à garantir un accueil adapté aux gens du voyage

ATELIERS D'APPRENTISSAGE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE



Favoriser et faciliter l'apprentissage de la langue française

Contribuer à l'insertion des personnes non-francophones

Accompagnés par une intervenante du Secours Populaire français, les bibliothécaires du réseau des médiathèques proposent de manière hebdomadaire des ateliers d'apprentissage du français destinés aux personnes non-francophones.

Ces ateliers se déroulent à la Médiathèque de l'Europe à Bussy-Saint-Georges et se déclinent en deux formats :

- Des ateliers de conversation en français langue étrangère mis en place depuis plusieurs années. Ils ont lieu deux fois par mois (à l'exception des vacances scolaires), le vendredi de 17h15 à 18h
- Des ateliers d'apprentissage du français oral mis en place en janvier 2025. Ils ont lieu tous les vendredis (à l'exception des vacances scolaires) de 16h30 à 17h15.

À chaque atelier, les bibliothécaires préparent une sélection de documents sur la thématique abordée pendant la séance et la mettent à disposition de l'animatrice et des participants.

Ces ateliers sont l'occasion de pratiquer la langue française, de se familiariser avec elle et de l'apprendre en toute convivialité et bienveillance. Ainsi, ces ateliers permettent d'améliorer la connaissance de la langue française par le biais d'échanges autour du quotidien et de situations de la vie de tous les jours.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 38 séances dont 24 ateliers de conversation en français langue étrangère et 14 ateliers d'apprentissage du français oral
- 235 participants dont 134 pour les ateliers de conversation en français langue étrangère et 101 pour les ateliers d'apprentissage du français oral.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Public non francophone ou en difficulté avec l'apprentissage de la langue française

COÛT DE L'ACTION

0 € (Bénévolat)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux

AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ ANCIEN DÉGRADÉ



Conseiller et informer les copropriétaires sur le fonctionnement de la copropriété

Accompagner dans le choix d'un architecte

Désigner un administrateur judiciaire avec l'aide d'un avocat

Apporter un appui technique et administratif aux communes pour la résorption de l'habitat insalubre

Organiser des réunions d'information auprès des copropriétaires en présence de leur gestionnaire d'immeuble

Financer les études

Coordonner l'action avec les communes

Aider aux recherches de subventions

Le territoire de Marne et Gondoire compte un parc privé potentiellement indigne concentré essentiellement dans les centres anciens. À cela s'ajoute la présence de quelques bailleurs privés indécents dont le contrôle s'effectue grâce à la mise en place du permis de louer.

Conscient de cela, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire mène une action de lutte contre l'habitat indigne grâce à la mise en place d'un partenariat auprès des gestionnaires d'immeuble et du conseil syndical des copropriétés en difficulté. Sur l'ensemble des périls en cours de traitement, 20 % ont fait l'objet de travaux d'office réalisés par l'intercommunalité pour palier la carence du

propriétaire défaillant. L'année 2025 est marquée par la création d'un service commun "Insalubrité" auquel les communes peuvent adhérer si elles souhaitent que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire mène la procédure sur le plan technique et administratif dans la lutte contre l'insalubrité. La compétence Insalubrité reste celle du maire et l'intercommunalité lui apporte son expertise en la matière.





Lutte contre l'habitat
indigne

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Périls en cours ou résolus au 31 décembre 2025 :

- Dampmart : 1 péril « ordinaire »
- Pomponne : 1 péril « ordinaire »
- Collégien : 1 péril « imminent »
- Lagny-sur-Marne : 7 périls « imminents » et 4 périls « ordinaires ».

En 2025, 2 mainlevées ont été prononcées à Pomponne et Lagny-sur-Marne.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au titre du pouvoir de police spéciale
- Démarche partenariale avec les syndicats, le conseil syndical, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les mairies (service logement, foncier et urbanisme)
- Stratégie d'amélioration continue : Une procédure est en cours pour optimiser le recouvrement des fonds avancés par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire lors des travaux d'office. En effet, l'intercommunalité met en œuvre des inscriptions hypothécaires auprès du service du cadastre afin de récupérer les sommes investies au moment de la revente des biens concernés par les périls :
 - Lorsque des travaux d'office sont réalisés dans le cadre d'un péril ordinaire, une subvention de l'ANAH peut être attribuée à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.
 - Lorsque des travaux d'office sont réalisés dans le cadre d'un péril ordinaire, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut sanctionner le propriétaire défaillant par un arrêté d'astreintes administratives afin d'exercer une pression financière sur les propriétaires, les incitant à réaliser les travaux et ainsi éviter le recours aux mesures d'office par la puissance publique.

LES PUBLICS CIBLES

Propriétaires copropriétaires, syndicats de copropriétés, habitants, commerces

COÛT DE L'ACTION

300 000 € HT de travaux d'office : somme en cours de recouvrement
100 000€ ont été recouverts

LE PERMIS DE LOUER



Interdire la location de logements portant atteinte à la salubrité

Permettre à chaque locataire d'un logement privé de bénéficier d'un logement décent et de créer un climat de confiance avec le propriétaire

Bénéficier d'une connaissance précise de l'état du parc de logements privés

Développer un partenariat pérenne avec la commune favorisant le repérage des logements qui ne sont pas en état d'être mis en location

Permettre aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'un accompagnement concernant la gestion de leur logement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place le 1^{er} juin 2019, le dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement. Dotée de la compétence habitat, l'intercommunalité a pour rôle de structurer l'équilibre de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le dispositif :

L'autorisation préalable de mise en location de logement également appelée « permis de louer » est un outil de la loi ALUR (article 92) permettant de lutter contre l'habitat indigne.

Les communes de l'agglomération souhaitant adhérer à ce dispositif doivent au préalable déterminer un périmètre d'intervention. Ce dispositif ne peut s'appliquer sur la totalité de la commune. Le choix du périmètre doit être motivé par des problématiques d'habitat insalubre identifiées au préalable.

Une fois le périmètre validé par la commune, l'intercommunalité prend une délibération afin d'acter l'adhésion de la commune au dispositif et le périmètre. La prise d'effet de la délibération a lieu dans les 6 mois à compter de celle-ci. Les logements concernés sont exclusivement situés dans le parc privé.

La procédure :

Un propriétaire bailleur louant un logement situé dans l'un des périmètres désignés dans les délibérations doit déposer en mairie une demande d'autorisation pour toute nouvelle mise en location.

Les services municipaux réceptionnent le dossier et délivrent un récépissé au demandeur dans le cas où le dossier est complet.

Les services municipaux transmettent les dossiers aux services de l'agglomération. La collectivité instruit le dossier, réalise une visite et produit un rapport.

Sur la base de ce rapport, l'intercommunalité prend une décision et la notifie au propriétaire via un arrêté.

Depuis juin 2022, un agent de lutte contre l'habitat indigne réalise la majorité des visites techniques préalable à l'instruction des permis de louer. Ce recrutement permet de diminuer le recours aux prestataires extérieurs et ainsi le coût de revient par dossier.

À ce jour, 15 parmi les 20 communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire sont adhérentes au dispositif du permis de louer.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Dresse un état des lieux des logements permettant d'apporter aux propriétaires bailleurs une assurance de conformité du logement et de sa consommation (fuites d'eau éventuelles, présence de plomb, etc.)



Garantit un logement digne et décent pour chaque locataire d'un logement privé



Permet de déceler les problématiques de surconsommation énergétique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

En 2025

- Au 31 décembre 2025, 733 demandes de permis de louer ont été traitées dont 80 refus.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : communes, Soliha77, agences immobilières
- Des groupes de travail réguliers sont organisés entre les parties prenantes.

LES PUBLICS CIBLES

Propriétaires bailleurs du parc privé, locataires du parc privé, agences immobilières du territoire

COÛT DE L'ACTION

200 € HT par dossier



LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)



Suivre les actions retenues du plan partenarial de gestion de la demande et de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

Instaurer un droit à l'information du demandeur de logement social, grâce à un service d'information et d'accueil du demandeur

Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et au sein des immeubles

Mettre en place une gestion partagée, entre réservataires, des demandes de logement social sur une même intercommunalité, via l'utilisation du système national d'enregistrement (SNE) et la définition d'une gouvernance partenariale sur la gestion de la demande

Créée en 2015, conformément aux obligations de la loi ALUR, la conférence intercommunale du logement (CIL) élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Cette instance de travail, coprésidée par l'intercommunalité et l'État (respectivement représentés par le président et le sous-préfet), est composée de 3 collèges (collectivités territoriales, professionnels et usagers).

La CIL doit concevoir la convention intercommunale d'attribution. Celle-ci se décline ensuite en conventions prévoyant notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial.

La CIL est également associée à l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID), qui doit notamment définir les règles d'enregistrement et le délai maximal de réception des demandeurs.

Ce plan, élaboré par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en concertation avec les communes et les partenaires du logement social, doit aussi aller plus loin et fixer les modalités d'un système de gestion partagée de la demande et d'un service d'information et d'accueil des demandeurs.

L'élaboration du plan partenarial s'est effectuée à travers plusieurs temps de travail collaboratifs qui ont permis de : définir, consolider et valider collectivement les éléments de diagnostic et les orientations du document.

Le PPGDID de 2017 a été mis à jour pour la période 2024-2030 en intégrant la cotation de la demande de logement social, rendue obligatoire par la loi ELAN.

Cette réforme consiste en une aide à la décision pour la désignation des candidatures et l'attribution des logements sociaux.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'accès au logement pour tous

Favorise l'accueil du public en difficulté en lui fournissant un droit à l'information

Crée des lieux d'accueil mutualisés à l'échelle intercommunale

Favorise le relogement du public prioritaire en partenariat avec l'ensemble des réservataires logements

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Une fois par an, après avis de la CIL, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire délibère sur le bilan de la mise en œuvre du plan partenarial
- Trois ans après l'adoption du plan partenarial, un bilan de sa mise en œuvre sera réalisé par l'intercommunalité.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Co-pilotage de l'action par le préfet et le président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec l'ensemble des communes et en particulier celles disposant de logements sociaux, les organismes HLM présents sur le territoire et membres de la CIL (Trois Moulins Habitat, Habitat 77, ICF La Sablière, Antin Résidences, la Résidence Urbaine de France, 3F Action Logement, Les Foyers de Seine-et-Marne, CDC Habitat, Vilogia, Groupe Valophis, Emmaüs Habitat), Action Logement, les services de l'État représentés par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et les autres partenaires œuvrant en faveur de l'accès au logement social (Maison des solidarités, Relais Jeunes 77, La Rose des Vents, SOLIHA, Empreintes 77, AIPI, Familles de France).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, services logements du territoire et centres communaux d'action sociale, bailleurs et associations qui œuvrent pour le public défavorisé

COÛT DE L'ACTION

10 300 € HT

LE PROJET CRESCEND'O



Développer sur les moyens et longs termes un épanouissement individuel et collectif durable des enfants les plus éloignés de la culture

À travers la pratique musicale des enfants, développer le lien au sein des familles et entre les familles

Soutenir la fonction parentale en renforçant les liens parents-enfants par un travail mené conjointement en atelier

Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires

À l'occasion de la rentrée scolaire 2019, l'intercommunalité a lancé, pour une période de trois ans, un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale destiné aux jeunes habitants du territoire ayant un accès limité au conservatoire et souhaitant s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Baptisé « Crescend'O », ce projet s'inscrit ainsi dans la continuité du projet « Démon » mené de 2016 à 2019 par un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les communes du territoire et la Philharmonie de Paris/Cité de la musique.

Le projet croise les compétences de l'intercommunalité « politique de la ville » et « enseignement artistique » mais aussi les compétences éducatives et sociales des 4 communes partenaires impliquées. En effet, la démarche associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé.

Elle implique donc, outre les musiciens professionnels, de nombreux experts du champ social.

Sont concernés 4 groupes de 12 enfants de 7 ans répartis sur le territoire à Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien et Thorigny-sur-Marne, le tout constituant l'orchestre « Crescend'O ».

La troisième promotion de l'orchestre « Crescend'O » débute un nouveau cycle de trois ans avec un nouveau groupe d'enfants.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux
et fait évoluer les représentations
liées à l'image de la
musique classique

Stimule le développement
personnel de chaque enfant

Favorise la pérennisation
des pratiques individuelles,
en particulier dans
les conservatoires

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'enfants inscrits : 48
- Nombre de départs en cours de dispositif : 0
- Évolution des comportements des enfants, de leur attention, de l'estime de soi, de l'écoute de l'autre et de soi, de la qualité des relations au sein de la famille, entre les familles, etc.
- Qualité du partenariat entre les intervenants musicaux et sociaux
- Nombre de représentations publiques : 2 en 2025.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires opérationnels : Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien et Thorigny-sur-Marne.
- Financeurs de l'action : l'État, le Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Enfants éloignés de la culture

COÛT DE L'ACTION

100 000* € HT / an pendant 3 ans

État (10 000 € / an) ; Commissariat général à l'égalité des territoires (2 000 € / an), la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (16 000 € / an)

Reste à charge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire environ 72 000 €

** Hors apport en nature des communes (mises à disposition référents projets et terrains, locaux de répétition, etc.)*



LE PROJET FORTISSIMO



Poursuivre la pratique musicale initiée lors du cycle
« Crescend'O »

Développer sur les moyens et longs termes
un épanouissement individuel et collectif durable
des enfants les plus éloignés de la culture

Développer le lien social à travers la pratique musicale
des enfants

Initier un travail pédagogique innovant au sein des
territoires partenaires par l'association de compétences
éducatives complémentaires

Lever les freins sociaux

Le projet « Fortissimo » a été imaginé et construit pour faire suite à Crescend'O afin de permettre aux jeunes élèves ayant suivi ce dispositif de poursuivre leur apprentissage de la musique en orchestre.

Ce projet, passerelle vers la pratique orchestrale, est ouvert également à l'ensemble des élèves qui suivent un cursus instrumental au conservatoire.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 34 élèves au sein de la deuxième promotion de « Fortissimo ».

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Enfants éloignés de la pratique musicale

COÛT DE L'ACTION

0 €

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'apprentissage de la
musique par le projet



CULTURES DU CŒUR



Favoriser et faciliter l'accès aux spectacles à des publics éloignés de la culture

Lever les freins sociaux

Favoriser l'insertion

Créer du lien

L'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne a pour vocation de lutter contre l'exclusion et d'agir pour faciliter l'insertion sociale des publics en difficultés en favorisant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Les publics visés par leurs actions sont des bénéficiaires de minima sociaux, des personnes en situation de précarité ou de handicap, des enfants et familles de l'aide sociale à l'enfance, des personnes âgées isolées...

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier soutient l'action de cette association en mettant à sa disposition des places de spectacles à destination des publics visés dans le cadre de sa programmation.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 250 places proposées lors de spectacles, ateliers, conférences et visites en 2025.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public éloigné de la culture

COÛT DE L'ACTION

0 €

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Crée du lien avec les différents publics



CULTURES
DU CŒUR
Ile-de-France

JARDIN PARTAGÉ & GRAINOTHÈQUES



**Créer des liens sociaux et intergénérationnels
au travers du jardinage et des actions participatives**

**Faire de la bibliothèque un lieu de partage au cœur
de la ville**

Accueillir des groupes d'enfants du centre de loisirs

Développer le tissu associatif et solidaire

Inauguré au mois de mai 2018 à Dampmart, ce lieu ouvert à tous offre au public un jardin dans lequel chaque personne est invitée à venir planter, récolter, construire des modules en lien avec le jardin, arroser et échanger ses connaissances en matière de jardinage. Sur un terrain de 300 m², quatre bacs hors sol ont été construits avec des matériaux de récupération. Certains espaces du terrain ont été aménagés avec ajout de terre végétale afin d'y accueillir des plantations de fleurs, de fruits et de légumes. De nombreux ouvrages documentaires ont été achetés afin de valoriser le projet.

La grainothèque installée à l'intérieur de la bibliothèque de Dampmart permet aux usagers de partager leurs graines, d'en déposer et de se servir.

Une grainothèque est également installée à la bibliothèque de Bussy-Saint-Georges, dans le secteur adulte, près du fonds « Développement durable ». Régulièrement invité à utiliser ce système de troc, le public apporte diverses graines issues de leur jardin (fruits, légumes, plantes, fleurs) et repart avec d'autres sachets de graines mis à leur disposition à l'accueil de la médiathèque.

Le troc facilite la circulation des semences en dehors de tout circuit commercial. Les semences déposées dans la grainothèque sont des graines non stériles et réutilisables d'année en année, contrairement aux graines achetées en magasin.

Les semences de légumes anciens ou rares sont collectées afin d'être préservées et partagées. Cette action permet au public de redécouvrir des variétés méconnues.

Le jardin partagé de Dampmart est autonome en eau grâce à une cuve installée pour recueillir les eaux de pluie. Un composteur a également été mis en place sur le terrain afin de préparer les cultures de l'année prochaine. Le jardin ne nécessite ni d'insecticides, ni de graines anti-limaces.

L'activité de jardinage permet de créer un lien entre les différents publics. Les connaissances et pratiques des plus anciens animent des discussions et permettent aux enfants comme aux adultes moins expérimentés de s'initier et de se perfectionner. Lors des vacances d'été, plusieurs habitants du village se sont portés volontaires pour l'arrosage du lieu. L'activité du jardin est vectrice de rencontres.

Chaque année, une journée dédiée aux premières plantations de printemps permet au public de prendre part à la vie du jardin. Des actions culturelles en lien avec la biodiversité et des projections de films y sont proposées.

Le tissu associatif a été important dans la réussite du projet. Les autres jardins partagés du territoire, en particulier le Jardin des Bordes à Thorigny-sur-Marne et la serre municipale de Lagny-sur-Marne ont mis à disposition leurs installations à disposition du projet pour les semis d'hiver. Certains matériaux nécessaires ont été prêtés ou donnés.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise aux enjeux du développement durable et à la biodiversité



Favorise une présence accrue d'oiseaux, papillons et insectes

Préserve et favorise la transmission de semences de légumes anciens ou rares

Crée un jardin écoresponsable

Participe à la sauvegarde de l'abeille locale



Offre un cadre de lecture agréable

Fait découvrir des variétés inconnues

Crée un espace convivial



Facilite la circulation des graines par le troc

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Statistiques de fréquentation des bibliothèques de Dampmart et de Bussy-Saint-Georges : 2 111
- Satisfaction des usagers.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale : aide de la municipalité de Dampmart, de l'association locale Les Incroyables Comestibles Lagny et alentours et de nombreuses forces vives mobilisées pour le projet.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers des bibliothèques, enfants du centre de loisirs de Dampmart, habitants des communes (hors inscription au réseau de médiathèques), partenaires associatifs en lien avec la préservation de la biodiversité

COÛT DE L'ACTION

Budget de fonctionnement : 130 € TTC par an



JOURNÉE FOU D'LOCAL



Faire découvrir les fermes du territoire et le monde agricole

Renforcer le lien entre urbain et rural

Développer les circuits courts

Comme chaque année depuis 2011, Marne et Gondoire organise avec les exploitants du territoire un temps de rencontre et de découverte de l'agriculture du territoire. Quatre agriculteurs de Marne et Gondoire ont ainsi ouvert leurs portes et proposé aux habitants de visiter leur ferme samedi 7 juin 2025. Élevage d'autruches, de vaches laitières, production de fraises et agriculture biologique étaient à l'ordre du jour de ces sorties.

Près d'une quarantaine de participants se chausse de bottes pour découvrir l'agriculture, les produits locaux mais également le métier d'agriculteur, à travers les récits des exploitants agricoles.

L'édition 2025 a également permis de mettre à l'honneur les casiers fermiers de Thorigny-sur-Marne et Lagny-sur-Marne. Les 6 producteurs partenaires étaient présents pour faire découvrir leur produits aux participants et poursuivre la sensibilisation autour de l'alimentation locale et de proximité.



© Thomas Umiastowski

Sam. 7 juin

c'est la journée

fou d' local

DES SORTIES POUR EN PRENDRE PLEIN LES YEUX ET LES PAPILLES !

RENCONTRES AVEC LES PRODUCTEURS

CUEILLETTE

Visites et découvertes à la ferme

Découverte des casiers fermiers

10h à 18h

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
Par téléphone au 01 60 35 43 55
ou par mail à environnement@marneetgondoire.fr

PROGRAMME COMPLET

Marne et Gondoire Agglo

+ d'infos sur www.marneetgondoire.fr

Marne & Gondoire AGGLO

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise la population à la richesse du paysage et la diversité des milieux



Permet de découvrir les différents produits locaux du territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : une quarantaine
- Nombre d'agriculteurs impliqués : 10.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire et la chambre d'agriculture de Région.

LES PUBLICS CIBLES

Grand public

COÛT DE L'ACTION

200 € TTC

(frais de bouche pour dégustation de produits locaux)



BUS DE SOIRÉE



S'adapter à l'évolution des modes de vie et des besoins de déplacement en soirée

Maintenir l'accès aux transports pour les habitants des communes moins desservies

Assurer un rabattement depuis la gare entre 21h00 et 00h00

Permettre des déplacements liés au travail, aux études ou aux loisirs sans voiture

Afin de proposer une solution de mobilité nocturne aux habitants, 4 bus de soirée sans réservation prennent le relais des lignes régulières à partir de 21h00 et jusqu'à 00h00 au départ des gares de Lagny - Thorigny ; Bussy-Saint-Georges ; Marne-la-Vallée Chessy et Val d'Europe.

Le fonctionnement est le suivant :

- Depuis la gare de Lagny - Thorigny : un départ toutes les 30 minutes de 21h30 à 00h00 avec une desserte de tous les arrêts des communes de Carnetin, Dampmart, Pomponne et Thorigny-sur-Marne.
- Depuis la gare de Bussy-Saint-Georges : un départ toutes les 30 minutes de 21h00 à 00h00 avec une desserte de tous les arrêts* des communes suivantes :
 - Pontcarré (à partir de 21h00 du lundi au samedi),
 - Ferrières-en-Brie (en relais de la ligne 2245 à partir de 22h00 du lundi au vendredi et de 23h30 le samedi),
 - Au sud du RER A à Bussy-Saint-Georges (en relais des lignes 2244 et 2228 à partir de 23h00 du lundi au vendredi et à partir de 21h00 le samedi).

- Depuis la gare de Marne-la-Vallée Chessy : un départ toutes les 30 minutes de 21h00 à 00h00 avec une desserte de tous les arrêts* des communes suivantes :

- Jablines,
 - Lesches,
 - Chalifert,
 - Coupvray (en relais de la ligne 2262 à partir de 22h00 du lundi au vendredi et à partir de 21h00 le samedi).
- Depuis la gare de Val d'Europe : un départ toutes les 30 minutes de 21h00 à 23h30 avec une desserte de tous les arrêts* des communes suivantes :
- Jossigny (en relais de la ligne 2228 à partir de 22h30 du lundi au samedi),
 - Villeneuve-le-Comte,
 - Villeneuve-Saint-Denis.

Le tracé est adapté en fonction des demandes d'arrêt des clients.

** Les arrêts desservis en soirée par les lignes régulières se sont pas concernés par le Bus de Soirée.*

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre sur le territoire, en proposant des modes alternatifs à la voiture particulière

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- La fréquentation par course
- Temps de rotation par service
- Nombre de réclamations reçues.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par Île-de-France Mobilités
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, villes, Syndicat intercommunal d'étude des mobilités urbaines de Marne-la-Vallée (SIEMU), Val d'Europe Agglomération, Communauté de Communes du Val Briard, Transdev-Marne-la-Vallée
- Autres (démarche transversale, stratégie d'amélioration continue, etc.).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, salariés, étudiants, touristes

COÛT DE L'ACTION

500 680 € HT

(Le coût total de l'exploitation du service est d'environ 500 680 € dont 50 % supportés par les 3 intercommunalités, Val d'Europe Agglomération et la Communauté de Communes du Val Briard, dont 78 % soit 196 817 € par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire)

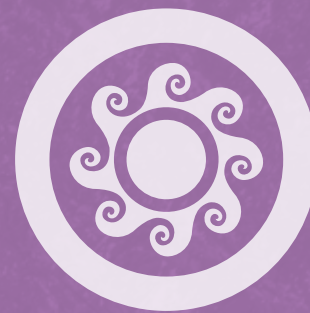






PARTIE IV
L'ÉPANOUISSEMENT DE
TOUS LES ÊTRES HUMAINS

LA NAVETTE INTER-MÉDIATHÈQUES



Favoriser la circulation des documents sur l'ensemble du réseau

Permettre aux usagers de recevoir et de rendre des documents au plus près de leur domicile ou dans leur médiathèque habituelle

Donner aux usagers l'accès à l'intégralité du catalogue sans avoir à parcourir tout le territoire

Diminuer l'empreinte carbone en limitant les déplacements d'usagers

Mis en place en février 2019, le service de navette permet l'acheminement des réservations disponibles en rayon et des retours de documents empruntés dans l'une des 13 médiathèques du réseau : Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, Pontcarré, Rentilly, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.

Depuis cette mise en place, l'utilisation de la navette par les lecteurs progresse chaque année, les usagers s'emparant pleinement de cette possibilité. La progression constante du nombre de documents en transit via la navette a conduit la collectivité à faire appel, depuis juin 2024, à un prestataire extérieur pour réaliser les tournées sur les 13 médiathèques, 4 jours par semaine tout au long de l'année.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit l'empreinte carbone en limitant les déplacements des usagers



Favorise l'accès à la culture et à la lecture dans sa médiathèque de proximité

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 135 495 documents ont été acheminés (prêts occasionnés par l'acheminement des documents) via la navette en 2024 / 2025
- Nombre de prêts en progression de 13 % par rapport à 2024.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaire associé : Leader-Fret.

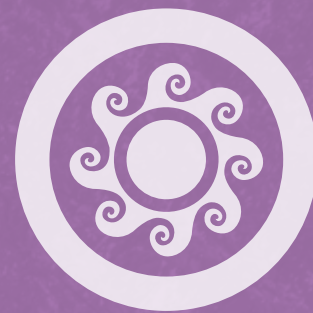
LES PUBLICS CIBLES

Usagers des médiathèques de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

38 306 € HT

RÉAPPROPRIATION DE LA MARNE PAR LES USAGERS



Favoriser le bien-être grâce à des espaces de détente, de promenade et de loisirs au bord de l'eau

Encourager la reconnexion avec la nature

Renforcer le lien social

Valoriser le patrimoine culturel et paysager des bords de Marne

Depuis plusieurs années, l'office de tourisme, accompagné des acteurs nautiques du territoire, développe un ensemble d'actions et de dynamiques pour redonner aux habitants et aux visiteurs un accès actif, respectueux et agréable à la rivière Marne.

Pour le public, la Marne peut s'appréhender sur l'eau avec les pratiques fluviales ou au bord de l'eau avec les pratiques fluvestres.

Ainsi, les balades fluviales proposées par l'office de tourisme permettent d'approfondir ses connaissances sur l'écosystème que représente la rivière. Le bateau Félix, catamaran électrique qui séduit grâce à ses caractéristiques durables, en phase avec les valeurs défendues par Marne et Gondoire Tourisme, a embarqué près de 1 000 passagers au cours de ses trois semaines de présence à Lagny-sur-Marne en 2025.

Depuis 2018, Marne et Gondoire fait partie du collectif « Cap sur la Marne ». Piloté par Val de Marne Tourisme, avec Seine-Saint-Denis Tourisme et l'Office de Tourisme Paris Vallée de la Marne, ce collectif met en place un programme d'événements autour de la rivière Marne et ses berges :

- La Grande Aventure, organisée tous les 2 ans, propose une descente de la Marne à pied, à vélo ou en canoë. Cette manifestation est l'occasion de renforcer les liens du public avec les partenaires comme les associations de valorisation du patrimoine ou le Sietrem
- Une grande marche sur les bords de Marne, ponctuée d'interventions artistiques, culturelles et gourmandes
- Des croisières fluviales thématiques (dégustations, contées, écluses, nature...) d'avril à octobre à bord du bateau le Francilien : une offre complémentaire à celle du bateau Felix.

Le collectif accompagne également les clubs nautiques de l'Est parisien, afin de les aider à développer une pratique touristique.

D'autre part, en partenariat avec le Comité Île-de-France de Canoë Kayak et Sports de Pagaie qui développe des « sentiers nautiques », l'intercommunalité a participé à la rédaction de panneaux d'information et de sensibilisation qui jalonnent les bords de Marne depuis l'automne 2025. Pour développer les activités à la pagaie dans une

logique de « slow tourisme » accessible au grand public, en disposant d'une offre écotouristique de qualité et sous le prisme de la découverte, de la santé et du bien-être, ce sentier nautique relie Lagny-sur-Marne à Torcy, puis Noisiel à Neuilly-sur-Marne. En plus de la pratique du canoë, il valorise le patrimoine naturel, culturel et historique des territoires et augmente leur attractivité.

La valorisation des bords de Marne implique également une sensibilisation des publics. C'est pourquoi dans le cadre de la journée mondiale des océans, avec l'équipe de l'aquarium Sea Life, l'office de tourisme a organisé une opération de nettoyage de Lagny-sur-Marne à Montévrain avec une trentaine de personnes.

Depuis 2017, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire propose des parcours de promenades pédagogiques, historiques et ludiques pour tout public avec l'application Baludik. Dans son catalogue de circuits numériques, trois d'entre eux permettent aux marcheurs, cyclistes mais également aux plaisanciers de découvrir en toute autonomie l'histoire des bords de Marne, son patrimoine bâti et environnemental. On compte 566 téléchargements depuis leur mise en ligne.

Pour les plus curieux, des balades guidées les invitent à en apprendre davantage :

- « Sur l'ancien chemin de halage » entre l'écluse de Chalifert et le jardin des sculptures de la Dhuys, sont abordés l'histoire de la batellerie, le patrimoine fluvestre et l'évolution du paysage
- « La Gourdine au temps de la Belle Époque » à Lagny-sur-Marne invite les visiteurs à découvrir l'engouement pour les bords de Marne entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle.

Enfin, en partenariat avec le SIAM, l'office de tourisme propose des visites guidées thématiques sur le cycle de l'eau au public scolaire. Ainsi depuis une vingtaine d'années, dans le cadre de « classes d'eau », les jeunes générations ont appris à mieux connaître la Marne et à appréhender la notion de préservation. En 2025, 455 élèves de Marne et Gondoire ont pu profiter d'une visite guidée autour de l'histoire de l'eau et de ses usages.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise les habitants pour
préserver la rivière Marne



Rend la rivière accessible
à tous



Promeut un développement
et un tourisme durables

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 65 balades fluviales organisées en 2025, accueillant 1 400 personnes
- Près de 400 participants aux marches et autres balades guidées
- 455 scolaires ont suivi les classes d'eau à Lagny-sur-Marne.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Collectif Cap sur la Marne, Guides, Comité Île-de-France de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants et visiteurs

COÛT DE L'ACTION

25 000 €



PROMOTION DE L'OFFRE DE RANDONNÉE PÉDESTRE



**Valoriser et promouvoir les liaisons douces
et les parcours de randonnée pédestre**

**Faire de notre territoire une destination propice pour les
amateurs de randonnée, en valorisant la richesse de ses
paysages, son patrimoine et ses expériences uniques**

**Inciter les habitants à sortir, se balader et pratiquer
la randonnée**

**En Marne et Gondoire, la pratique de la randonnée pédestre est
facilitée par un maillage de liaisons douces qui permet de dé-
couvrir les patrimoines naturel et bâti au rythme de ses pas.**

**Pour en faire la promotion, l'office de tourisme a participé au
salon Destination Nature à la Porte de Versailles durant 3 jours
aux cotés des destinations franciliennes et renseigné près de
630 visiteurs.**

Diffusion du guide « Les itinéraires à pieds » en Marne et Gondoire :
un document plébiscité tant par les habitants que par les visiteurs.

14 itinéraires ont été construits avec les associations de randonnée
pédestre du territoire, assurant à ceux qui les empruntent un mo-
ment plus ou moins sportif, ponctué de découvertes. Les circuits
valorisent le patrimoine mais aussi les fermes et cueillettes ainsi
que les lieux de restauration. Un effort a été mis sur l'accessibilité :
9 circuits sont accessibles en train ou via le RER A depuis Paris.

La randonnée n'est pas seulement une activité sportive, c'est une
véritable invitation à explorer, partager et s'émerveiller. À travers
ses événements dédiés, l'office de tourisme souhaite transformer
chaque sortie en micro-aventure mémorable :

- Vendredi 16 mai : la balade crépusculaire invitait les 280 inscrits à
découvrir les paysages des bords de Marne, guidés par la lumière
du coucher de soleil. Les Offices de Tourisme de Paris-Vallée de la
Marne et Marne et Gondoire, liés par le collectif Cap sur la Marne
et en partenariat avec le Codérando 77, ont tracé un parcours de
12 km ponctué d'interventions artistiques, culturelles et gour-
mandes au départ de la Grande Prairie de Thorigny-sur-Marne et
jusqu'à Torcy.
- Dimanche 8 juin : la première édition de la Rando gourmande pilo-
tée par Seine-et-Marne Attractivité avait pour objectif de valoriser
les circuits courts, soutenir l'agriculture de proximité et faire (re)
découvrir les paysages sous le signe de la convivialité. Au départ
de la Ferme de Saint-Thibault-des-Vignes, 150 participants par-
taient pour une boucle de 14 kilomètres ponctuée de 3 pauses
gourmandes.

- Samedi 28 et dimanche 29 juin : la troisième édition du Festival
Rando & Nature combinait randonnées accompagnées, balades
contées, éco-ateliers et temps bien-être pour un week-end com-
plètement vert. En sensibilisant un large public aux pratiques
écoresponsables, tout en favorisant les circuits courts et la mo-
bilité douce, cet événement répondait aux enjeux de l'office de
tourisme.

- Lundi 8 et vendredi 12 septembre : le territoire de Marne et Gon-
doire est traversé par un nouvel itinéraire de grande randonnée :
le GR® 15 « Vallée de la Marne ». Il a été inauguré en dix étapes
entre le 30 août et le 21 septembre par les 5 comités départemen-
taux et la FFR Île-de-France.

Deux étapes de son inauguration ont eu lieu à Lagny-sur-Marne :
une arrivée festive et conviviale accueillant 35 participants venus de
Vert Galant et un départ gourmand dans une ambiance chaleureuse
et ensoleillée pour 70 randonneurs qui ont rejoint Meaux.



▲
Inauguration du GR15 "Vallée de la Marne"

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de mieux connaître la faune et la flore du territoire en y étant sensibilisé par les différentes actions proposées



Crée un lien social entre les participants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants aux randonnées organisées par l'office de tourisme en 2025 : près de 2 000 personnes
- Nombre de guides « Itinéraires à pied » distribués en 2025 : 3 500.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Collectif Cap sur la Marne, Seine-et-Marne Attractivité, Codérando 77, Sietrem.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants et visiteurs

COÛT DE L'ACTION

5 000 € pour les animations des randonnées

2 380 € pour l'impression du guide des itinéraires à pied



© OTMG

STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Assurer une réponse globale aux problématiques de sécurité

Mettre en place une réponse préventive partagée aux publics visés par la stratégie

Réduire les faits de délinquance

Réduire le sentiment d'insécurité

Depuis 2020, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire mène une politique d'accompagnement des élus locaux afin de mieux appréhender les questions de prévention et de sécurité.

Pour cela, l'effort a été porté sur la connaissance et la maîtrise des outils déjà existants en la matière, notamment le rappel à l'ordre (RALO) et le conseil des droits et des devoirs des familles (CDDF).

Une convergence de points de vue s'est naturellement faite avec le Parquet et une convention de partenariat avec le Procureur de la République a été signée en juin 2021, vite complétée par la signature d'un contrat de sécurité intégrée en mars 2022. Ces textes ont ouvert la voie aux expérimentations, notamment sur les questions de mutualisations de policiers municipaux via des polices pluricommunales, demande essentielle des maires.

Cependant, le principal objectif du contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) reste de doter les élus d'outils leur permettant d'agir en amont des actes d'incivilités et de petites délinquances. Il a fallu lutter contre leur crainte légitime de devenir des « shérifs » en expliquant les rôles des différents outils et en cadrant le contexte de leur utilisation. Petit à petit, ville après ville, les RALO et CDDF furent développés et complétés par les dispositifs de transactions municipales et de groupes de suivi individuel. **Le Parquet a été un grand soutien dans l'accompagnement des actions du CISPDR** pour convaincre les maires du rôle qu'ils pouvaient jouer dans la détection des signaux faibles des comportements inadaptés et d'agir en conséquence pour éviter soit l'aggravation des comportements soit le passage à un acte de délinquance.

En novembre 2024, un nouveau partenariat a été signé avec le Procureur de la République pour mettre en place une expérimentation de circuit court qui consiste à transmettre directement aux délégués du Procureur les rapports de police municipale relatifs aux actes de faible délinquance. Cela améliore grandement non seulement les délais de traitement mais également le taux de réponse du Parquet bien que l'on soit bien souvent sous le seuil de poursuite.

C'est cet ensemble de dispositifs qui conduit les maires à mettre en œuvre des actions de prévention bien en amont, soit pour mieux détecter les auteurs de comportement inadapté, soit pour s'assurer qu'une réponse publique soit formalisée face à un acte d'incivilité.

En 2020, seuls deux dispositifs étaient en place sur le territoire, aujourd'hui, **38 sont en place et 13 sont en cours de déploiement**. Cela soulage les tribunaux, permet aux élus d'agir et souvent, les solutions alternatives issues de ces dispositifs se font dans l'intérêt de l'auteur car mieux adaptées à la situation.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne les collectivités
dans la prévention de la
délinquance et la tranquillité
publique

Garantit l'accès des victimes
à leurs droits et aux dispositifs
existants

Lutte contre l'exclusion

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 6 polices pluricommunales :
 - Lagny-sur-Marne / Thorigny-sur-Marne / Pomponne / Dampmart
 - Bussy-Saint-Georges / Bussy-Saint-Martin / Ferrières / Collégien / Saint-Thibault-des-Vignes / Jossigny / Guermantes
 - Chanteloup-en-Brie / Montévrain
 - Gouvernes / Lagny-sur-Marne
 - Lagny / Conches sur Gondoire
 - Lagny / Carnetin
- Déploiement du CSUI : 300 caméras à terme
- Nombre de réquisitions adressées au CSUI : 220 réquisitions en 2025 (contre 111 en 2024) dont les trois quarts positives
- Participation au financement d'un poste d'Intervenante Sociale au Commissariat et Gendarmerie
- Déploiement d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires élémentaire et secondaire.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale et transversale : Préfecture et Sous-Préfecture, Parquet, Département de Seine-et-Marne, collectivités, bailleurs, associations de soutien aux victimes, associations de prévention, associations locales, partenaires institutionnels, etc.
- Le CISPD s'inscrit dans une logique d'amélioration continue puisqu'il est pluriannuel. L'association de l'ensemble des partenaires agissant dans le droit commun permet d'apporter une réponse globale et complète aux problématiques que rencontrent les habitants du territoire en matière de sécurité.

LES PUBLICS CIBLES

Collectivités, acteurs associatifs et institutionnels, jeunes inscrits dans un (pré-) parcours de délinquance, femmes victimes de violences conjugales, etc.

COÛT DE L'ACTION

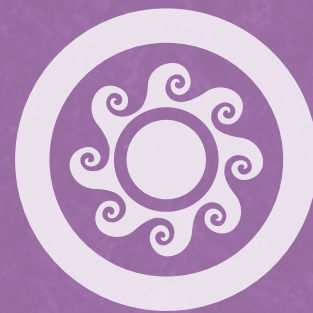
102 282 €

(coûts des interventions au sein des établissements scolaires dans le cadre des actions de politique de la ville)



LE CAC 40

LES CONSEILLERS ET AMBASSADEURS
DU CLIMAT



Créer une instance de démocratie participative

Inciter à la participation citoyenne

Former et sensibiliser les citoyens aux questions de transition écologique

Favoriser le dialogue entre la collectivité et les citoyens

Soutenir l'émergence de nouveaux projets écologiques

Accélérer la transition écologique du territoire de Marne et Gondoire

Dans le cadre de son contrat de transition écologique, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat composé d'habitants et de professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires.

À l'issue de l'appel à candidature lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

En 2025, les membres du conseil ont été invités à participer au comité de suivi de l'étude de renaturation. Le conseil s'est réuni le 19 mars pour faire le bilan des actions conduites en 2024 et évoquer le programme de 2025. Une réflexion est à mener afin de mettre à jour le format de cette instance dans la perspective de la révision du SCoT à venir.

Certains membres du CAC 40 ont également participé à la fête de la transition, événement de sensibilisation pour le grand public sur la thématique de la transition écologique, organisé en septembre par la communauté d'agglomération.

LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
C'EST CAPITAL,
INVESTISSEZ-VOUS !

Rejoignez les
**Conseillers et Ambassadeurs
du Climat** de Marne et Gondoire

www.marneetgondoire.fr    Marne et Gondoire Agglo

CAC
40

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise au changement climatique et impulse des projets permettant de lutter contre celui-ci



Favorise le dialogue entre les citoyens



Sensibilise à l'impact de la consommation sur le changement climatique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'inscriptions à l'appel à candidature : 96 candidats
- Nombre de rendez-vous organisés depuis sa création : 6 ateliers thématiques, 7 réunions plénières et 14 réunions de projets et formations
- Nombre de participants aux ateliers : entre 3 et 10 selon les ateliers.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : communes de Marne et Gondoire.

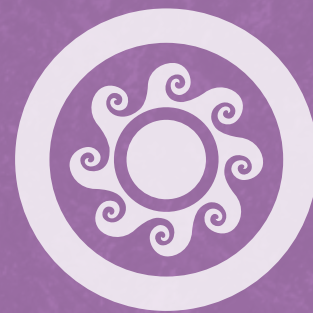
LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, entreprises, associations

COÛT DE L'ACTION

0 €
(coûts de formation)

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PARCS



Améliorer le confort des usagers

Rationaliser les trajets piétons

Inciter la population à la promenade pédestre

Embellir les sites

Dans le cadre de sa compétence « Espaces verts, naturels et agricoles, d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est en charge de la gestion de plusieurs parcs du territoire :

- Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin
- Parc des Cèdres à Conches sur Gondoire
- Parc des Frênes et du Mont Évrin à Montévrain
- Parc Nature à Lagny-sur-Marne
- Parc de la Taffarette à Ferrières-en-Brie

Cette mission se traduit notamment par l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels concourant à la fonctionnalité écologique du territoire et à la valorisation des sites.

À ce titre, l'intercommunalité agit notamment pour l'amélioration des circulations piétonnes dans les parcs.

En 2024, de nombreuses réalisations ont vu le jour comme la remise à ciel ouvert du ru du Bras Saint-Père dans le square Foucher de Careil à Lagny-sur-Marne ou encore les réhabilitations du bassin de Diane et des allées de la perspective à la Française, du parking (en cours) et des murs d'enceinte au sein du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier. Des travaux ont également été menés au sein du parc des Frênes à Montévrain et dans le Jardin des senteurs à Chanteloup-en-Brie.

Le renouvellement du mobilier dans les parcs est également pris en charge par la communauté d'agglomération :

- **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier** : réfection d'allée en grave, création de cheminement en pavés gès, travaux horticoles et plantations selon plan de gestion, restructuration du parking en pavés drainants et enrobés bio, éclairage LED
- **Parc des Cèdres** : travaux horticoles et plantations
- **Parc des Frênes** : refection de chemins
- **Parc Mont Évrin** : travaux d'aménagement de la tranche D du parc avec aire de jeux, terrain de sport et pétanque, brumisateurs, mobiliers, éclairages LED, platelages en bois, bassins et plantations d'arbres remarquables.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise et protège les espaces naturels



Offre des lieux de promenade et de rencontre aux habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation par les usagers.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

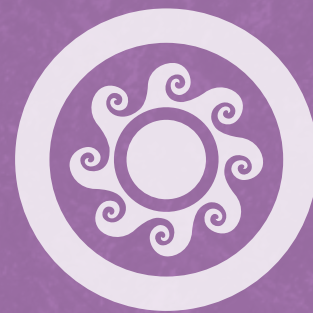
Riverains, promeneurs réguliers ou occasionnels dans les parcs

COÛT DE L'ACTION

6 000 000 € TTC



AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE BERNARD MOITESSIER



Aménager un espace semi-naturel axé sur le sujet de l'arbre, qualitatif, stimulant, éducatif, rassembleur, favorisant le contact avec la nature

Faire découvrir au public différents milieux et la faune qui y habite

Proposer une promenade disposant d'équipements adaptés à l'accueil du public (préau, lieu de stockage, points d'eau, etc.)

Impliquer les enfants de différentes générations à travers notamment la plantation d'arbres transgénérationnels

Promouvoir les démarches pédagogiques et animations de sensibilisation à la nature en tant que patrimoine commun à préserver et à partager

La promenade Bernard Moitessier est un espace semi-naturel paysager de 5,67 ha ouvert au public qui évoluera avec le temps et l'implication des enfants du territoire. Il a été inauguré le 19 mai 2025 à l'occasion de la Fête de la Nature et des Animaux de la commune de Collégien.

Les visiteurs peuvent cheminer à travers les différents milieux : le verger pédagogique, la mosaïque d'habitats dont la prairie fleurie, les prairies ponctuées de compositions d'arbustes variés, le boisement et les milieux humides. Ces milieux sont composés essentiellement d'espèces indigènes.

Les enfants peuvent participer à la vie de cet espace à travers la plantation et l'entretien d'arbres transgénérationnels (« essences nobles patrimoniales et rustiques », étiquetés « caractéristiques écologiques, historiques »), d'arbres fruitiers au sein du verger, la construction de micro-habitat pour la faune ou encore la réalisation d'une mare. Ils peuvent également exprimer leur sensibilité artistique en créant des œuvres qui peuvent être exposées le long des cheminements.

La promenade Bernard Moitessier est également un lieu d'émerveillement et de découverte de la nature dans lequel il est possible d'explorer les milieux, d'observer la faune, la flore et les habitats d'espèces, d'inventorier le vivant (observation aux jumelles, écoute, capture au filet à papillons, prélèvement d'eau et observation à la loupe) et d'apprendre quelques notions importantes sur la nature.

Enfin, le projet prévoit du mobilier et des équipements permettant d'accueillir ces publics, de développer un programme pédagogique et des animations.



© Mylène Rénia

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Crée un espace dédié aux enfants du territoire avec la plantation d'arbres transgénérationnels pour chaque promotion entrant en maternelle ou quittant l'élémentaire pour le collège



Sensibilise à l'importance de consommer des produits locaux, notamment des fruits issus du verger

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation du site
- Nombre d'animations accueillies
- Espèces présentes sur le site :
 - 15 arbres fruitiers (poires, pommes, prunes)
 - 30 arbustes
 - 3 conifères et 2 arbres remarquables
 - 100 mètres linéaires de haies.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Région, Île-de-France Nature, commune de Collégien.

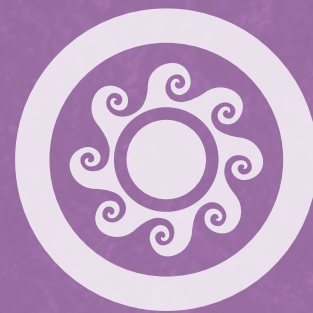
LES PUBLICS CIBLES

Habitants, enfants

COÛT DE L'ACTION

426 000 € TTC hors subvention d'Île-de-France Nature

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE



Freiner la propagation du moustique tigre et des maladies qu'il transmet

Réduire les risques sanitaires

Préserver la qualité de vie des habitants en limitant les nuisances quotidiennes

Favoriser la prévention collective en sensibilisant la population à la suppression des gîtes larvaires (eaux stagnantes)

Dans le cadre des démarches de sensibilisation et de lutte contre la prolifération du moustique tigre en Seine-et-Marne et en Île-de-France, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) est venue à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire présenter les enjeux et les actions à mener pour freiner la propagation du moustique tigre et des maladies qu'il transmet.

Les équipes de la direction de l'environnement de l'intercommunalité et les techniciens de communes du territoire ont ainsi bénéficié d'une formation pour identifier les moyens de lutte contre la prolifération du moustique tigre, les actions à conduire et la sensibilisation du public pour réduire sa propagation.

En effet, le moustique tigre est responsable de près d'un million de morts par an. Il est le vecteur de transmission de maladies ramenées des îles (comme le chikungunya ou la dengue).

Il est présent dans les zones pavillonnaires principalement et dans les villes, les larves se développant dans l'eau stagnante en extérieur. Actuellement, 120 villes en Seine-et-Marne bénéficient d'une surveillance de l'Agence Régionale de la Santé pour déterminer si la colonisation par le moustique tigre est réelle.

Cette formation permet aux agents de mieux cerner la problématique et de relayer l'information auprès du grand public.



LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 10 agents formés sur le territoire.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Agence Régionale de la Santé
- Démarche partenariale avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les communes du territoire
- Des plaquettes d'information ont été mises à disposition dans les communes et au sein des pôles de santé du territoire.

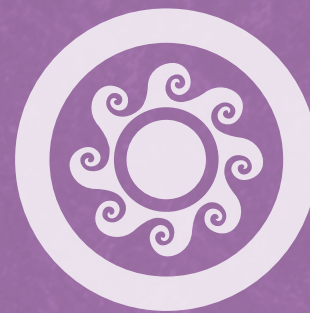
LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants

COÛT DE L'ACTION

0 €

EMPLOI



Identifier les conditions favorables à la création d'emplois

Identifier les acteurs de l'emploi sur le territoire

Favoriser les synergies entre les différents acteurs

Resserrer les distances domicile/travail

Accompagner les entreprises dans la recherche de salariés

Dynamiser le territoire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'efforce d'identifier et de corriger les déséquilibres en termes d'emploi sur son territoire. Face aux sollicitations des chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés à pourvoir leurs besoins en recrutement, face aux tensions du marché du travail, notamment dans certains métiers, l'intercommunalité est dotée depuis 2023 de la compétence emploi. Elle peut ainsi, à travers son service du développement économique, participer de manière active aux différentes actions mises en place sur le territoire en faveur de l'emploi local.

C'est ainsi que la communauté d'agglomération a participé au forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges qui s'est tenu le 1^{er} mars 2025. Cet événement a accueilli près de 3 000 visiteurs dont 92,5 % sont seine-et-marnais, qui ont ainsi déambulé parmi les stands des entreprises locales qui affichaient environ 5 500 offres d'emploi à pourvoir.

Deux autres forums thématiques destinés à la valorisation et à la sensibilisation à des métiers ont eu lieu sur le territoire à destination des jeunes publics plus particulièrement.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les publics dès le plus jeune âge aux métiers, un comité local écoles entreprises (CLEE) a été mis en place sur le territoire depuis 2023. Ce CLEE « Marne-la-Vallée » est déployé à l'échelle des districts 5 et 7 selon la cartographie du rectorat, qui regroupent les communes de Marne et Gondoire et certaines communes des agglomérations voisines. L'année scolaire 2024-2025 a vu le déploiement concret des actions qui avaient été imaginées puis programmées en 2023-2024 dans des groupes de travail. Deux classes de 4^e « à enjeu industrie » ont notamment été créées, visant à sensibiliser les collégiens à la diversité des métiers de l'industrie. Des entreprises marnaises ont accompagné ces classes. Le succès de ces classes va désormais au-delà du périmètre du CLEE Marne-la-Vallée puisque le modèle va être dupliqué dans d'autres classes de Seine-et-Marne.

La communauté d'agglomération a également participé à la création d'une école de production, en amenant le projet jusqu'à la création de la gouvernance. Implantée à Saint-Thibault-des-Vignes, cette école de production formera des élèves aux métiers en tension de l'usinage via l'obtention du CAP CIP. À l'issue de cette formation, les jeunes pourront poursuivre leurs études ou entrer sur le marché du travail ce cursus leur permet d'obtenir un emploi dès la sortie des études.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la communication
et les synergies entre les
différents acteurs



Resserre les distances
domicile / travail

Permet aux habitants
du territoire de gagner
en confort de vie

Sensibilise dès le plus jeune
âge à la diversité des
métiers et permet aux
jeunes de choisir la
meilleure formation

Favorise la formation et
l'emploi des jeunes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Près de 3 000 visiteurs sur le forum de Bussy-Saint-Georges dont 92,5 % de Seine-et-marnais
- Plus de 5 500 offres d'emploi proposées sur le forum de l'emploi en 2025
- Une association multipartenariale (Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne, État, Région, acteurs locaux de l'emploi - Pôle emploi, Missions locales, associations d'aide à la création d'entreprise).

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec la ville de Bussy-Saint-Georges pour le Forum de l'emploi, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, la Région Île-de-France pour la création d'entreprise, la sous-préfecture dans le cadre des travaux menés pour le bassin d'emploi de Marne-la-Vallée.

LES PUBLICS CIBLES

Entreprises implantées en Marne et Gondoire ayant un besoin de recrutement consécutif à un développement ou à une diminution de leurs effectifs, entreprises s'implantant sur le territoire, entreprises des territoires voisins voulant favoriser l'emploi local dans le contexte du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée et particuliers en recherche d'emploi

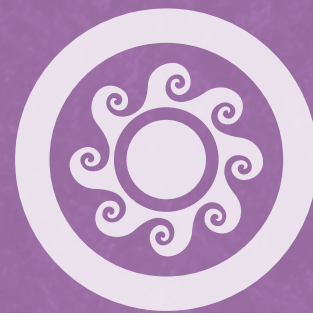
COÛT DE L'ACTION

20 000 € pour le Forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges



@Thomas Umiastowski

STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Accompagner les entreprises vers de nouveaux usages professionnels

Permettre aux salariés des entreprises d'adopter un usage de l'IA de qualité

Offrir aux salariés la possibilité de gagner en productivité sur des tâches essentielles de leur métier

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire accompagne le développement de l'intelligence artificielle auprès des acteurs économiques du territoire par des soirées entreprises, des formations et des ateliers de travail.

La première soirée entreprises qui s'est tenue sur le thème « L'IA au service de votre compétitivité » en novembre 2024 a connu une forte participation. Cette première manifestation a mis en évidence un besoin d'accompagnement de la part des acteurs économiques pour faciliter leur prise de décision. Une seconde soirée dédiée à cette thématique a eu lieu le 12 juin 2025 et a été l'occasion de présenter la politique publique de Marne et Gondoire relative à l'intelligence artificielle en faveur des acteurs économiques :

Une offre de formation dédiée

Quatre formations sur l'intelligence artificielle, animées par un consultant expert, sont proposées par l'intercommunalité. Une participation financière est demandée et complétée par les partenariats avec les chambres consulaires (prise en charge à hauteur de 50 % des accompagnements des chambres consulaires pour les entreprises domiciliées en Marne et Gondoire et ayant leur activité principale sur le territoire).

Des expérimentations sur le terrain

Un deuxième axe de la politique publique intercommunale relative à l'IA concerne le développement d'expérimentations (*proof of concept*). Ces expérimentations ont vocation à réunir des chefs d'entreprises et des experts pour créer une solution IA dédiée spécifiquement à l'entreprise. Elles permettent à des entreprises d'accueillir des stagiaires en formation numérique ainsi que des consultants experts pour leur apporter une aide à la décision et un accompagnement dans le processus d'adoption de l'intelligence artificielle.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Inscrit Marne et Gondoire
comme une référence en
matière d'IA pour les
acteurs économiques



Renforce la productivité
et la compétitivité
des entreprises

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants à la deuxième soirée "l'IA au service de votre compétitivité" : 135
- Nombre de participants aux formations IA (limité à 20 personnes) : 20 par session
- Nombre d'entreprises participantes aux expérimentations : 10.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : École 89, cabinets Stratégie Digitale.

LES PUBLICS CIBLES

Les chefs d'entreprise et leurs salariés

COÛT DE L'ACTION

6 000 €





PARTIE V

**UNE DYNAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT**

SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

LA CARTOGRAPHIE ÉCO-LIBRIS



Recenser et cartographier les services et ressources écologiques locales

Faciliter et centraliser les actions en faveur de la transition écologique

Faire connaître et valoriser les solutions existantes

L'une des initiatives du plan climat-air-énergie adopté en mars 2021, prévoyait la création d'une cartographie interactive des solutions écologiques locales. L'objectif de celle-ci est de simplifier l'accès à ces services en centralisant les informations sur le territoire.

Ainsi, un travail de recensement et de cartographie des services et ressources écologiques locales a été réalisé.

La carte interactive permet, depuis l'été 2025, d'obtenir de premières informations concernant :

- Alimentation & artisanat local (AMAP, casiers fermiers, fermes, jardins partagés ...)
- Loisirs et découvertes (Maison de la Nature, Moulin Russon, médiathèques...)
- Espaces naturels et aquatiques
- Mobilité
- Seconde vie (les solutions pour éviter de jeter)
- Conseil et accompagnement (Marne et Gondoire Renov', frelon asiatique, Maison France services ...)
- Tri des déchets.

Cette carte est évolutive et sera régulièrement actualisée pour refléter les dernières informations disponibles. Les contributions externes sont encouragées afin d'enrichir le contenu proposé.

EN LIGNE

ÉCO-LIBRIS

Les solutions écologiques
À PORTÉE DE MAIN

Pour accéder à la carte interactive,
FLASHEZ CE QR CODE

Marne & Gondoire
AGGLO

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Identifie et valorise les lieux qui participent concrètement à la protection de l'environnement



Favorise la solidarité locale



Améliore la qualité de vie des habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de consultation de la cartographie : 410 connexions.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, entreprises

COÛT DE L'ACTION

0 € (action réalisée en interne)

MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Rapprocher producteurs et consommateurs au travers du développement des circuits courts et de proximité

Renforcer l'approvisionnement local en produits locaux

Améliorer la santé et le bien-être via la lutte contre la précarité alimentaire

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité pour tous

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Augmenter l'autonomie alimentaire du territoire

Valoriser les circuits courts et de proximité

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a validé en 2022 son projet alimentaire territorial (PAT) construit en concertation avec les partenaires, communes et associations locales. Labellisé par l'État de niveau 2 en 2025 (phase opérationnelle), le PAT de Marne et Gondoire s'inscrit dans le cadre du multi-PAT porté par ÉpaMarne à l'échelle des intercommunalités de Paris - Vallée de la Marne, Val d'Europe Agglomération et Marne et Gondoire.

Le logo *Fou d'local* a vu le jour en 2023 et a été décliné sur plusieurs supports, notamment pour valoriser cette démarche lors des événements comme la Fête de la transition écologique. Lors de cet événement, plusieurs producteurs du territoire ont été mis à l'honneur.

Les casiers *fou d'local* mis en service en 2024 à Thorigny-sur-Marne et Lagny-sur-Marne regroupent 6 producteurs du territoire : apiculteurs, éleveur d'autruche, maraîchers et savonnerie. Le panier moyen se situe entre 10 et 15 € et plus de 800 commandes sont effectuées chaque mois.

En 2025, en partenariat avec la ferme de Saint-Thibault, la fromagerie Sophie est venue compléter l'offre de produits locaux dans les casiers de Lagny-sur-Marne et Thorigny-sur-Marne.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit la vulnérabilité et la précarité alimentaire du territoire



Favorise une alimentation saine et de qualité pour tous

Casiers Fou d'local - Rue du Canada
à Lagny-sur-Marne

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de supports de communication dédiés à la promotion de Fou d'local : 7 (nappes, badges, stickers, flyers, oriflamme, numéro spécial la Marne, habillage barrières Vauban)
- Partenaires impliqués dans la démarche Fou d'local (hors communes) : 7 (office de tourisme, restaurateur impliqué dans la Fête de la transition, agriculteurs / producteurs)
- 2 sites d'implantation de près de 100 casiers pour 7 producteurs locaux
- 11 actions prioritaires
- Chiffre d'affaires mensuel : entre 7 000 et 10 000 € par mois pour l'ensemble des casiers et producteurs.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : communes de Marne et Gondoire, CCAS, agriculteurs, Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, collectivités limitrophes, SIETREM, SIETOM, DDT, DRIAAF, aménageurs, Agence régionale de la biodiversité, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, agriculteurs, grandes et moyennes surfaces, milieux scolaires, publics fragiles

COÛT DE L'ACTION

1 955,52 € TTC

(contrat maintenance casiers)



RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN BUSSYCOMORE ÉNERGIE



Produire une énergie locale, fiable, économique, renouvelable et faible émettrice de CO₂

Desservir, à terme, près de 4500 logements et divers équipements publics avec ce réseau de chaleur urbain.

Depuis 2018, les travaux de déploiement d'un réseau de chaleur urbain (RCU) ont débuté afin de pouvoir, à terme (en 2030), alimenter les quartiers du Sycomore et de l'entrée de ville à Bussy-Saint-Georges.

La chaleur de ce RCU proviendra à 85 % d'une chaufferie biomasse. Le principe de cette chaufferie consiste à fabriquer de la chaleur issue de la combustion de bois, de végétaux ou de plaquettes forestières. La combustion produira la chaleur nécessaire au réchauffage de l'eau alimentant le réseau de distribution.

Dans les tuyaux, cette eau chauffée à une température de 75 à 90 °C, sera transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations ou équipements collectifs et fournira le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La chaufferie, d'une puissance installée totale de 12 Mégawatt, utilisera le gaz en renfort (appoint-secours). Le mix énergétique sera composé à 82 % d'énergies renouvelables. À terme, 63 % de la chaleur distribuée proviendra de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SIETREM (combustion des ordures ménagères) et 19 % proviendra d'une chaufferie biomasse située dans le quartier de la ZAC du Sycomore.



© EPA MARNE - Eric Morency

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de remplacer
les énergies fossiles par une
énergie renouvelable (à 82 %),
peu émettrice de CO₂



Permet aux riverains raccordés
de bénéficier d'une énergie
à un prix stable qui dépend
peu de la variation des prix des
hydrocarbures sur le marché
international

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de bâtiments (sous stations) raccordés à ce réseau de chaleur urbain :
24 sous-stations raccordées en 2025 sur 60 à terme
- 2 324 logements, un EHPAD et une école chauffés par le réseau de chaleur.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant qu'entité délégante
- Partenaires associés : Société Bussycomore Énergie (IDEX) délégataire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers et collectivités gestionnaires des équipements publics raccordés

COÛT DE L'ACTION

30 000 000 € HT

Pris en charge par le délégataire et amortis par la vente de chaleur sur une période de 25 ans

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE



Produire une énergie locale, fiable, économique, renouvelable et faible émettrice de CO₂

Desservir, à terme, près de 86 bâtiments de logements collectifs ou équipements publics avec ce réseau de chaleur urbain

Les travaux de déploiement du réseau de chaleur urbain Marne et Gondoire Énergie (MGE) ont débuté en 2023. Ce futur équipement a pour objectif de raccorder près de 86 bâtiments de logements collectifs ou équipements publics situés sur les villes de Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix de valoriser les énergies fatales du territoire dont les prix sont maîtrisés et beaucoup moins dépendants des fluctuations de prix des combustibles fossiles. C'est la chaleur issue des déchets incinérés à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes par le syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers (SIETREM) qui constituera, à terme, 92 % du mix énergétique du réseau.

L'appoint en chaleur sera assuré par du biogaz, via l'achat de certificats de garantie d'origine, issu en priorité de la future usine de méthanisation du syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) à Saint-Thibault-des-Vignes. Le biogaz y sera créé à partir des boues issues du traitement des eaux usées du territoire dans une logique d'économie circulaire.

Ce réseau permettra aux équipements publics ainsi qu'aux riverains de bénéficier d'une énergie à un prix stable qui dépend peu de la variation des prix des hydrocarbures sur le marché international.

Les travaux se déroulent en trois phases jusqu'en 2026. Ils sont financés par la société DALKIA et bénéficient d'un subventionnement du Fonds Chaleur de la Région Île-de-France et de l'ADEME.

La première mise en service est intervenue le 2 septembre 2024.

Le réseau de chaleur de l'écoquartier de Bussy-Saint-Georges a été raccordé le 20 octobre 2024 au réseau de Marne et Gondoire Énergie à partir de la station d'échange située à proximité du centre aquatique de Marne et Gondoire situé à Lagny-sur-Marne.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Remplace les énergies fossiles
par une énergie renouvelable



Permet aux riverains
de bénéficier d'une énergie
à un prix stable

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de bâtiments raccordés à ce réseau de chaleur urbain : 31 sous-stations raccordées en 2025 sur 86 à terme
- 1 199 logements et 11 équipements (écoles, collège, mairie, centre aquatique, salle de spectacle...) chauffés par le réseau de chaleur.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant qu'entité délégante
- Démarche partenariale avec la société dédiée Marne et Gondoire Énergie (DALKIA), délégataire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers et collectivités raccordées sur ce futur réseau de chaleur urbain

COÛT DE L'ACTION

+ de 28 000 000 € HT pris en charge par le délégataire et amortis par la vente de chaleur sur une période de 25 ans

RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Baisser les consommations

Réduire la facture énergétique

Fiabiliser le matériel

Réduire le coût de maintenance

Éclairer mieux avec moins de pertitions

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère de nombreux sites déclarés d'intérêt communautaire, notamment les liaisons douces, les parkings, les pôles gares, les voiries et les zones d'activités économiques.

Le patrimoine en éclairage public de l'intercommunalité s'est étendu au fil des années avec l'intégration de nouvelles communes, les rétrocessions de nouveaux espaces et équipements en provenance des communes, de l'ÉpaMarne et du Département. De nombreux équipements datent d'une vingtaine d'années et leur vétusté génère des frais importants de gestion et de consommation tout en ayant une efficacité réduite. Aussi, afin d'assurer aux usagers un éclairage sécuritaire et pertinent, la communauté d'agglomération s'est engagée depuis plusieurs années dans la rénovation en LED de son patrimoine.

Ces travaux de rénovation énergétique ont pour objectif de diminuer les consommations tout en éclairant mieux. En effet, l'utilisation de LED plus efficaces permet à la fois de remplacer les lampes énergivores et de moduler l'éclairage en fonction des usages et ainsi de réduire la pollution lumineuse. Ces investissements permettent de réduire les factures énergétiques et notamment le coût de gestion du patrimoine d'éclairage public puisque ce dernier nécessitera moins d'interventions de dépannages tout en assurant aux usagers une meilleure efficacité d'éclairage.

En 2025, la conversion de l'éclairage public en LED s'est poursuivie sur le territoire. Les travaux sont désormais achevés sur l'ensemble du patrimoine intercommunal.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de lutter contre
la pollution lumineuse



Assure aux usagers un éclairage
sécuritaire et pertinent

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de remplacement de systèmes vétustes par des LED : 100 % en 2025
- Économies d'énergie réalisées.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, salariés et entreprises du territoire

COÛT DE L'ACTION

500 000 € TTC

SENSIBILISATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines sur le climat

Réduire les émissions de CO₂

Inciter à une consommation responsable

Favoriser la remontée et le partage d'idées

Afin que l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération puissent à leur niveau, professionnel et personnel, agir pour la transition écologique, des animations ont été élaborées en complément du plan de formation.

• « L'école du climat de Marne et Gondoire » est une formation en ligne à destination de l'ensemble des élus, des agents du territoire et des membres du conseil citoyen du climat. La formation fournit des données précises sur les enjeux climatiques et des clés pour agir à plusieurs échelles (locale, professionnelle et individuelle). Ce dispositif de sensibilisation des élus et des agents constitue l'une des mesures des 33 actions du plan climat-air-énergie (PCAET) de Marne et Gondoire.

• Mise en place d'un nichoir à idées, afin que les agents puissent partager leurs remarques, proposer des projets ou des pistes d'amélioration.

• Action « le troc plants » : échange de plantes entre les agents avec, cette année, une animation sur les biodéchets et le compostage proposée par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise aux enjeux
du changement climatique



Met en évidence les relations
entre activités humaines,
milieux naturels et changement
climatique



Favorise la prise de conscience
de l'impact des activités
humaines sur le climat

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 56 inscrits à l'école du climat
- Nombre d'idées partagées (nicheur à idées) : 20.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage des actions par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Élus, agents de la collectivité et membres du CAC 40

COÛT DE L'ACTION

23 000 € HT

ATELIERS ET MÉDIATION AUTOUR DE L'ÉCOLOGIE



Sensibiliser le public de manière simple et concrète à la question écologique

Améliorer les connaissances en matière de développement durable

Faire découvrir les intervenants engagés au sein du territoire

Proposer des alternatives éco-responsables à la surconsommation

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire propose depuis plusieurs années des expositions et des ateliers tournés vers l'écologie. Animés par des bibliothécaires et/ou par des intervenants extérieurs, ces ateliers sont l'occasion de sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales actuelles de manière concrète, ludique et bienveillante.

Les ateliers sont principalement programmés lors du mois de mai en s'inscrivant dans la manifestation nationale annuelle de la Fête de la Nature, témoignant de la richesse et de la diversité du vivant. Les médiathèques proposent des expositions et des animations variées pour tous les publics : fabrication de papier recyclé, construction d'abri à hérisson, réalisation de boules à graisse pour les oiseaux, création de cosmétiques zéro déchets, préparation de produits lactofermentés, troc de plantes, jeux et quiz autour de la nature, réduction de notre pollution numérique, etc.



Cette année, plusieurs expositions ont été présentées aux usagers du réseau des médiathèques sur ces thématiques :

- Une exposition (avril-mai 2025) autour de l'album *Sous mes pieds* (Emmanuelle Houssais, Editions du Ricochet, 2016) sur le thème de la nature et de la vie sous terre.
- Deux expositions (mai-juin 2025) sur les oiseaux réalisées et prêtées par la médiathèque départementale de Seine-et-Marne : *Observons les oiseaux* et *Les Oiseaux*. La médiathèque départementale de Seine-et-Marne a aussi prêté sa valise *Jeux natures* constituée de jeux éco-responsables, fabriqués sans plastique et 100 % made in France.
- Une exposition (juillet 2025) réalisée et prêtée par Sloli éditions : *Sovanim* pour découvrir et protéger les animaux sauvages menacés.

Par ailleurs, les bibliothécaires participent à des événements en lien avec la préservation de l'environnement lors desquels ils proposent des sélections thématiques spécifiques. Les médiathèques s'associent aussi avec des établissements scolaires pour proposer des documents dans le cadre de l'éducation au développement durable.

Enfin, au printemps 2025, s'est également tenue la 7^e édition de Troc de plantes, la journée de lancement de la saison du jardin partagé à la bibliothèque de Dampmart. Le public a été invité comme tous les ans à venir planter des légumes et à échanger des graines et plants.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Informe sur les conséquences du réchauffement climatique à l'aide de ressources imprimées et numériques, fiables et variées



Sensibilise le public aux enjeux environnementaux

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 17 ateliers en lien avec la biodiversité, la permaculture, le recyclage et l'éco-responsabilité numérique ont été proposés dans les différentes médiathèques du réseau en 2025, notamment grâce au partenariat avec les intervenants de la Maison de la Nature
- 5 expositions sur les thématiques de l'écologie présentées en 2025
- 4 participations à des actions sur la préservation de la nature : la Fête de la nature et des animaux organisée par la ville de Collégien, De l'Art au Jardin à Montévrain, la Fête de la transition écologique organisée par Marne et Gondoire à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie et les Journées portes ouvertes du Syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) à Saint-Thibaut-des-Vignes.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Maison de la Nature gérée par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

5 100 € TTC

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'OFFICE DE TOURISME



Préserver l'environnement

Intégrer les principes du développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique

Faire des salariés des prescripteurs et ambassadeurs de la démarche environnementale de l'office de tourisme

Répondre aux attentes des visiteurs et participants

Être en cohérence avec le message délivré par le Moulin Russon et la Maison de la Nature

Réduire l'empreinte environnementale de la structure et des événements organisés

Soutenir l'économie locale en ayant recours aux circuits courts et aux prestataires du territoire

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), intégrée à ses missions quotidiennes. Cette politique vise à concilier l'accueil du public, le bien-être des salariés et la transition écologique, tout en valorisant le territoire comme destination responsable.

Les équipes de l'office de tourisme adaptent donc leurs pratiques pour réduire l'empreinte environnementale de la structure, améliorer la qualité de vie au travail et garantir un accueil inclusif pour tous.

Cette volonté se traduit par des initiatives concrètes :

- **Informé et sensibiliser** : communication auprès des visiteurs et des prestataires sur les enjeux d'un tourisme écoresponsable, rappel des éco-gestes, actions pédagogiques lors des événements.
- **Réduire l'impact environnemental** : diminution des impressions papier, tri et valorisation des déchets, recours limité aux produits jetables, utilisation d'écocups consignés, mise en place d'actions de nettoyage et de récupération de déchets (participation au Sea Life Clean Up Challenge en juin).
- **Consommation responsable** : achats privilégiant les produits durables et les circuits courts pour le matériel et les fournitures.

- **Mobilité durable** : utilisation de véhicules hybrides pour les déplacements professionnels et déploiement du forfait "Mobilité durable" auprès des salariés pour encourager les modes de transport alternatifs.
- **Formations et montée en compétences** : participation des salariés à la Fresque des Mobilités et à la Fresque des Déchets, ainsi qu'à d'autres actions collectives de sensibilisation.
- **Inclusion et accessibilité** : accueil des publics en situation de handicap (le Moulin Russon et l'office de tourisme respectent le référentiel du label Tourisme & Handicap) et aménagements spécifiques dans les bureaux d'information touristique.
- **Événements écoresponsables** : organisation d'animations intégrant tri des déchets, réduction des produits à usage unique et promotion de pratiques durables.
- **Partenariats territoriaux** : contribution active à la politique d'écoresponsabilité portée par la Communauté d'Agglomération et collaboration avec les acteurs locaux pour valoriser les initiatives durables.

La politique RSE de l'office de tourisme se traduit par une action globale, cohérente et continue, qui associe performance environnementale, engagement social et valorisation du territoire.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les déchets générés
par la structure



Forme ses usagers
à l'écoresponsabilité



Contribue au bien-être au travail

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de formations suivies par les agents (Fresque des Mobilités, Fresque des Déchets, autres sensibilisations) : 4
- Nombre d'événements organisés avec dispositif de tri et limitation des produits jetables : 100 %
- Taux de réduction de la consommation de papier et d'énergie (comparaison annuelle)
- Taux de consommation auprès de circuits courts et durables
- Taux d'utilisation du forfait "Mobilité durable" par les agents : 5 %
- Participation à des actions collectives de nettoyage ou d'écoresponsabilité : 3.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Salariés, visiteurs, prestataires

COÛT DE L'ACTION

Actions réalisées en interne

MOULIN RUSSON



Développer le tissu associatif et économique local en établissant de nombreux partenariats avec des associations et entreprises locales

Inciter les visiteurs à limiter les déchets, notamment lors des visites scolaires avec l'initiative du pique-nique zéro-déchet

Préserver un site patrimonial ancien pour le léguer aux générations futures

Sensibiliser le jeune public à son environnement

Datant du XVII^e siècle, le Moulin Russon est l'un des derniers moulins à eau encore en fonctionnement en Île-de-France.

Depuis 17 ans maintenant, outre la production de farine, sa principale mission est d'accueillir du public pour partager les savoir-faire séculaires que sont la fabrication de la farine et du pain et sensibiliser à la préservation du patrimoine. Le moulin fonctionne comme un véritable outil de production, avec deux meules en activité, permettant aux visiteurs de découvrir concrètement le processus de fabrication de la farine.

Le moulin est ouvert au public en visite libre deux demi-journées par semaine et accueille des groupes notamment scolaires les autres jours. En 2025, le moulin a reçu 69 classes soit 1 575 élèves qui ont participé à des ateliers sur la meunerie, le blé, la fabrication du pain ou le cycle de l'eau. Ces animations valorisent le patrimoine local et sensibilisent à la préservation des savoir-faire traditionnels.

Un animateur du patrimoine et une chargée de médiation proposent des animations chaque année renouvelées.

Le Moulin Russon est labellisé « Tourisme et Handicap », garantissant un accueil adapté aux publics en situation de handicap. Des visites en langue des signes sont programmées afin de favoriser l'inclusion et l'accessibilité pour tous.

Une aire de compostage partagée a été installée dans le parc du moulin. Accessible aux habitants, elle vient compléter le dispositif « Compostons ensemble » et renforcer les initiatives locales de valorisation des biodéchets.

Dans le respect de ses engagements en matière de développement durable, l'équipe veille également à limiter les consommables, les déchets et participe activement et personnellement à l'entretien du site.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise à l'utilisation d'une énergie renouvelable, l'eau, pour la production de farine



Participe à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches



Crée des liens sociaux et intergénérationnels en offrant un lieu d'information, de découverte et d'échange



Représente une étape incontournable de la Vallée de la Brosse pour les randonneurs et les amoureux de la nature

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

5 675 personnes ont été accueillies en 2025, dont :

- Scolaires et centres de loisirs : 3 790 enfants
- Visiteurs : 1 885 personnes.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, touristes

COÛT DE L'ACTION

200 000 € Frais de personnel

35 000 € HT Frais de fonctionnement de la structure

2 000 € HT Frais relatifs aux animations



© Coralie Brun

OPÉRATION « COMPOSTONS ENSEMBLE ! »



Sensibiliser, former et mobiliser les habitants du territoire à la réduction des déchets ménagers

Créer des liens sociaux autour d'un projet collectif

Répondre aux obligations réglementaires de la loi Grenelle 2

Faciliter et affirmer son engagement de citoyen en faveur de la réduction de l'empreinte écologique

Soutenir et renforcer le maillage des aires de compostage partagées sur le territoire, en complémentarité avec les actions menées par le SIETREM

En partenariat avec le SIETREM, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a mis en place l'opération « Compostons ensemble ! » sur plusieurs sites de l'intercommunalité : la Maison de la Nature, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et le Moulin Russon.

L'objectif est de permettre aux habitants de s'impliquer dans une démarche collective de réduction des déchets et de participer à une action partagée en faveur de la réduction de l'empreinte écologique.

Le site de la Maison de la Nature a été reconnu site vitrine du Réseau Compost Citoyen de France, valorisant ainsi son rôle exemplaire en matière de compostage collectif et de sensibilisation.

Les participants sont, après inscription, initiés par les référents de site à la collecte de leurs biodéchets dans l'objectif de

diminuer de 30 % la taille de leurs poubelles. Le compostage est une démarche simple pour réduire le volume des ordures ménagères. En effet, les déchets organiques représentent un tiers de nos poubelles.

Composter ensemble peut permettre de valoriser jusqu'à 115 kg de déchets par an et par habitant.

Les deux maîtres-composteurs de l'office de tourisme soutiennent également les événements organisés au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier. Ils accompagnent et conseillent, en partenariat avec la communauté d'agglomération et le SIETREM, dans le cadre de la démarche écoresponsable des manifestations, notamment pour la gestion des biodéchets et le tri lors d'événements tels que Vacances au parc, PrinTemps de paroles ou le Mara-trail.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les émissions de gaz
à effet de serre



Génère une réserve de
biodiversité par la création
de compost



Incite à la rencontre
et à l'échange d'expériences

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 3 référents de site formés par le SIETREM
- 3 sites de compostage
- 28 familles inscrites en 2025
- 25 kg de biodéchets détournés chaque semaine.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
Démarche partenariale avec le SIETREM
- Participation aux événements nationaux pour la sensibilisation de la réduction des déchets comme la semaine européenne de réduction des déchets et Tous au Compost
- Adhésion au Réseau Compost Citoyen Île-de-France.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants de Marne et Gondoire et des communes limitrophes
Les agents de l'office de tourisme et de la communauté d'agglomération
Les salariés des entreprises avoisinantes

COÛT DE L'ACTION

18 000 € TTC

Salaire des animateurs (temps partiel)

ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE DU LIVRE



Favoriser une démarche écologique en redonnant une seconde vie aux livres en les valorisant et les revendant, en contribuant ainsi à la réduction des déchets

S'engager pour la solidarité et l'impact social et soutenir l'accès à la culture pour les publics défavorisés en revendant les ouvrages à des prix réduits et attractifs

Participer à l'économie circulaire en se basant sur le recyclage et la réutilisation grâce à la prolongation de la durée de vie des livres et la réduction de la consommation de nouvelles ressources

Soutenir la réinsertion professionnelle en travaillant avec des structures d'insertion sociale

La mise en place d'un partenariat avec la société Ammareal a permis de valoriser les documents qui sortent des collections du réseau des médiathèques en Marne et Gondoire pour leur permettre de vivre une seconde vie.

En effet, Ammareal est une entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) qui allie économie circulaire et engagement solidaire en se spécialisant dans la revalorisation des livres de seconde main.

Les objectifs principaux de la mise en place du partenariat sont :

- **La gestion durable des collections** : lorsque les bibliothèques se séparent de documents pour renouveler leurs collections, il est nécessaire de se débarrasser de certains ouvrages. Ammareal propose une solution durable pour éviter le gaspillage et la destruction des livres, en leur donnant une seconde vie à travers la vente ou la donation.
- **La contribution à l'économie circulaire** : le réseau des médiathèques s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, en permettant aux livres de continuer à circuler au lieu d'être jetés. Cela permet d'optimiser l'utilisation des ressources déjà extraites (papier, encre, énergie) et de réduire l'impact environnemental.

- **Le soutien à la solidarité et aux causes sociales** : ce partenariat permet de reverser une partie des bénéfices à des associations sociales et environnementales. En s'associant avec la société, la bibliothèque contribue indirectement à ces actions solidaires, tout en valorisant ses anciens ouvrages de manière responsable.
- **L'accès à la culture** : revaloriser des livres destinés à être retirés en permettant leur vente à prix réduit, favorise l'accès à la culture pour des populations moins favorisées et prolonger la vie des ouvrages à travers d'autres canaux.
- **La réduction des coûts de gestion des livres qui sortent des collections** : la mise au rebut ou la revalorisation des livres en interne peut représenter un coût et du temps pour une bibliothèque. Grâce à ce partenariat le réseau s'allège de cette charge tout en s'assurant que les livres soient traités de manière éthique et écologique.

En résumé, cette démarche permet au réseau des médiathèques d'adopter une gestion plus durable, solidaire et économique de ses collections tout en soutenant l'accès à la culture et à l'insertion sociale.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à préserver la biodiversité en adoptant une approche durable, axée sur la réduction des déchets et la revalorisation des biens existants, tout en soutenant des initiatives de protection de l'environnement



Renforce la cohésion sociale en permettant de retrouver une activité professionnelle et de s'intégrer dans la société

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de livres revendus par le biais de notre partenariat : 8 191 livres revendus
- Somme redistribuée à des associations caritatives : 1 810 € HT.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec Ammareal.

LES PUBLICS CIBLES

Les lecteurs soucieux de l'environnement, à la recherche des livres anciens ou rares et des lecteurs à petit budget (personnes cherchant à accéder à des livres de qualité à bas prix)

BÉNÉFICE DE L'ACTION

3 617 € TTC

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

DE MARNE ET GONDOIRE



Inciter à la consommation locale

Favoriser les échanges commerciaux sur le territoire

Privilégier les circuits courts

Soutenir les acteurs économiques du territoire

Créer une synergie entre les différents acteurs économiques

Augmenter la visibilité des entreprises

Mettre en valeur la richesse du tissu économique local

Afin d'aider les entreprises à renforcer leur visibilité et favoriser la consommation locale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en ligne depuis 2020 un annuaire des entreprises.

Cet outil interactif permet de trouver facilement les biens ou les services recherchés, en mettant en valeur la richesse et les compétences du tissu économique local. Toutes les entreprises en activité figurent dans cet annuaire (mises à jour automatiques régulières). Grâce à un espace personnalisé, chaque chef d'entreprise a la possibilité de compléter ou modifier lui-même les informations concernant sa société.

Afin de renforcer la connaissance du territoire et la visibilité des entreprises, 2 200 fichiers d'entreprises ont été mis à jour en 2025.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise la richesse du tissu
économique local



Favorise l'accès aux circuits
courts

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises répertoriées : plus de 17 000.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : le cabinet A6cmo.

LES PUBLICS CIBLES

Entreprises, particuliers et collectivités locales

COÛT DE L'ACTION

4 400 € TTC

FÉDÉRER LES RÉSEAUX D'ACTEURS ÉCONOMIQUES



Identifier les entreprises du territoire et recenser leurs besoins

Rassembler les acteurs économiques autour d'événements fédérateurs

Faire se rencontrer les chefs d'entreprise et impulser les réseaux d'affaires locaux

Favoriser les retours d'expérience

Favoriser l'emploi local

Conscients que les chefs d'entreprise du territoire partagent des problématiques communes et ont un besoin d'informations pertinentes et adaptées, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la participation, la constitution et l'animation de réseaux d'entreprises à l'échelle locale.

Rassembler des chefs d'entreprise d'une même zone d'activité autour de thématiques partagées, les mettre en réseaux et par cela favoriser les interactions, leur apporter l'information, sont autant d'enjeux qui participent à renforcer la vitalité économique du territoire.

L'intercommunalité a à cœur d'aller à la rencontre des chefs d'entreprises du territoire, afin d'avoir une compréhension affinée de leurs enjeux. Cette démarche permet au service du développement économique de structurer, selon les besoins détectés, les solutions d'accompagnement et les actions à mettre en œuvre.

En parallèle, en accueillant des associations d'entreprises pour leurs masterclass, en proposant des exposés thématiques au cours d'événements de clubs d'entreprises, Marne et Gondoire participe au renforcement du tissu économique local.

Ces événements favorisent également le partage de bonnes pratiques entre les acteurs économiques et le développement d'affaires.

En allant à la rencontre de ses chefs d'entreprises, l'intercommunalité apporte une réponse sur mesure aux besoins des acteurs économiques du territoire.

En 2025, l'intercommunalité a organisé quatre manifestations à destination des chefs d'entreprise et une dans le cadre de Marne et Brie Industries.

La première manifestation a rassemblé des chefs d'entreprises de la zone d'activité de Lamirault (située à Collégien et Croissy-Beaubourg), en partenariat avec Paris - Vallée de la Marne. De nombreux chefs d'entreprises se sont réunis en présence des élus. Outre un événement dédié à la rencontre, ce petit déjeuner a permis de faire le bilan

des avancées de la zone encore en cours de construction.

À l'instar du premier, un second petit déjeuner a été organisé à Chailfert, dans la ZAE du Clos des Haies Saint-Éloi, dont les différents bâtiments sortent de terre progressivement. Pour les entreprises déjà installées et celles à venir, cette rencontre a permis de créer des interactions professionnelles et d'informer sur les actions du territoire en faveur de ses entreprises.

La troisième manifestation a eu lieu en juin 2025 au Carré Haussmann à Jossigny. Elle a rassemblé quelque 135 personnes autour de l'intelligence artificielle, dans le prolongement de la première soirée qui avait eu lieu en novembre 2024. L'occasion d'annoncer aux entreprises présentes la stratégie de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour accompagner les chefs d'entreprises vers l'IA.

En septembre 2025, la CCI et l'intercommunalité ont organisé un petit déjeuner d'entreprise, dans le cadre de leur partenariat en faveur de l'entrepreneuriat local. Une entreprise de Ferrières-en-Brie a accueilli cet événement à l'occasion duquel de nombreux chefs d'entreprise ont pu se rencontrer.

Enfin, dans le cadre de Territoire d'Industries, une matinée d'information s'est déroulée à Collégien et a réuni 130 personnes sur la thématique du recrutement : valoriser, attirer, recruter. Au-delà de l'organisation de ces manifestations, la communauté d'agglomération est présente aux côtés des associations et partenaires du secteur : Réseau Entreprendre Seine-et-Marne, Initiative Nord Seine-et-Marne, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, Association des chefs d'entreprise de Marne-la-Vallée, Club des entrepreneurs de Chanteloup, etc.

En 2025, Marne et Gondoire a ainsi accueilli les comités d'engagement des associations Réseau Entreprendre et Initiative Nord Seine-et-Marne, associations dédiées à la création / reprise d'entreprise, que l'intercommunalité subventionne pour soutenir l'emploi et la création sur le territoire.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renseigne les chefs d'entreprise sur leur démarche responsable face à la contrainte énergétique



Renforce le tissu économique et améliore la qualité de vie des habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants à la soirée "L'IA au service de votre compétitivité #2" : 135
- Nombre de participants au petit-déjeuner de la ZAE Lamirault : environ 60 entreprises de Collégien et Croissy-Beaubourg
- Nombre de participants au petit déjeuner de la ZAE du Clos des Haies Saint-Éloi à Chalifert : 15 entreprises
- Accueil du CCI Tour dans une entreprise à Ferrières-en-Brie en septembre 2025. Ce petit déjeuner a réuni 10 entreprises autour des thématiques IA et décarbonation.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec les clubs d'entreprises locaux, les structures d'accompagnement à la création d'entreprise (Initiative Nord Seine-et-Marne, Réseau entreprendre 77, France Active, etc.) et la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne pour les entreprises de la zone d'activité de Lamirault, à cheval sur nos deux territoires
- La démarche s'inscrit en transversalité avec les services de l'agglomération tels que l'environnement, afin d'accompagner les chefs d'entreprise dans leur stratégie vertueuse (économie circulaire, circuits courts, gestion optimisée des déchets, etc.) et de sobriété énergétique.

LES PUBLICS CIBLES

Entreprises

COÛT DE L'ACTION

4 000 € TTC (coût de l'organisation des événements thématiques)



MARNE ET BRIE INDUSTRIES



Favoriser l'économie circulaire

Soutenir les investissements industriels structurants à fort impact écologique ou socio-économique

Sensibiliser et accompagner les industriels (notamment PME) sur les enjeux de décarbonation (énergie, mobilités avec mise en réseau des dispositifs existants)

Accompagner les démarches de transition écologique et énergétique et plus largement les projets d'écologie industrielle territoriale

Valoriser les déchets

Remployer les matériaux

En 2023, Marne et Gondoire s'est associée à Paris - Vallée de la Marne, Les Portes Briardes entre villes et forêts et L'Orée de la Brie pour constituer Marne et Brie Industries. Le programme Territoires d'Industrie vise à favoriser les synergies entre industriels, mutualiser les savoir-faire et les équipements, renforcer les compétences, valoriser la filière et les métiers et mettre à disposition le foncier nécessaire au développement industriel.

Marne et Brie Industries a créé une communauté d'industriels qui se réunit chaque trimestre afin de renforcer l'interconnaissance, identifier les enjeux prioritaires et co-construire des solutions adaptées.

Les principales préoccupations des élus et industriels sont :

- **La coopération industrielle** : renforcer la communauté d'industriels, mutualiser services et moyens, mettre en œuvre des pratiques d'économie circulaire et favoriser le réemploi des matériaux.
- **La mutualisation des moyens et services** : développer un réseau de proximité efficace.
- **La valorisation des déchets** : promouvoir le recyclage et la gestion responsable des déchets.
- **L'aménagement du territoire** : densifier et requalifier les zones d'activité, tout en privilégiant un développement durable, le respect de l'environnement et valorisant les pratiques vertueuses.
- **La mobilité durable** : développer les transports en commun, les pistes cyclables et la mobilité douce pour réduire l'empreinte carbone.
- **La conversion des flottes de véhicules** : transition vers des véhicules électriques.



@Thomas Umiasowski

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Diminue l'empreinte carbone en favorisant les mobilités douces et en développant des solutions de mobilité interentreprises pour les trajets domicile-travail



Facilite les échanges et la connaissance mutuelle entre les territoires afin de mettre en évidence les enjeux communs



Renforce la desserte et l'accessibilité des zones d'activités, favorise la croissance des entreprises et la création d'emplois locaux

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises de Marne et Gondoire accompagnées : 15 sur l'ensemble du territoire couvert par Marne et Brie industries.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par Marne et Brie Industries
- Démarche partenariale entre les 4 intercommunalités (Marne et Gondoire, Paris Vallée de la Marne, Les Portes Briardes entre villes et forêts et L'Orée de la Brie), l'État, la Région, l'ADEME, la BPI, la Banque des Territoires, l'ANCT.

LES PUBLICS CIBLES

Industriels du territoire

COÛT DE L'ACTION

6 350 €



@Thomas Urnastowski

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



Accompagner l'initiative entrepreneuriale

Préserver les entreprises en transmission

Maintenir les emplois locaux

Structurer un réseau de structures d'accompagnement à la création / reprise d'entreprise

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire soutient les entreprises installées sur le territoire et celles qui souhaitent s'y implanter. Soucieuse d'établir un environnement favorable à l'initiative entrepreneuriale, elle accompagne la création d'entreprise, la reprise d'activité, ainsi que les jeunes entrepreneurs.

Ainsi, conscientes du rôle stratégique des entreprises de proximité, l'intercommunalité et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Seine-et-Marne ont renouvelé en 2025 la convention de prestation qui les unit depuis 2023.

Au travers de cette convention, Marne et Gondoire propose un service « local » d'appui et de conseil aux entreprises artisanales par le financement de services proposés par la CMA. Marne et Gondoire prend en charge le coût des missions de conseil de la CMA dans 6 grands domaines : numérique, commercial, transmission d'entreprise, environnement, hygiène, accessibilité et, pour les imprimeurs, obtention du label Imprim'vert. Pour que le soutien à l'action économique soit complet, la CAMG et la Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) de Seine-et-Marne ont signé en 2025, une convention de prestation sur le même modèle que celui de la CMA.

C'est ainsi qu'en 2024, Marne et Gondoire s'est rapprochée de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour mettre en place un partenariat de participation aux prestations de la CCI.

Ce partenariat vise à favoriser la création et l'implantation de nouvelles entreprises, le développement durable et la cybersécurité.

Ce soutien se manifeste également au travers de l'octroi d'une subvention à deux associations d'envergure nationale : Réseau entreprendre et Initiative Nord Seine-et-Marne. Ces deux associations soutiennent la création / reprise d'entreprise en délivrant des prêts d'honneur, sans intérêt, aux porteurs de projets et par l'accompagnement des bénéficiaires post création pendant deux ans.

La subvention de Marne et Gondoire aura participé en 2024 à créer ou maintenir 19 entreprises sur le territoire, représentant 64 emplois à 3 ans, sauvegardés ou créés.

En parallèle, la communauté d'agglomération poursuit son accompagnement des porteurs de projets de premier niveau et favorise la mise en relation des créateurs avec les structures d'accompagnement à la création adéquates. L'intercommunalité accueille également des sessions de formation à la création d'entreprise.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Développe une synergie
au sein des différents
acteurs



Accompagne les porteurs
de projets vers la réussite

Favorise la vitalité
économique du territoire
par le maintien d'une offre
locale de proximité

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Financement par Marne et Gondoire de l'accompagnement de 8 entreprises par la Chambre des métiers et de l'artisanat pour un montant total de 3 770 € nets
- Financement par Marne et Gondoire de l'accompagnement de 2 entreprises par la Chambre de commerce et d'industrie pour un montant total de 2 040 € nets
- Nombre d'entreprises accompagnées par Initiative Nord Seine-et-Marne et réseau entreprendre : 19.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne, Initiative Nord Seine-et-Marne, Réseau entreprendre 77. Cette action s'enrichit des remontées de terrain faites par l'animateur réseaux du territoire pour adresser les conseils les plus adaptés aux porteurs de projets en création ou reprise ou aux entreprises.

LES PUBLICS CIBLES

Entreprises immatriculées ou porteurs de projets en création ou reprise d'entreprise

COÛT DE L'ACTION

29 000 € Subvention octroyée à INSM

13 000 € Subvention octroyée à Réseau entreprendre 77

12 000 € sur 3 ans montant de l'accompagnement fléché dans la convention triennale avec la CMA

24 000 € sur 3 ans montant de l'accompagnement fléché dans la convention triennale avec la CCI

LE PLUS DU DÉVÉCO



Promouvoir les rendez-vous économiques visant à impulser des initiatives et engager la connaissance du territoire

Informar les acteurs économiques du territoire sur les dispositifs mis en œuvre pour les entreprises

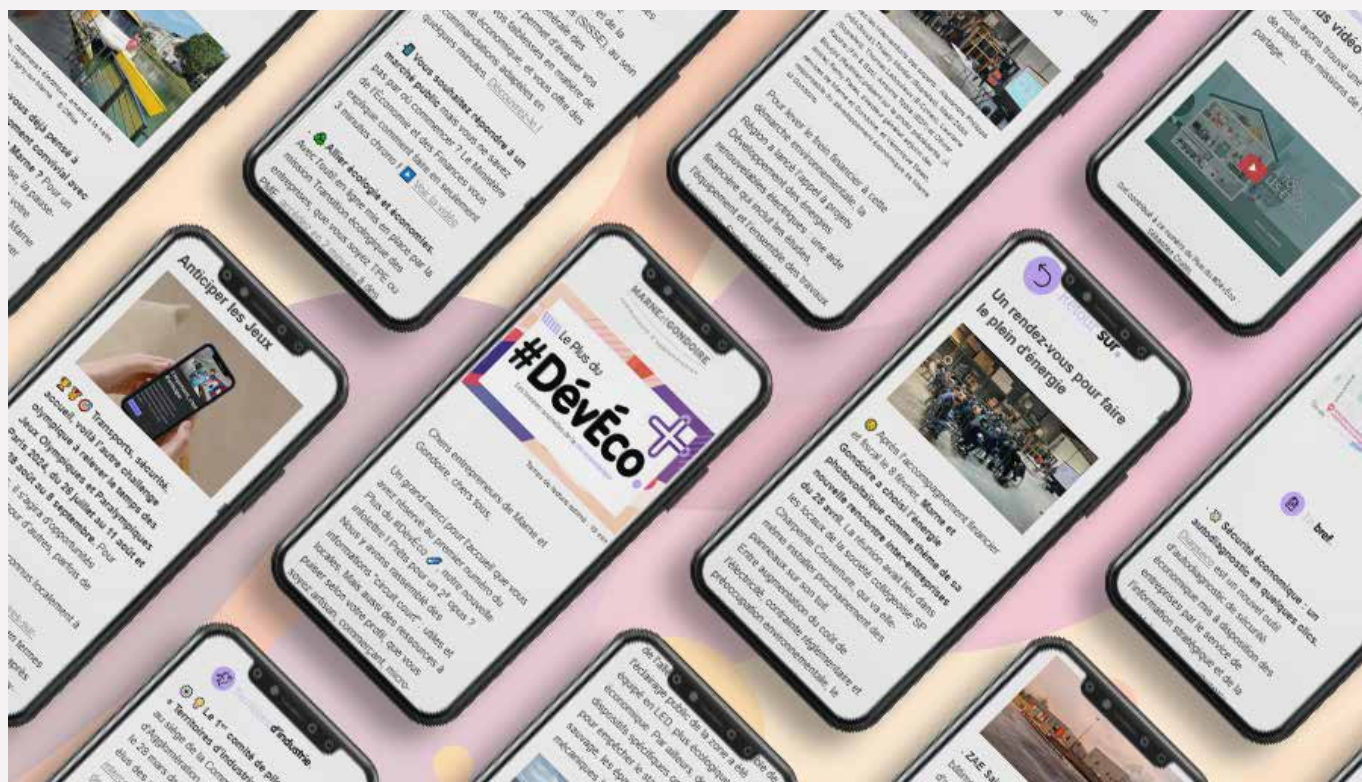
Favoriser l'emploi, la création et la pérennité des entreprises

Fédérer les réseaux pour favoriser les interactions économiques locales dans une démarche d'écologie industrielle territoriale et d'économie circulaire

Depuis 2024, la communauté d'agglomération propose aux entreprises du territoire une infolettre économique, enrichie d'éléments d'actualité locale, d'informations pertinentes et adaptées aux besoins des entreprises du territoire, et présentant des portraits d'entrepreneurs de Marne et Gondoire.

La lettre d'information a ainsi vocation à informer sur l'ensemble des dispositifs déployés par Marne et Gondoire en matière de cohésion économique et sociale locale, d'adaptation aux changements et d'exemplarité économique et environnementale.

En 2025, le service du développement économique a ainsi publié 3 numéros.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet aux chefs d'entreprise et à leurs salariés de connaître l'accompagnement proposé par l'intercommunalité et de s'épanouir sur le territoire où ils travaillent

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de lettres d'information économique parues en 2025 : 3
- Nombre d'abonnés : 896.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Entrepreneurs et futurs entrepreneurs du territoire

COÛT DE L'ACTION

0 €

GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Pérenniser la qualité et l'attractivité du territoire pour les entreprises

Développer le territoire et les offres d'emplois

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère l'entretien de l'ensemble des voiries, chemins d'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques (ZAE) ainsi que les réseaux divers (assainissement et eaux pluviales).

Ainsi, elle effectue l'ensemble des travaux de voirie et réseaux divers pour l'amélioration, l'extension ou la rénovation des espaces minéraux comme les trottoirs et les chaussées intercommunales des ZAE gérées par la collectivité et les voies déclarées d'intérêt communautaire.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie
des habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : communes.

LES PUBLICS CIBLES

Entreprises, salariés et habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

1 300 000 € TTC

REQUALIFICATION DE LA ZAE

DE LAGNY-SUR-MARNE,
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES



Améliorer l'attractivité de la ZAE en requalifiant les espaces publics et en l'identifiant avec une signalétique propre

Améliorer les déplacements doux (piétons et cycles)

Améliorer la desserte des bus avec une mise aux normes PMR des arrêts

Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules légers

Améliorer la desserte du fret

Les ZAE Lagny et La Courtilière sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes en vigueur : problème d'accessibilité, problème de lisibilité commerciale entre les zones commerciales, industrielles et de fret.

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé des travaux : amélioration de la desserte des bus, ajout d'arrêts, changement de l'éclairage public, amélioration des accès piétons et PMR, aménagement des accotements pour la gestion des espaces de stationnements.

Île-de-France Mobilités a réalisé des comptages permettant de mieux adapter les arrêts de bus (emplacements déplacés), des comptages concernant le flux des véhicules de type livraisons. Ces études ont permis de réagir sur le sens de circulation et la largeur des voies.

En 2025, les travaux d'enfouissement des réseaux des avenues De Lattre de Tassigny et Freycinet ont débuté le 4 novembre.

L'objectif poursuivi est de garantir l'accès aux cœurs urbains et équipements publics tout en favorisant l'intermodalité entre le réseau de transports en commun, les stations d'écomobilité et les liaisons douces du territoire. Ces actions permettent de poursuivre ce type de requalification sur les autres ZAE du territoire.



▲ Liaison piétonne du RD 418 vers la zone commerciale de la ZAE de Marne et Gondoire à Saint-Thibault-des-Vignes

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre en favorisant les modes doux et les transports en commun



Facilite les trajets sans voiture entre les ZAE et autres lieux du territoire

Favorise le lien social avec les aménagements PMR



Améliore le cadre de vie grâce aux aménagements réalisés pour les piétons et les cycles

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Région, Département, Île-de-France Mobilités et Cabinet MOC / DULA (CSPS).

LES PUBLICS CIBLES

Usagers des zones commerciales, habitants du secteur et du territoire

COÛT DE L'ACTION

AP / CP : 12 000 000 € Autorisation de Programmation et Crédit de Paiement

150 000 € TTC investis en 2025

Subventions du Département de Seine-et-Marne (1 000 000 €), de la Région Île-de-France (2 261 658 €) et Île-de-France Mobilités



IMPRESSION ÉCORESPONSABLE



Diminuer le taux d'impressions réalisées au sein de la collectivité

Une solution écoresponsable pour les impressions de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été mise en place en 2018.

Erreur d'impression, impressions en couleurs non souhaitées ou inutiles, impressions non récupérées, etc. sont des exemples courants qui grâce à la solution mise en place, ne sont plus reproductibles.

Le service des systèmes d'informations de la collectivité s'appuie désormais sur des rapports de statistiques mensuels et des politiques d'impression par défaut en noir et blanc afin de mieux responsabiliser les agents de la collectivité.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 18,5 % d'impressions économisées sur une année soit 29 arbres sauvés et 0,639 tonne de CO₂ non rejeté. Cela représente environ 1 500 € d'économies de papier et d'encre.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité

COÛT DE L'ACTION

2 500 € HT par an

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Diminue l'empreinte
écologique des
impressions

DÉMATÉRIALISATION DES DIFFÉRENTS FLUX PAPIERS DE L'EPCI



Diminuer l'empreinte écologique des divers documents nécessaires au fonctionnement de la collectivité par le biais du numérique

Améliorer l'efficacité des diffusions et des traitements de la collectivité

Simplifier et homogénéiser les processus de gestion administrative : gestion des plis, registre de dépôt, archivage, etc.

Moderniser le fonctionnement et gagner du temps via l'utilisation d'un outil dématérialisé unique

Sécuriser les données

Permettre plus de transparence et une meilleure traçabilité grâce à une conservation renforcée de l'historique des échanges

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix depuis 2011 de dématérialiser l'ensemble du processus de délibération des instances (Bureau, Conseil, commissions) : dépôt des projets, convocation électronique des conseillers, envois des pièces et des documents pour instruire les délibérations, passage en assemblée, jusqu'à la transmission en préfecture pour le contrôle de légalité.

Le recours à ces outils, sécurisés et utilisables en mobilité permettent notamment aux élus de travailler avec plus de souplesse et aux services de gagner un temps conséquent dans la préparation des instances et des délibérations.

L'EPCI a instauré, en complémentarité, en 2012, une action générale sur la dématérialisation de ses différents flux avec les solutions SI-Finances ou encore SI-Ressources Humaines ou plus généralement l'Administration Générale via des outils comme le eParapheur pour les différents circuits de signatures (agents comme élus) ou directement pour les agents de la collectivité avec la signature électronique de leurs arrêtés.

Depuis 2019, le fonctionnement du courrier de l'administration a notamment fait l'objet d'une dématérialisation complète. De son arrivée jusqu'à son traitement, les agents de la collectivité disposent d'un outil qui leur permet de retrouver et traiter un courrier avec plus de rapidité.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2018 et en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commande publique a connu des changements majeurs en termes de dématérialisation, notamment :

- La passation des marchés est obligatoirement dématérialisée via le profil acheteur, souvent appelé plateforme dématérialisée (utilisation de la plate-forme AWS dans le cadre du service commun)
- Le dépôt des offres par les candidats sous format électronique via le profil acheteur
- La généralisation de la signature électronique
- L'obligation pour les acheteurs de publier sur le profil d'acheteur 16 données essentielles structurées et analysables, relatives à l'acheteur, au marché signé et au titulaire sélectionné (ex : numéro de SIRET de l'acheteur, nature et objet du marché, montant, nom du titulaire, etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble du processus d'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire etc.) est dématérialisé. L'intercommunalité assure l'instruction de ces dossiers pour 17 communes à raison de plus de 1 500 dossiers traités par voie dématérialisée.

Depuis l'automne 2022, l'intercommunalité procède à la dématérialisation des bulletins de paie de ses agents en leur mettant à disposition un coffre-fort numérique Digiposte. Cette mise en place permet d'éviter l'impression de plus de 400 bulletins de salaire chaque mois.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la consommation
excessive de papier

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 65 élus bénéficiant de la dématérialisation des eConvocations pour 30 instances et environ 300 décisions/délibérations sur l'année
- Plus de 200 circuits différents de signature électronique
- Environ 80 % des agents utilisent la signature électronique, 1 323 arrêtés RH signés par les agents via l'outil de signature dématérialisée
- Environ 60 courriers papiers arrivés et dispatchés numériquement sur les services chaque jour
- Baisse significative du nombre des impressions papier et de l'archivage physique
- Plus de 400 agents reçoivent leur bulletin de paie via le coffre-fort numérique.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : fournisseurs, collectivités adhérentes au service commun de la commande publique.

LES PUBLICS CIBLES

Élus de l'EPCI, sous-préfecture, agents de la collectivité, particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

20 000 € HT

pour les logiciels administratifs dématérialisés et gestion de la signature électronique

8 000 € HT

pour le logiciel courrier

8 000 € HT

Coût du profil acheteur

- de 2 000 € HT

pour la solution Digiposte, coffre-fort numérique de La Poste



**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondaire.fr

 **Marne et Gondoire Agglo**

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo

© Getty Images, iStock, Shutterstock, Thomas Umiasowski, Estelle Podevin, Ville de Bussy Saint georges, OTMG, Stéphanie Marcoux, Eric Morency, Martin Agyroglo, Pinot Chloé, Les galets gris, Muriel Teyssier, Hélène Allary, OTMG-M, Théo Guerlet, Eurofins, OTMGMRichy, Mylène Rénia, EPA MARNE, Eric Morency, Office de Tourisme, Isabelle Lerable, Mélanie Le Manac'h